

Zone d'implantation d'installation pilote de traitement par désorption thermique de BIOGENIE EUROPE SAS

ENVIRONNEMENT PROCHE



Prise de vue : Aire de traitement n° 7 (à gauche)



Localisation de la prise de vue (Google Earth)

Zone d'implantation d'installation pilote de traitement par désorption thermique de BIOGENIE EUROPE SAS

PAYSAGE LOINTAIN



Prise de vue : Entrée du site (Google Maps)



Localisation de la prise de vue (Google Earth)







Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environne	mentale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
2 Identification du	י (סט des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne		
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	_ Forme	juridique
Joigne	ez à votre demande l'annexe ob	oligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'a	urticle R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du	
N° de catégorie et sous-catégorie		egard des seuils et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	(Treeseries eventuenes robinques i	saves a dolles homencialores (let E, lota, etc.)
	4. Caractéristiques générales du p	projet
Doivent être annexées au présent formu		
4.1 Nature du projet, y compris les éven		•

4.2 Objectifs du projet	
4.2 Décrivez commairement le projet	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?								
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	ojet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées						
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long	°'"_ Lat ° ' "_						
d'implantation	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)							
	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),							
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à							
	l'article R. 122-2 du code de							
	l'environnement :							
		°'_"_ Lat°'_"_						
	Point d'arrivée : Long Communes traversées :	°'_"_ Lat ° ' " _						
	CONTINUE IN CONTIN							
le	ignez à votre demande les annexes n° 2	àA						
30	ignez a vone demande les dimexes il 2	<u></u>						
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui Non						
environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	Oui Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les							
différentes composantes de votre p	projet et							
indiquez à quelle date il a été auto	rise ?							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?			
Milieu naturel				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
Cadre de vie / Population				
approuvé:	s?			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
Oui	Non Si oui, décri	vez ieso	quelles	
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non Si oui, décr			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindr ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.)
Ci	TAILOTHICHTCHIAIC OU 40 II ACATAIT CHIC AISPONSC : EXPIIQUOZ POUTQUOI.	
	8. Annexes	
8	8. Annexes .1 Annexes obligatoires	
8		
8	.1 Annexes obligatoires	
	.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

8.2 Autres ann	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
	oléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les elles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	le,
Signature	ENGLUBE FRANCE
	Ecosite de Vert le Grand Chemin de Braseux - BP 69
	91540 ECHARCON Tél. : 01 64 56 78 00 SAS au Capital de 126.000 €
	Code APE: 3900Z - RCS Evry B 408 295 012

englobe



Porté à Connaissance pour la mise en place de la Désorption Thermique sur le site d'Écharcon (91)

ENGLOBE France filiale du Groupe ENGLOBE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Porté à connaissance | V1 ECH-11022022-CM-PAC-V1

ECH-11022022-CM-PAC-V1

Préparé par :

Cyrielle MARCIANO

Responsable Excellence Opérationnelle ENGLOBE France

Approuvé par :

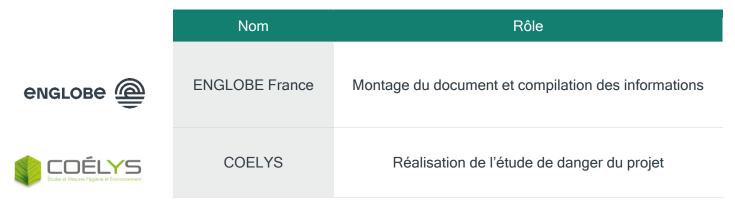
Franck BOURGET

Directeur Général ENGLOBE France

Registre des révisions et émissions

№ DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
1	12/04/2022	Établissement du document

Entreprises impliquées



Certifications ENGLOBE France



Sommaire

1	OBJET DU PORTER A CONNAISSANCE (PAC)	7
1.1	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	8
1.1.1	Exploitant ENGLOBE France	8
1.1.2	ENGLOBE France filiale du Groupe ENGLOBE	
1.2	IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ	11
2	CARACTERISATION DE LA MODIFICATION	14
2.1	DEROULEMENT DES ESSAIS PILOTE DE 2021	15
2.1.1	Principe de la désorption thermique en pile	15
2.1.2	Emplacement de l'activité de désorption thermique	16
2.1.3	Principe de fonctionnement de la pile thermique	
2.2	PILOTAGE DU PROCEDE DE DESORPTION THERMIQUE ET RESULTATS OBTENUS LORS DES ESSAIS SUR LE SITE D'ECHARCON	26
2.2.1	Modalités du pilotage du procédé de désorption thermique	26
2.2.2	Suivi des rejets à l'atmosphère de l'installation	
2.2.3	Qualité des sols en fin de traitement et catégorisation des terres traitées	
2.3	AMENAGEMENTS ENVISAGES À LA SUITE DES ESSAIS PILOTE	
2.3.1	Raccordement au gaz de ville et localisation du traitement sur site	57
2.3.2	Modalités du refroidissement des thermopiles	
2.3.3	Applications aux polluants et seuils d'acceptation autorisés	
2.3.4	Modalités de traitement des vapeurs de polluants	
2.3.5	Seuils par rubrique de la nomenclature	
2.3.6	Synthèse des aménagements demandés	68
3	ANALYSE DE LA SUBSTANTIALITE DU PROJET DE MODIFICATION	70
3.1	ÉTAPE 1 : LES AMENAGEMENTS ENVISAGES SONT-ILS SOUMIS A EVALUATION	
	ENVIRONNEMENTALE ?	
3.1.1	Étape 1a : Cas systématiques	
3.1.2	Étape 1b : Examen au cas par cas	
3.1.3	Étape 1c : Vérification à mener lors de l'examen au cas par cas	71
3.2	ETAPE 2 : LES AMENAGEMENTS ENVISAGES SONT ILS QUAND MEME	72
2 2 1	SUBSTANTIELS ?	
3.2.1	Étape 2a : Cas sans marge d'appréciation	
3.2.2 3.3	Étape 2b : Cas avec marge d'appréciation	
	ETAPE 3 : SUITE A DONNER	
3.3.1	Consultation du public	
3.3.2	Proposition de nouvelles prescriptions nécessaires à l'encadrement de l'activité	98
4	CONCLUSION	103

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des rubriques ainsi que de leur régime et volume associés	11
Tableau 2 : Caractéristiques des terres polluées traitées dans le cadre des essais menés en 2021	26
Tableau 3 : Récapitulatif des mesures demandées en sortie de filtre du charbon actif dans l'APC	
d'avril 2021	45
Tableau 4 : Récapitulatif des dates de compagnes	49
Tableau 5 : Tableau représentant les résultats d'analyse de suivi des rejets de la première pile de DT	
. Tableau 6 : Tableau représentant les résultats d'analyse de suivi des rejets de la deuxième pile de DT	51
Tableau 7 : Synthèse des résultats d'analyses obtenus dans les sols sur l'ensemble des lots en traitement sur la pile 1	54
Tableau 8 : Récapitulatif des tonnages de la première pile avec les exutoires de sorties associés	55
Tableau 9 : Synthèse des résultats d'analyses obtenus dans les sols sur l'ensemble des lots en traitement sur la pile 2	55
Tableau 10 : Contaminants et seuils associés faisant l'objet d'une caractérisation systématique	62
Tableau 11 : Contaminants et seuils associés soumis à une procédure d'acceptation spécifique (en sus du sytèmatique)	62
Tableau 12 : Récapitulatif des seuils d'autorisations similaires	63
Tableau 13 : Technique à appliquer en fonction de la méthode	64
Tableau 14 : Méthode à appliquer en fonction de la concentration dans les terres à traiter	66
Tableau 15 : Paramètres à suivre au niveau des rejets gazeux et fréquences associées	67
Tableau 16 : Récapitulatif des rubriques identifiées pour la mise en place pérenne de la technologie	
de Désorption Thermique	
Tableau 17 : Tableau comparatif entre les aménagements envisagés et les dangers	
Tableau 18 : Caractéristiques des produits présents sur la zone du projet	77
Tableau 19 : Risques liés aux installations de désorption thermique	
Tableau 20 : Classe de fréquence d'occurrence	
Tableau 21 : Niveau gravité en fonction des conséquences des phénomènes dangereux	80
Tableau 22 : Grille de criticité	80
Tableau 23 : Récapitulatif des scénarios accidentels	81
Tableau 24 : Tableau comparatif des aménagements envisagés par rapport aux inconvénients	83
Tableau 25 : Listing des déchets générés par une thermopile avec leurs volumes associés	91
Tableau 26 : Résultats de mesures de bruit en limites de propriété - Mars 2020	92
Tableau 27 : Consommation énergétique totale du site	93
Tableau 28 : Applicabilité des MTD sur le traitement de désorption thermique	95
Tableau 29 : Tableau récapitulatif des demandes de révisions des AP existants	99

Liste des Figures

Figure 1 : Emplacement du centre de traitement et de valorisation d'Echarcon	9
Figure 2 : Emplacements et capacités de traitement des plateformes ENGLOBE France	10
Figure 3 : Etapes principales du procédé de désorption thermique	16
Figure 4 : Emplacement de l'activité de désorption thermique sur le site d'Echarcon	17
Figure 5 : Photo du parc à cuves	
Figure 6 : Schéma de principe de fonctionnement d'une pile thermique (vue du dessus) au niveau d'un tube d'extraction des polluants	
Figure 7 : Élément chauffant - Brûleur	
Figure 8 : Système de chauffe mis en place sur la thermopile	
Figure 9 : Principe de montage de la thermopile (Source Haemers)	
Figure 10 : Photo du montage de la thermopile (octobre 2021)	
Figure 11 : Photo du système d'extraction et de traitement des gaz	
Figure 12 : Photographie après le montage de la première thermopile	
Figure 13 : Représentation de la montée en température d'une thermopile	
Figure 14 : Coupe de principe de positionnement des thermocouples	
Figures 15 et 16 : coupes transversales d'une pile et zones de mesures des températures associées	
Figures 17, 18 et 19 : graphiques de suivi des températures Top, Bottom et Middle - Pile 1	
Figures 20, 21 et 22 : graphiques de suivi des températures Front, Back et center - Pile 1	
Figure 23 : exemple de thermographie - Pile 1	
Figure 24 : graphique de suivi de la température moyenne - Pile 1	
Figures 25, 26 et 27 : graphiques de suivi des températures Top, Bottom et Middle - Pile 2	
Figures 28, 29 et 30 : graphiques de suivi des températures Front, Back et center - Pile 2	
Figure 31 : Exemple de thermographie pour la pile test n°2 à- Écharcon	
Figure 32 : graphique de suivi de la température moyenne - Pile 2	
Figure 33 : Coupe de principe de positionnement des tubes de pression	
Figure 34 : Représentation graphique des mesures de pression dans la pile n°1 - Écharcon	
Figure 35 : Représentation graphique des mesures de pression dans la pile n°2 - Écharcon	
Figure 36 : Représentation graphique des consommations de propane dans la pile n°1 - Écharcon	
Figure 37 : Représentation graphique des consommations de propane dans la pile n°2 - Écharcon	40
Figure 38 : Représentation graphique des consommations électriques en kWh / j pour la pile n°1 -	
ÉcharconÉcharcon	41
Figure 39 : Représentation graphique des consommations électriques en kWh / j pour la pile n°2 - Écharcon	41
Figure 40 : Points de mesure et échantillonnage avant et après filtre à charbon actif	
Figure 41 : Résultat des suivis quotidiens C _x H _y / CO / O2 / CO2 - Pile 1	
Figure 42 : Résultat des suivis quotidiens des COV au PID - Pile 1	
Figure 43 : Résultat des suivis quotidiens C _x H _y / CO / O ₂ / CO ₂ - Pile 2	
Figure 44 : Résultat des suivis quotidiens des COV au PID - Pile 1	
Figure 45: Schémas de principe du démantèlement des tubes et sortie des sols	
Figure 46 : Localisation et plan de circulation de la désorption thermique à la suite du raccordement	
au gaz	58

Figure 47: installation de traitement des vapeurs - VTU - Source Haemers Technologies	65
Figure 48 : Zonage du PPRI de la Vallée de l'Essonne	73
Figure 49 : Exposition au retrait-gonflement des argiles sur la commune d'Écharcon	74
Figure 50 : Extrait du PRPGD d'IDF sur la répartition selon le type d'entrants des installations de stockage des déchets non dangereux et le prévisionnel sur les capacités de stockage	85
Figure 51 : Extrait du PRPGD d'IDF faisant état de la répartition des flux de déchets par activité du BTP	86

Liste des Annexes

Annexe A: Kbis

Annexe B : Description des activités d'ENGLOBE France

Annexe C : Arrêté préfectoral du 24 juin 2013

Annexe D: Campagnes des rejets gazeux

Annexe E : Fiche projet Mercure Annexe F : Références HAEMERS

Annexe G: Arrêtés préfectoraux confrères

Annexe H : Procédure d'acceptation des matériaux

Annexe I : Courrier de dispense d'évaluation environnementale

Annexe J: Liste des accidents recensés



1 OBJET DU PORTER A CONNAISSANCE (PAC)

Depuis plus de 25 ans, la société ENGLOBE France (ex BIOGENIE), filiale du groupe ENGLOBE, exploite une plateforme de traitement et de valorisation de terres et boues polluées sur la commune d'Écharcon (91), au sein de l'Ecosite de Vert-le-Grand.

Le centre d'Écharcon a, au cours de l'année 2021, porté à l'attention du préfet et des services de la DRIEAT sa volonté d'implanter une nouvelle technologie, dite de « désorption thermique », sur sa plateforme. Cela, afin de répondre au besoin (tant sur le plan régional que national) de développer des méthodes de traitement des terres permettant d'abattre un panel de polluants plus large et des concentrations plus élevées que ce que les plateformes de ce type sont capables de réaliser à l'heure actuelle.

Ce porter à connaissance a conduit à la mise en place, à compter d'avril 2021, d'un pilote de pleine grandeur de « piles thermiques », afin de confirmer l'efficacité de la technologie sur une plateforme ainsi que les méthodes de maîtrise des impacts environnementaux associés.

La mise en place de « piles thermiques » sur un centre de traitement suivant le protocole détaillé ciaprès est, en effet, une première sur le territoire Français, et c'est pourquoi la réalisation d'un pilote avant de proposer une implantation définitive était indispensable. Ce pilote est régi par <u>l'Arrêté n°2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/103 du 23 avril 2021</u>.

La technologie ayant fait ses preuves, ENGLOBE France présente à travers le présent PAC le retour d'expérience des essais réalisés ainsi que la méthode proposée pour la mise en œuvre définitive de la désorption thermique sur le site et la pérennisation des rubriques ICPE associées.

1.1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1.1.1 Exploitant ENGLOBE France

Le demandeur est l'exploitant actuel du site identifié ci-dessous.

Nom ou raison sociale :	ENGLOBE France (depuis le 01/01/2022), filiale du groupe ENGLOBE			
Nota : L'exploitant a changé de raison sociale au 01/01/2022, mais pas de numéro de SIRET, il ne s'agit donc pas d'un changement d'exploitant au sens de l'article R516-1 du code de l'environnement				
Statut juridique : Société par Actions Simplifiée				
Capital: 126 000 euros				
Adresse du siège :	Ecosite de Vert le Grand Chemin de Braseux 91 540 ECHARCON			
Adresse du site objet de la modification :	Ecosite de Vert le Grand Chemin de Braseux 91 540 ECHARCON			
Tél.:	01.64.56.78.00			
Code APE :	3900Z			
Activité :	Décontamination, dépollution et réhabilitation de sites contaminés			
Création de la société :	20/06/1992			
N° SIRET :	408 295 012 00038			
Signataire du dossier : Fonction :	M. Franck BOURGET Directeur Général			

Le KBIS du demandeur est présenté dans l'Annexe A.

Un descriptif détaillé des activités « traditionnelles » exercées sur la plateforme d'Echarcon est présenté en **Annexe B**.

L'emplacement du centre de traitement et de valorisation d'Écharcon est présenté dans la Figure 1 en page suivante.

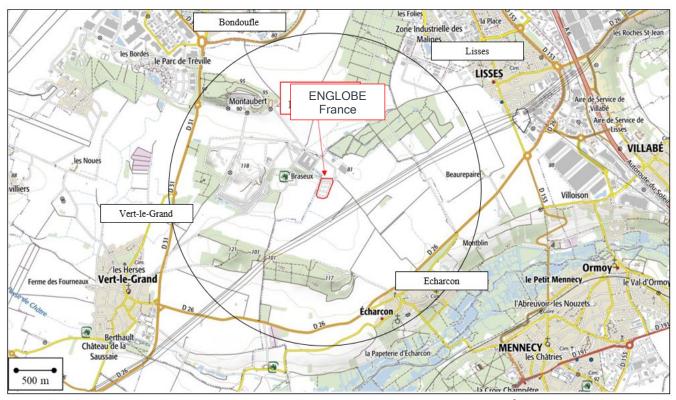


Figure 1 : Emplacement du centre de traitement et de valorisation d'Écharcon

1.1.2 ENGLOBE France filiale du Groupe ENGLOBE

ENGLOBE France est une filiale du Groupe ENGLOBE¹, spécialiste dans les métiers de l'Environnement depuis plus de 60 ans et rayonnant au Canada, en France et au Royaume-Uni. Le Groupe ENGLOBE compte 3 000 collaborateurs et, pour l'année 2021, a généré un chiffre d'affaires de 387,5 M\$. ENGLOBE France compte, quant à elle, 100 salariés et présente, pour l'année 2021, un chiffre d'affaires de 33 M€.

Au Canada, ENGLOBE est l'un des plus grands groupes dans le domaine des sciences appliquées, notamment dans les disciplines de l'environnement, les géosciences et l'ingénierie des matériaux. ENGLOBE réalise des activités d'exploration, d'investigation, d'inspection, d'analyse, d'évaluation, de conception, d'exécution et de surveillance. À ces activités, s'ajoutent le volet de traitement de sols ainsi que sa capacité à agir comme Maître d'Œuvre dans le cadre de projets de réhabilitation de sites contaminés (friches industrielles, dépôts pétroliers, etc.).

En France, ENGLOBE par l'intermédiaire de sa filiale exploite 4 plateformes de traitement et de valorisation de sols (**Figure 2**), 1 plateforme de transit et possède 3 agences dédiées à la réalisation de travaux dans le domaine de la dépollution. Au global, et depuis sa création, ENGLOBE France a permis de traiter et dépolluer par l'intermédiaire de ses plateformes plus de 5 millions de tonnes de terres.

¹ https://www.englobecorp.com/fr/

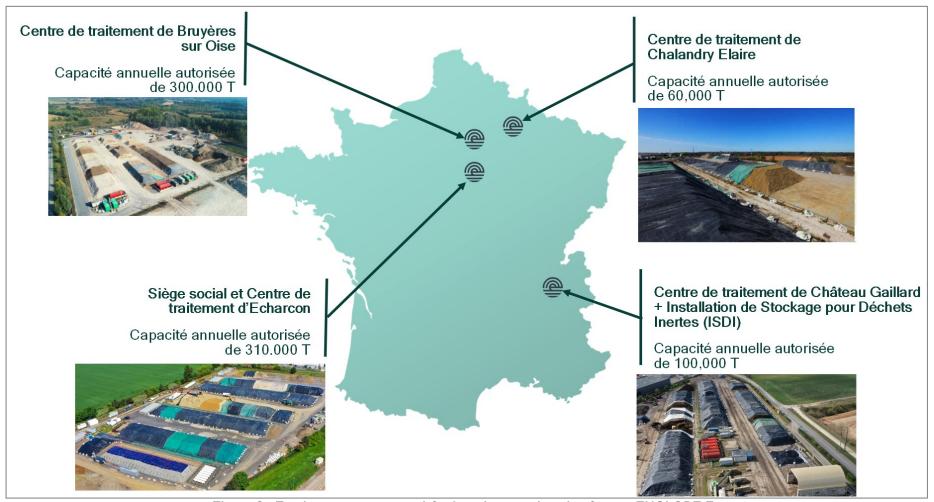


Figure 2 : Emplacements et capacités de traitement des plateformes ENGLOBE France

1.2 IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Le site d'Echarcon est soumis à la réglementation ICPE sous le régime de **l'autorisation**, pour les rubriques synthétisées dans le **Tableau 1** qui suit.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des rubriques ainsi que de leur régime et volume associés

Rubrique	Libellé	Situation actuelle		Dunta
Rublique		Capacité totale	Régime	Durée
2790	Installation de traitement de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795	Installation de traitement de terres polluées et boues Traitement :	Α	Permanente
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971	4 000 t/j 310 000 t/an Entreposage sur site : 99 000 t	A	Permanente
3532 (Rubrique IED principale)	Valorisation ou mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE: - traitement biologique	Cf. Rubrique 2790 et 2791	A	Permanente
3510	Élimination ou valorisation de déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes : - traitement biologique - traitement physico-chimique		A	Permanente
2770	Installation de traitement thermique de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2792 et 2793 et des installations de combustion consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910	Installation de traitement de terres polluées et boues par désorption thermique Traitement de 6 700t sur 6 mois	Α	Du 23/04/2021 au 23/10/2021
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2971 et des installations consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910	Stock sur site : 2 piles de 3 350 t environ	Α	Du 23/04/2021 au 23/10/2021

Dubrigue	Libert A	Situation actuelle		Dunta
Rubrique	Libellé	Capacité totale	Régime	Durée
4718-2b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).	Plusieurs cuves aériennes de propane de 6 t max chacune pour un total de 26 t	DC	Du 23/04/2021 au 23/10/2021
2515.1	Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515-2.	Unité de criblage composée de : Crible primaire (11kW) Crible secondaire (7 kW) Logwasher (malaxeur) (15 kW) Crible égoutteur logwasher (3 kW) Crible annexe (7kW) Groupe de pompage (22 kW) Convoyeur d'alimentation (7,5 kW) Convoyeur mise en stock (5,5 kW) Alimentateur à bande (5,5 kW) Cumul : 83,5 kW	D	Permanente
4702. II	II. Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium (un engrais composé contient du nitrate d'ammonium avec du phosphate et/ou de la potasse) qui satisfont aux conditions de l'annexe III-2 (*) du règlement européen et dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est : - supérieure à 24,5 % en poids, sauf pour les mélanges d'engrais simples à base de nitrate d'ammonium avec de la dolomie, du calcaire et/ou du carbonate de calcium, dont la pureté est d'au moins 90 %; - supérieure à 15,75 % en poids pour les mélanges de nitrate d'ammonium; - supérieure à 28 % en poids pour les mélanges d'engrais simples à base de nitrate d'ammonium avec de la dolomie, du calcaire et/ou du carbonate de calcium, dont la pureté est d'au moins 90 %.	Stockage d'engrais en sac de 35 kg 2 t	NC	Permanente

Rubrique	Libellé	Situation actuelle		Durée
Rublique	Libelle	Capacité totale	Régime	Duiee
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. . Pour les autres stockages :	Cuve de diesel 1,2 m ³	NC	Permanente
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.	Distribution de carburant : 11 m³ (capacité équivalente)	NC	Permanente

Autorisé initialement en 2003, le site est actuellement exploité sous le régime de l'arrêté préfectoral n°2013-PREF/DRCL/BEPAFI/299 du 24 juin 2013 (Annexe C) modifié par :

- L'arrêté complémentaire n°2014-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/509 du 6 août 2014,
- L'arrêté complémentaire n°2016-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/850 du 7 novembre 2016,
- L'arrêté complémentaire n°2016-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/851 du 7 novembre 2016,

Et complété par l'arrêté préfectoral <u>n°2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/103 du 23 avril 2021</u> relatif à la mise en place d'une installation pilote de désorption thermique sur le site pour une durée de 6 mois.



2 CARACTERISATION DE LA MODIFICATION

L'exploitant demande la **pérennisation des rubriques 2770, 2771 et 4718,** octroyées par l'arrêté préfectoral <u>n°2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/103 du 23 avril 2021</u> relatif à la mise en place d'une installation pilote de désorption thermique sur le site pour une durée de 6 mois, **moyennant certains aménagements** issus du **retour d'expérience** qui découlent justement de l'exploitation du pilote « échelle 1/1 » sur le site d'Echarcon au cours de l'année 2021 et du premier trimestre 2022.

Le présent document présente, dans un premier temps, la façon dont le procédé de désorption thermique a été mis en place sur le site, puis, les résultats obtenus sur les deux piles de terres traitées, et enfin, les aménagements envisagés pour la poursuite de l'exploitation.

2.1 DEROULEMENT DES ESSAIS PILOTE DE 2021

2.1.1 Principe de la désorption thermique en pile

Le traitement par désorption thermique en pile consiste à chauffer les terres impactées par conduction, en vue d'atteinte une température suffisante pour permettre leur désorption (passage sous forme vapeur du composé) et d'assurer leur traitement avant rejet à l'atmosphère.

Cette technique permet de traiter une large gamme de contaminants (composés organiques et certains composés inorganiques).

La montée en température des sols est assurée par la mise en œuvre au sein de la pile d'un réseau d'éléments chauffant par conduction au sein de la pile à traiter.

Ces éléments chauffants sont constitués de 2 tubes coaxiaux en acier équipé d'un brûleur et associé à un tube d'extraction crépiné.

Lors du fonctionnement de l'installation, les tubes coaxiaux (éléments chauffants) sont parcourus par de l'air chauffé à haute température (700-750°C), résultant de la combustion de propane ou autre combustible.

Cet air chauffé circule dans les tubes coaxiaux et transmet la chaleur par conduction aux matériaux en traitement sans jamais y pénétrer. Ce transfert de chaleur aux matériaux par conduction provoque la vaporisation des polluants.

Lorsque les polluants ont atteint leurs conditions de vaporisation, ils sont extraits *via* les tubes crépinés de collecte des vapeurs. Cette extraction est réalisée au travers du sol grâce à la dépression générée dans ces tubes au moyen d'un système d'une unité d'extraction d'air (ventilateurs industriels). La montée en pression des matériaux liée au phénomène de vaporisation de l'eau et des polluants (surpressions locales) génère également au sein de la pile un mouvement des polluants désorbés vers les points de basse pression correspondant aux tubes de collecte des vapeurs).

Les vapeurs ainsi collectées sont dirigées vers la flamme du brûleur où ils sont oxydés (« Reburn »), c'est-à-dire complètement transformés en CO² et en H₂O (pour la fraction hydrocarbonée) et donc réutilisés comme combustible secondaire.

La montée en température dans la pile est assurée idéalement jusqu'à l'atteinte d'une température cible moyenne correspondant à la température de désorption du polluant à traiter ou à l'atteinte des conditions de désorption conjointes dont : absence d'humidité dans les sols, et mise en place d'un équilibre thermodynamique adapté au changement de phase du polluant (rapport température et durée d'application).

Lorsque ces conditions de désorption des polluants sont atteintes, elles sont alors maintenues plusieurs jours pour garantir l'homogénéité de ces observations dans la pile. Ensuite, le système de chauffe est arrêté, en maintenant toutefois l'extraction d'air afin d'assurer le traitement des éventuelles vapeurs résiduelles.

Une fois refroidie, la pile est alors démantelée.

Les 4 étapes principales du procédé de désorption thermique sont synthétisées en Figure 3 ci-après.

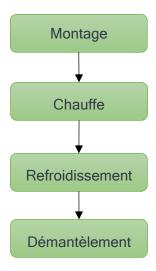


Figure 3 : Etapes principales du procédé de désorption thermique

Dans un but de clarté, les paragraphes suivants décriront donc les spécificités techniques associées au fonctionnement d'une pile thermique et à sa mise en place sur le site d'Écharcon lors des essais et ce, de son montage jusqu'à son démantèlement.

Pour mémoire, les essais réalisés sur le site ont porté sur 2 piles de traitement thermiques d'une capacité de l'ordre de 3 350 tonnes de terres chacune.

Suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral <u>n°2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/103 du 23 avril 2021</u>, ENGLOBE France, après avoir mis en place les installations provisoires annexes (cuves de propane d'alimentation des brûleurs, notamment) ainsi que les prescriptions associées exigées par l'arrêté, a démarré la chauffe de la première pile thermique le **21/05/2021**. La chauffe de la seconde pile thermique s'est terminée le **02/08/2022**.

2.1.2 Emplacement de l'activité de désorption thermique

Comme prévu par l'arrêté préfectoral <u>n°2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/103 du 23 avril 2021</u>, l'activité de désorption thermique a été implantée sur l'aire n°7 du site, indiquée en **Figure 4** ci-après.

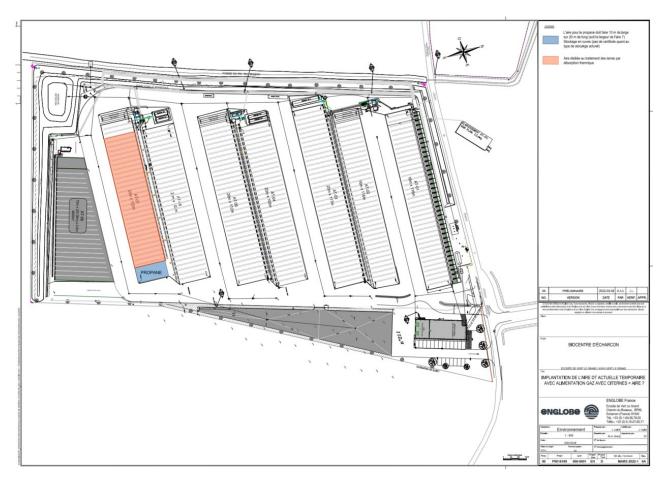


Figure 4 : Emplacement de l'activité de désorption thermique sur le site d'Echarcon

8 cuves de propane double paroi d'une capacité maximale de 3,2 t chacune ont été mises en place pour alimenter le système de chauffe (**Figure 5**). Afin de protéger les cuves et les installations annexes des engins et camions circulants sur le site, un grillage a été installé et des blocs de béton ont été disposés tout autour et le long de la pile côté voie de circulation.

En termes de lutte contre l'incendie, les dispositifs suivants ont été mis en place :

- Deux extincteurs de 6 kg au niveau du parc des cuves,
- Mise en place de pompes d'aspersion reliées au bassin d'eaux pluviales,
- Mise en place de cuves d'eau reliées à des pompes d'aspersion à proximité immédiate des cuves de propane.



Figure 5 : Photo du parc à cuves

Au cours des essais, aucune difficulté ou problème particulier n'a été rencontré avec l'utilisation des cuves de propane.

2.1.3 Principe de fonctionnement de la pile thermique

Trois types de réseaux principaux servent au fonctionnement d'une pile :

- Les réseaux destinés à la chauffe des terres (en rouge sur le schéma de la Figure 6),
- Les réseaux destinés à l'extraction et à la combustion des vapeurs de polluants (procédé dit de « reburn ») (en violet sur le schéma de la **Figure 6**),
- Les réseaux destinés à la collecte et au traitement des gaz de combustion (en bleu sur le schéma de la **Figure 6**)

La **Figure 6** présente la circulation des flux de gaz dans une pile thermique, à l'échelle d'un seul tube d'extraction, vue du dessus.

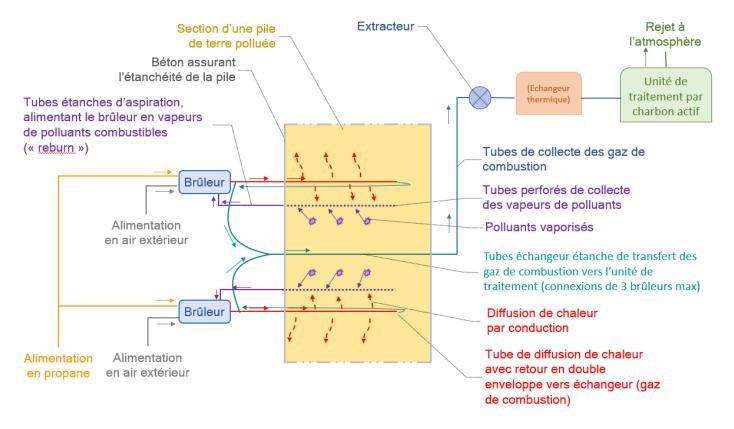


Figure 6 : Schéma de principe de fonctionnement d'une pile thermique (vue du dessus) au niveau d'un tube d'extraction des polluants

La **Figure 7**, ci-après, présente en détail la constitution du système de chauffe (Brûleur sur la figure précédente), de collecte et de « reburn » des vapeurs.

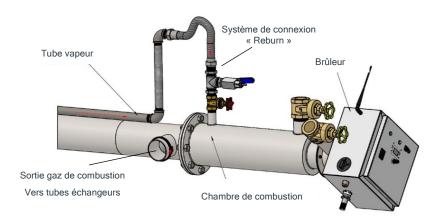


Figure 7 : Élément chauffant - Brûleur

Vu sous les trois dimensions de l'espace, les brûleurs et tubes de chauffe associés, sont disposés en triangulation au sein de la pile et sont connectés à :

- 2 tubes d'extraction des vapeurs polluées connectés à un brûleur (collecte des vapeurs et maintien de la mise en dépression de la pile) ;
- 1 échangeur thermique connecté à 3 retours de gaz de combustion des tubes de chauffe (collecte et transfert des gaz de combustion vers l'arrière de la pile en assurant un chauffage secondaire de la pile - implantation à équidistance de 3 bruleurs/tubes de chauffe).

Lors des essais, les dimensions de chaque pile étaient de l'ordre de :

- Surface occupée : 1 000 m²

- Hauteur : 3,2 m (hors sous couche de protection de l'enrobé de la plateforme - 50 cm)

Longueur : 60 mLargeur : 18 m.

Pour chacune des piles, 75 brûleurs ont été connectés à la pile et reliés au système d'alimentation en propane. Des thermocouples servent à suivre et piloter la température au cœur de la pile, à différentes hauteurs et au niveau des brûleurs, comme démontré sur la **Figure 8**.

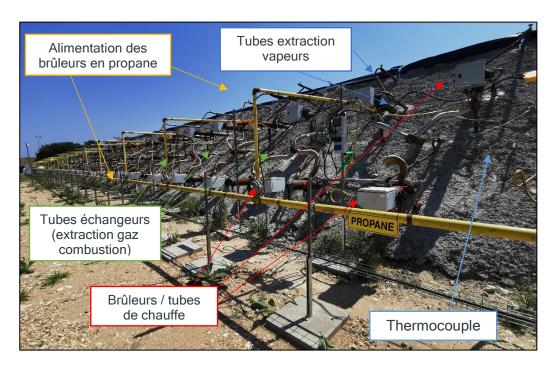


Figure 8 : Système de chauffe mis en place sur la thermopile

2.1.3.1 Phase de montage d'une pile de désorption thermique

L'installation de désorption thermique est positionnée sur l'aire 7 du site. L'aire 7 est initialement recouverte d'un revêtement de bitumineux étanche (surmontant une membrane en polyéthylène, et une couche intermédiaire de drainant) permettant la collecte des eaux au droit de l'aire de traitement. Afin de préserver l'intégrité du revêtement du fait des effets de la chaleur, une souscouche de protection a été mise en œuvre sur une épaisseur de l'ordre de 50 cm à l'aide de matériaux inertes, en recouvrement de la surface de l'aire de traitement.

Le montage consiste ensuite à disposer les sols par couches successives (« en lasagne ») au sein desquelles sont intercalés les réseaux de tubes chauffants et les réseaux de tubes de collecte des vapeurs (**Figure 9**). D'autres dispositifs de suivi sont également intégrés au fur et à mesure de la constitution de la pile comme des thermocouples (pour suivre la montée en température), des tubes de mesure de la pression, des tubes échangeurs ainsi que des tubes permettant la réalisation d'échantillonnages ponctuels à chaud au cœur de la pile.

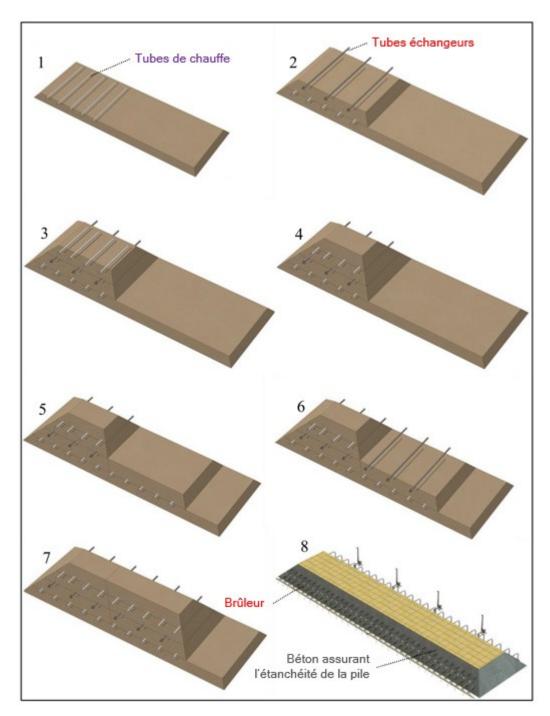


Figure 9 : Principe de montage de la thermopile (Source Haemers)

Une fois la pile complétée, les tubes sont connectés à leurs réseaux respectifs. Une couche d'isolation et de protection est ensuite mise en place, constituée de béton maigre sur l'ensemble de la pile surmonté d'un isolant et recouvert d'une bâche imperméable sur sa partie supérieure.

La photo suivante (Figure 10) constitue une prise de vue du montage en cours avec l'installation de tubes.



Figure 10 : Photo du montage de la thermopile (octobre 2021)

2.1.3.2 Système de chauffe et gestion associée

Les brûleurs installés sur les tubes de chauffe sont connectés au réseau d'alimentation de gaz propane.

Les brûleurs sont équipés de systèmes de consignes permettant un réglage précis de la température de chauffe des tubes. Ce réglage a pour objectif d'adapter la température de traitement des sols en fonction des polluants à traiter.

En complément des aspects techniques, il convient de présenter l'ensemble des éléments dédiés à la mise en sécurité des brûleurs. En effet, les brûleurs s'arrêtent si l'un des paramètres suivants se met en défaut :

- Pression/Dépression de l'air,
- Pression d'alimentation en gaz,
- Alimentation électrique.
- Défaut de flamme au niveau du brûleur

Pour ces paramètres, les dispositifs intégrés sont :

- Un pressostat qui contrôle la dépression d'air dans le corps de brûleur : contrôle différentiel placé entre un état zéro et la chambre de combustion. En cas d'absence de dépression d'air (ventilateur d'extraction arrêté), le pressostat se ferme et le brûleur éteint automatiquement la flamme par coupure d'alimentation en gaz : mise en sécurité,
- Le brûleur fonctionne avec une pression de gaz comprise entre 0 et 60 mbar. Des pressostats « basse et haute pression » reliés à une électrovanne sont placés en amont sur la conduite de gaz. En cas de sortie de la plage de pression de fonctionnement, l'électrovanne se ferme et le brûleur éteint automatiquement la flamme : mise en sécurité,
- La flamme est contrôlée par une sonde d'ionisation placée à l'emplacement de création de la flamme. En cas d'absence de flamme, le pressostat se ferme et le brûleur se met automatiquement en sécurité,

- En cas de manque d'alimentation électrique, le brûleur s'auto-sécurise et coupe le gaz (pressostat en position fermée par défaut en l'absence d'alimentation électrique entraînant la chute de pression dans le réseau),
- Le démarrage est garanti par l'électrode fixée sur le tube d'injection, après 3 essais de démarrage infructueux, le brûleur se met en défaut.

Au cours des essais, l'ensemble de ces mécanismes de sécurité ont été testés par ENGLOBE France avec succès. Il en ressort une performance des aménagements et un fonctionnement permettant de maîtriser les dysfonctionnements éventuels. Les installations sont conformes aux exigences d'ENGLOBE France en termes de sécurité.

2.1.3.3 Extraction des gaz, traitement des effluents et monitoring

Les gaz de combustion sont collectés *via* le système d'extraction de l'air (tubes échangeurs), les dispositifs d'extraction étant positionnés sur la face opposée de la pile par rapport aux dispositifs de chauffe. Ces derniers se rejoignent au niveau de l'unité d'aspiration dotée d'un système de refroidissement (échangeur thermique air/air) et d'un filtre à charbon actif mis en œuvre dans le respect des exigences de l'arrêté préfectoral afin de capter les éventuels polluants présents et garantir la conformité des effluents gazeux avant rejet à l'atmosphère.

Un local de monitoring complète l'installation (voir **Figure 11**) et regroupe les équipements permettant de collecter les données de suivi du traitement (températures, pressions, ...).

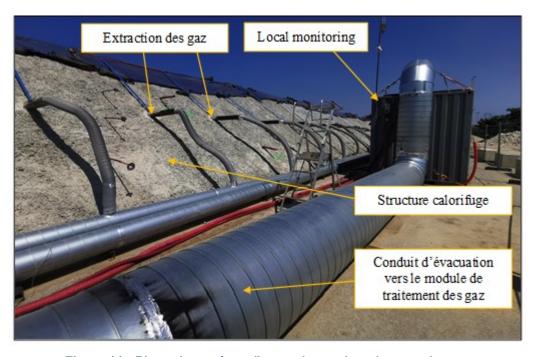


Figure 11 : Photo du système d'extraction et de traitement des gaz

2.1.3.4 Vue d'ensemble du dispositif de désorption thermique

La **Figure 12,** ci-après, présente une vue d'ensemble d'une pile de désorption thermique mis en place sur site pendant les essais pilotes de 2021.

Les unités annexes (telles que parc à cuves, extracteur d'air, filtre à charbon actif et local monitoring) sont présentes en permanence à leur emplacement. Les brûleurs, tuyaux et réseaux de connexion sont montés et démontés à chaque nouvelle pile.



Figure 12 : Photographie après le montage de la première thermopile

2.1.3.5 Réception et démantèlement de la pile

Lorsque les conditions de désorption des polluants sont atteintes : absence d'humidité, température suffisante spécifique aux polluants..., le système de chauffe est arrêté, en maintenant toutefois l'extraction d'air sur une dizaine de jours afin d'assurer le traitement des éventuelles vapeurs résiduelles et d'entamer le refroidissement de la pile.

Dès lors, le démantèlement de la pile peut être opéré avec une dépose des brûleurs et réseaux externes.

Dans la suite des opérations, un retrait du système d'étanchéité et du complexe d'isolation est réalisé permettant alors de procéder à la déconstruction de la couche de béton de couverture. Ce béton est ensuite revalorisé dans le process de traitement de la plateforme (cailloux pour réseaux de ventilation des biopiles).

Dans le cadre des essais, le refroidissement de la pile a été effectué de manière passive :

- Arrêt du dispositif de chauffe,
- Maintien de l'extraction d'air sur une dizaine de jour,
- Création de points d'entrée d'air extérieur.

A noter qu'il n'a pas été nécessaire de recourir à l'aspersion d'eau pour privilégiant un refroidissement « passif » avec des échanges « air » / « air ».	refroidir	les te	erres,

2.2 PILOTAGE DU PROCEDE DE DESORPTION THERMIQUE ET RESULTATS OBTENUS LORS DES ESSAIS SUR LE SITE D'ECHARCON

Les caractéristiques des terres polluées traitées dans le cadre des essais de désorption thermique conduits en 2021 sont reprises dans le **Tableau 2** ci-dessous :

Tableau 2 : Caractéristiques des terres polluées traitées dans le cadre des essais menés en 2021

Numéro de la pile	Polluants à traiter	l nour com			
Pile 1 : Pile de terres uniformes	НСТ	1 410 mg/kg	500 mg/kg		
Pile 2 : Pile composée	HAP	583 mg/kg	50 mg/kg		
de 3 types de terres	HCT	12 000 mg/kg	500 mg/kg		
différents	COT sur brut	48 000 mg/kg	30 000 mg/kg		

Dans le cadre des essais, l'un des objectifs visés était de mesurer les performances du traitement en matière d'abattement des composés organiques visés, et notamment la capacité à atteindre des niveaux de performance idéalement en deçà des critères de définition de l'inerte - dépendant des contaminations initiales -.

2.2.1 Modalités du pilotage du procédé de désorption thermique

Dans le cadre d'un traitement thermique, une montée rapide des terres en température est recherchée afin de permettre une désorption des polluants présents dans la matrice sol. Aussi, il est indispensable de suivre les paramètres relatifs à la montée en température et à l'extraction des polluants.

Afin d'optimiser le process de traitement, un monitoring et un contrôle de l'installation sont effectués quotidiennement par les opérateurs sur site. Les paramètres collectés sont :

- Température des sols au sein de la pile et au niveau des brûleurs : permet de suivre l'évolution de la montée en température et de préserver l'intégrité du matériel. Les mesures sont prises essentiellement dans la pile au niveau des points dits « froids » (c'est à dire les plus éloignés des points de chauffe) et dans la chambre de combustion de chaque bruleur ;
- Pression dans les sols: prise dans divers points de la pile incluant les points dits « défavorables », c'est-à-dire, les plus éloignés du système d'extraction d'air. Les mesures sont prises dans un dispositif (tube distinct avec piquage) uniquement dédié à cette opération;
- Teneurs en CO et COV (mesures uniquement des C_xH_y) en %, pris en amont et aval du filtre et dans les tubes de collecte, les tubes d'échange et la chambre de combustion afin d'optimiser le traitement :
- Consommation des fluides (gaz et électricité) : vérification du bon fonctionnement des installations.

La garantie d'achèvement du traitement est notamment assurée par le suivi de l'atteinte de la température cible (définie au préalable sur la base de la nature et les concentrations des polluants à traiter dans les sols).

Le profil de chauffe, tel qu'indiqué sur la **Figure 13** présentée ci-après, suit une montée progressive linéaire de la température au sein des sols traités (Stage 1), jusqu'à atteindre un premier palier de chauffe correspondant au point d'ébullition de la vapeur d'eau (Stage 2), puis une reprise linéaire de la montée progressive de la température jusqu'à atteindre la température cible de chauffe (Stage 3). Toutefois, sur la base des équilibres thermodynamiques il est possible de maintenir une température réduite sur une plus longue durée, en assurant en parallèle un suivi des taux de CO et de polluants mesurés dans les effluents.

Le système de chauffe est ensuite arrêté tout en maintenant une ventilation continue sur une dizaine de jours et la température au sein de la pile redescend progressivement pendant la phase de refroidissement (Stage 4).

Le gradient d'élévation de la température (Stages 1 et 3) est relativement constant et homogène quelle que soit la lithologie et indépendamment du degré de pollution des terres.

L'humidité des sols est un paramètre important à prendre en compte car il peut entraîner une durée de traitement plus longue si celle-ci est significative (allongement de la durée du palier de vaporisation de l'eau).

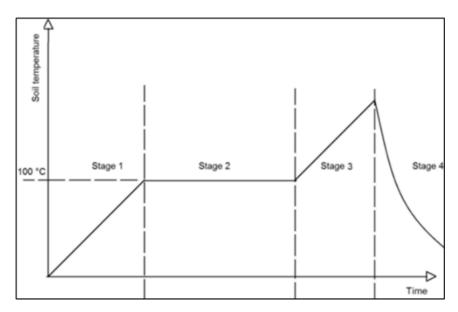


Figure 13 : Représentation de la montée en température d'une thermopile

2.2.1.1 Suivi des températures

2.2.1.1.1 SUIVI DE LA TEMPERATURE DES SOLS

Le contrôle de la température des sols se fait au moyen de thermocouples introduits directement dans la pile (placés au moment du montage).

La **Figure 14** suivante présente l'implantation des thermocouples dans les piles de traitement. Ces derniers, au nombre de 26, sont placés en différents points : hauteur et profondeur dans la pile (extrémités/milieu ; base/cœur). Précisons également que 150 thermocouples supplémentaires sont implantés au niveau des bruleurs (**Figures 15**).

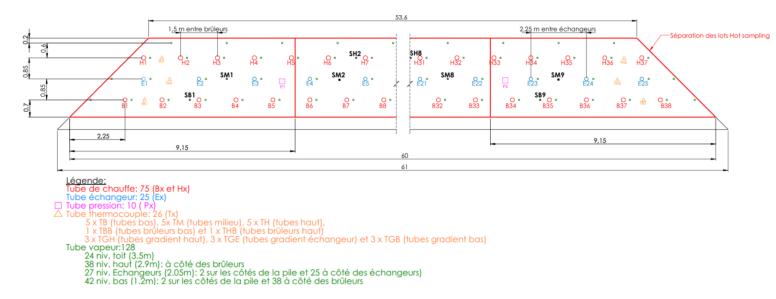


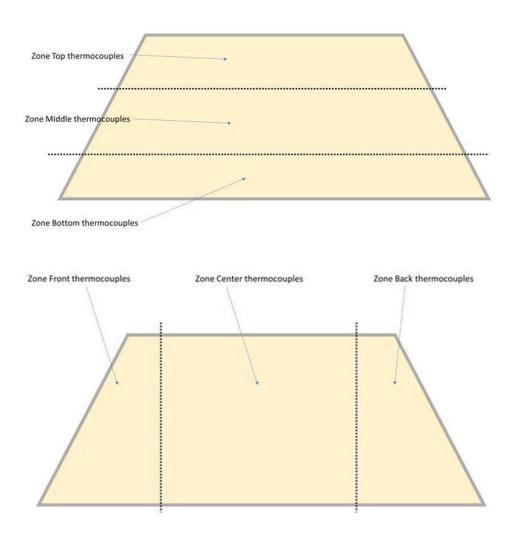
Figure 14 : Coupe de principe de positionnement des thermocouples

2.2.1.1.2 <u>PILOTAGE DE LA TEMPERATURE DES BRULEURS</u>

Des thermocouples sont également connectés à chaque brûleur. Le contrôle de la température permet d'ajuster la puissance des brûleurs à la montée en température de la pile, et aux taux de polluants extraits de la pile et réintroduits dans les brûleurs (*via* le processus de reburn).

2.2.1.1.3 MESURES DE TEMPERATURE REALISEES LORS DES ESSAIS DE 2021

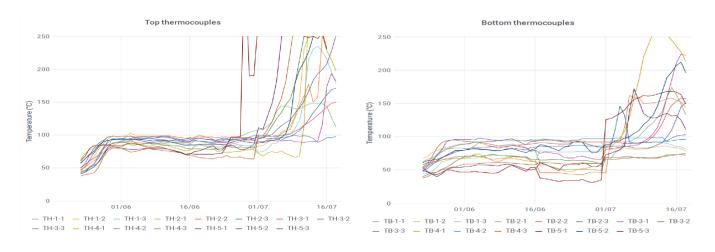
Les mesures de températures sont effectuées par l'intermédiaire du réseau de thermocouples implanté sur l'ensemble de la pile comme présenté sur les figures suivantes.

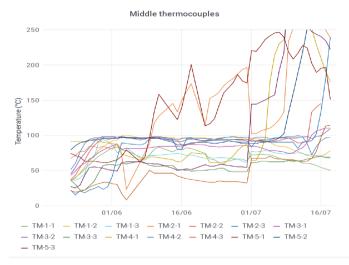


Figures 15 et 16 : coupes transversales d'une pile et zones de mesures des températures associées

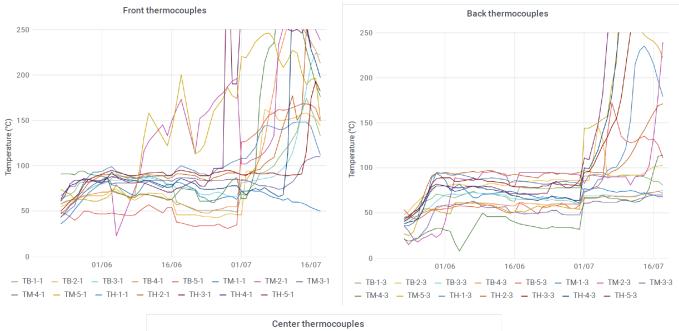
SUIVI DE LA TEMPERATURE DANS LA PILE N°1

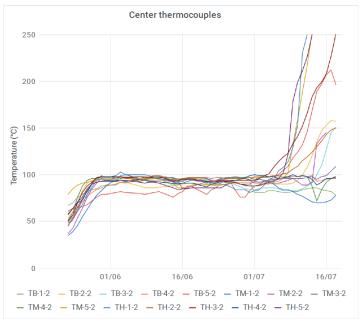
Les graphiques suivants présentent les levés des températures pour la pile 1.





Figures 17, 18 et 19 : graphiques de suivi des températures Top, Bottom et Middle - Pile 1





Figures 20, 21 et 22 : graphiques de suivi des températures Front, Back et center - Pile 1

L'évolution des températures présentée sur les représentations graphiques met en évidence :

- L'évolution progressive de montée en température (stage 1, palier stage 2 et stage 3) ;
- Une montée en température plus rapide au niveau de l'avant de la pile du fait de la proximité des corps de bruleurs (graphique front).

Sur le graphique des thermocouples placés au cœur de la pile, on distingue très bien les étapes successives de montée en température, avec le palier autour de 100 °C correspondant à la volatilisation progressive de la phase aqueuse contenue dans les sols.

Ainsi au sein de la pile les températures évoluent progressivement suivant les points de chauffe à la faveur :

- D'une chauffe régulière des brûleurs (réglage du fonctionnement et de la flamme) ;
- Du taux d'humidité dans les sols ;
- Des vapeurs extraites et des taux de polluants redirigés vers le « reburn ».

Des thermographies sont également réalisées afin de disposer d'une image de la température au sein des sols et ainsi illustrer rapidement l'état de la chauffe suivant les secteurs de la pile en traitement.

Un exemple de représentation graphique est présenté dans la Figure 23.

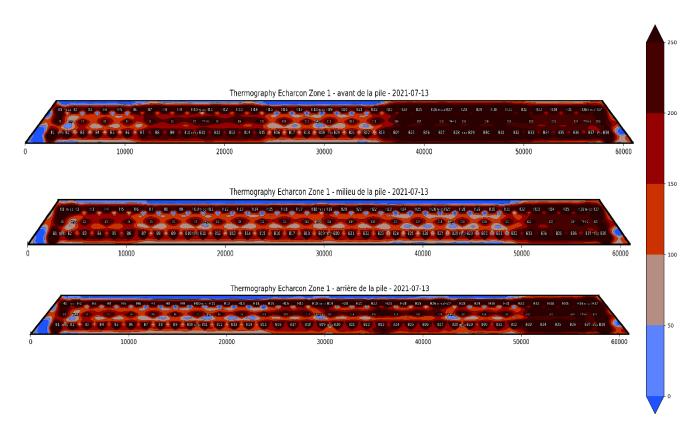


Figure 23: exemple de thermographie - Pile 1

Sur cette représentation il est ainsi visible que la moitié droite de la pile indique en moyenne des températures plus élevées (>200 °C voire 300°C) que sur la moitié gauche révélant des températures moyennes comprises entre 100 et 200°C.

Ces observations permettent alors de procéder à un réajustement de la puissance au sein des bruleurs.

Dans le cadre du suivi de la montée en température, la température moyenne dans la pile est suivie (Figure 24) afin d'observer l'évolution de manière homogène au long du traitement.

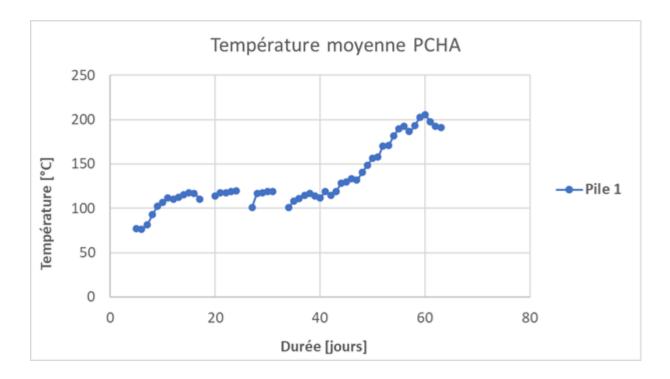
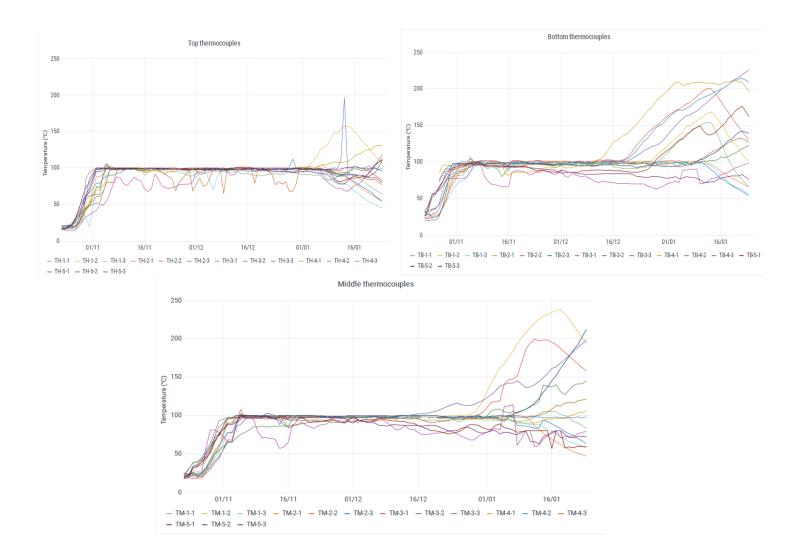


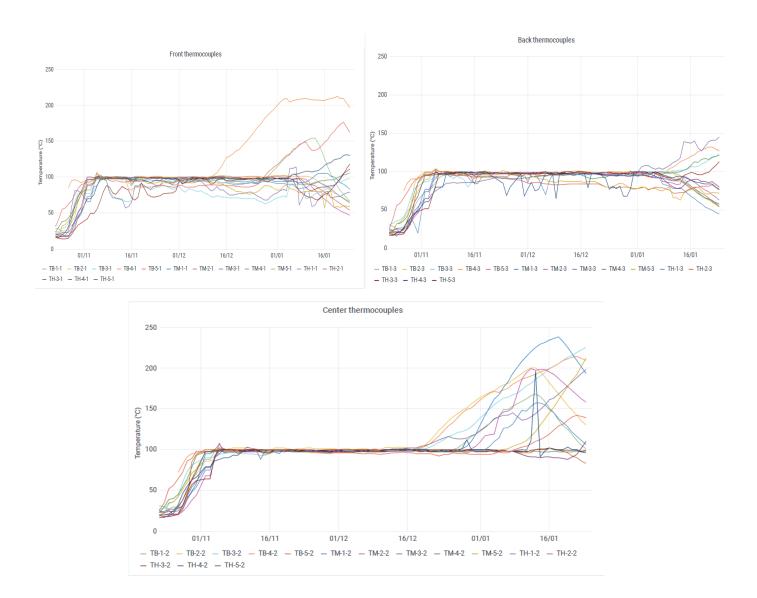
Figure 24 : graphique de suivi de la température moyenne - Pile 1

Dans le cas de la pile 1 (correspondant au premier batch du pilote), les terres ont été portées à une température moyenne de 170 °C après 60 jours de chauffe. Compte tenu des composés visés par le traitement, la température visée était à minima 150 °C pour garantir la désorption et mobilisation des polluants en phase gazeuse.

Les graphiques suivants présentent les levés des températures pour la pile 2.



Figures 25, 26 et 27 : graphiques de suivi des températures Top, Bottom et Middle - Pile 2



Figures 28, 29 et 30 : graphiques de suivi des températures Front, Back et center - Pile 2

L'évolution des températures présentées sur les représentations graphiques met en évidence comme pour la pile n°1 l'évolution progressive de la montée en température (stage 1, palier, stage 2 et stage 3). Le palier à 100°C est toutefois plus marqué et beaucoup plus long.

Des thermographies ont également été réalisées pour la pile n°2 afin de disposer d'une image de la température au sein des sols et ainsi illustrer rapidement l'état de la chauffe suivant les secteurs de la pile en traitement.

Un exemple de représentation graphique est présenté sur la Figure 31 ci-après.

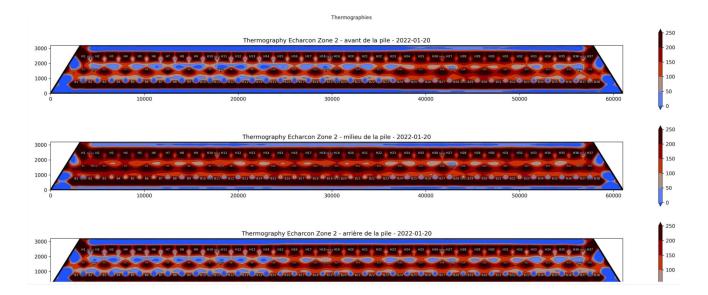


Figure 31 : Exemple de thermographie pour la pile test n°2 à- Écharcon

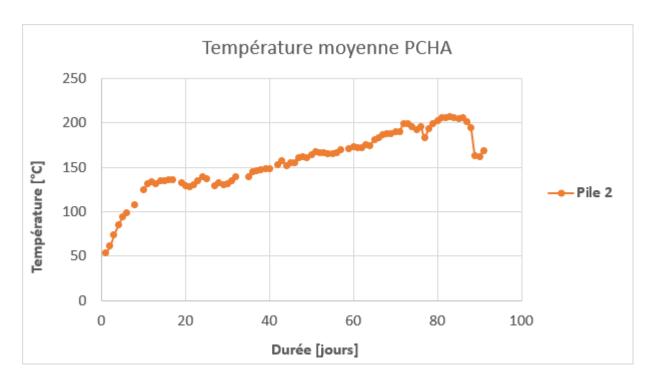


Figure 32 : graphique de suivi de la température moyenne - Pile 2

Dans le cas du second batch traité via le pilote, les terres ont été portées à une température moyenne de l'ordre de 210°C au bout de 90 jours.

La période de montée en température a observé une cinétique relativement lente (vs théorie) expliquée par des teneurs en eau mesurées dans les terres avant traitement significativement supérieures à ce qui est habituellement mesuré dans les sols (22 % au lieu de 15%). Ceci est dû à la nature (marno-calcaire, avec un fort pouvoir de rétention) et provenance originale des matériaux (zone saturée).

Dans le cadre des suivis, des résultats incohérents ont également été notés ponctuellement lors des relevés de mesures liés à une altération ou à une mauvaise connexion des thermocouples, ou des perturbations externes (fortes pluies, vents violents).

Ces constats sont facilement relevés lors du monitoring quotidien réalisé et peuvent ainsi être immédiatement corrigés.

2.2.1.2 Suivi de la pression interne dans la pile

2.2.1.2.1 SUIVI DE LA PRESSION

La pression au sein des sols est suivie par l'intermédiaire de mesures quotidiennes effectuées à l'aide d'un appareil de mesure au droit des tubes spécifiques mis en œuvre lors de la constitution de la pile.

Les mesures de pression sont réalisées en différents points de la pile pour connaître l'état qui doit présenter une pression négative afin d'éviter la création d'émissions de vapeurs fugitives. Ces mesures permettent donc d'ajuster l'extraction d'air appliqué.

La **Figure 33** présente l'implantation de principe des tubes de pression tels que mis en œuvre dans le cadre de la pile 2, pour un total de 10 points de mesure.

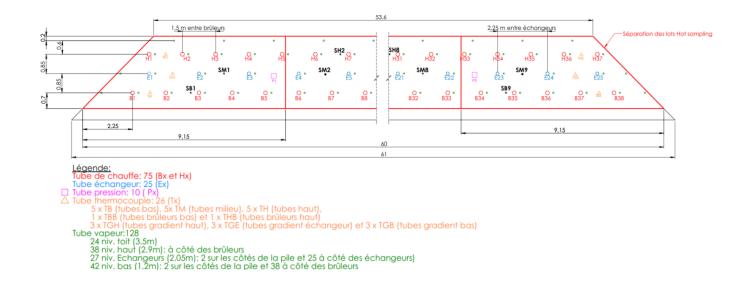


Figure 33 : Coupe de principe de positionnement des tubes de pression

Le positionnement des points de contrôle des pressions correspond au point « le plus éloigné » des points d'extraction des vapeurs.

Dans le cadre du traitement, la montée en température contribue à faire augmenter les pressions au sein de la pile par l'étanchéité relative au sarcophage en béton. Cette augmentation de pression est liée au changement des conditions thermodynamiques dans les sols avec une expansion des gaz et vapeurs.

L'extraction des gaz réalisée par l'intermédiaire des tubes vapeur est réglée de manière optimale pour :

- Collecter les polluants et vapeurs désorbés ;
- Eviter une montée en pression dans la pile au risque de favoriser l'apparition de points de pertes fugitives de gaz :

- Eviter le refroidissement de la pile par une circulation d'air extérieur au travers de la couche d'étanchéité relative en béton.

2.2.1.2.2 MESURES DE PRESSION REALISEES LORS DES ESSAIS DE 2021

Une représentation graphique des pressions mesurées en différents points au droit des deux piles mises en traitement lors des essais est présentée via les **Figure 34** et **Figure 35**.

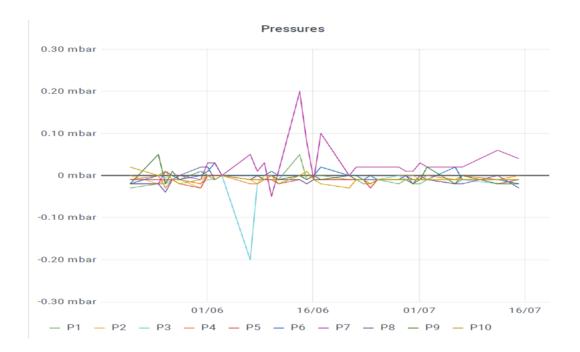


Figure 34 : Représentation graphique des mesures de pression dans la pile n°1 - Écharcon

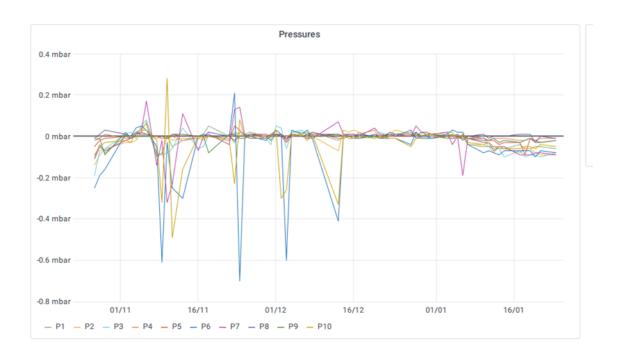


Figure 35 : Représentation graphique des mesures de pression dans la pile n°2 - Écharcon

Les graphiques présentés ci-dessus montrent globalement des valeurs proches ou inférieures à 0, garantissant l'application d'une dépression au niveau de la pile évitant tout risque d'émission fugitive.

Quelques montées en pression sont ponctuellement observées. Ces dernières sont corrigées immédiatement par une modification du réglage du fonctionnement des brûleurs et de l'extraction appliquée au droit des ouvrages d'extraction des vapeurs.

2.2.1.3 Suivi des consommations de fluides

L'énergie constitue l'un des principaux postes de couts d'exploitation de la technologie, et représente pour Englobe France un moyen de suivre et d'optimiser sa performance environnementale (réduction des consommations énergétiques et de l'impact carbone).

Ces suivis d'indicateurs seront pérennisés à l'avenir afin de permettre à ENGLOBE France d'avoir des bases comparatives pour optimiser la technologie en jouant sur des paramètres tels que : la constitution et l'isolation des piles de traitement thermique.

2.2.1.3.1 SUIVI DE LA CONSOMMATION DE PROPANE REALISE LORS DES ESSAIS DE 2021

Le suivi de la consommation en propane réalisé lors de la **pile 1** est présenté en **Figure 36** et lors de la **pile 2** est présenté en **Figure 37**.

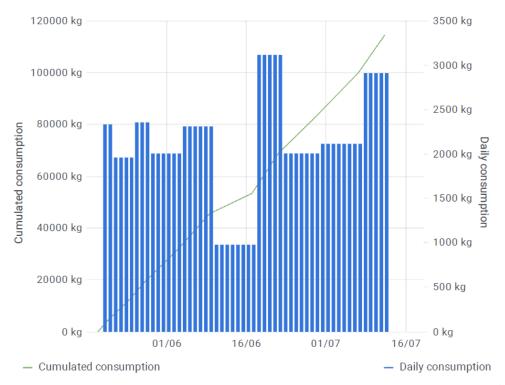


Figure 36 : Représentation graphique des consommations de propane dans la pile n°1 - Écharcon

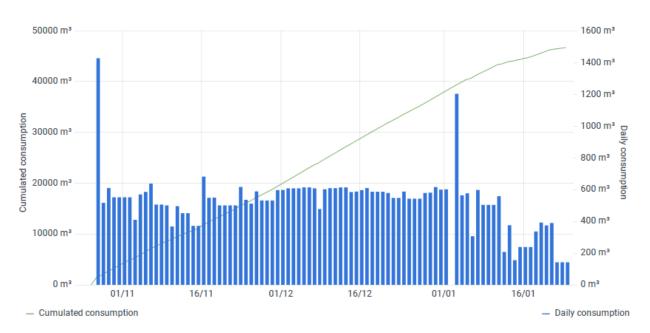


Figure 37 : Représentation graphique des consommations de propane dans la pile n°2 - Écharcon

2.2.1.3.2 SUIVI DE LA CONSOMMATION EN ELECTRICITE REALISE LORS DES ESSAIS DE 2021

Le suivi de la consommation électrique réalisé lors de la **pile 1** est présenté en **Figure 38**, et lors de la **pile 2**, est présenté en **Figure 39**.

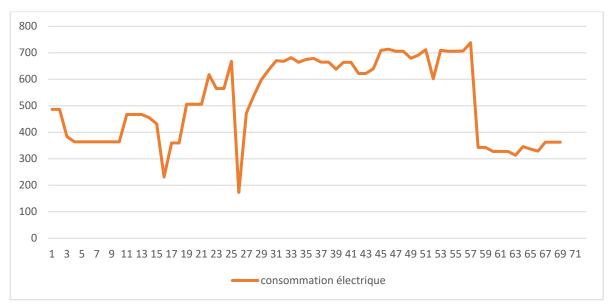


Figure 38 : Représentation graphique des consommations électriques en kWh / j pour la pile n°1 - Écharcon

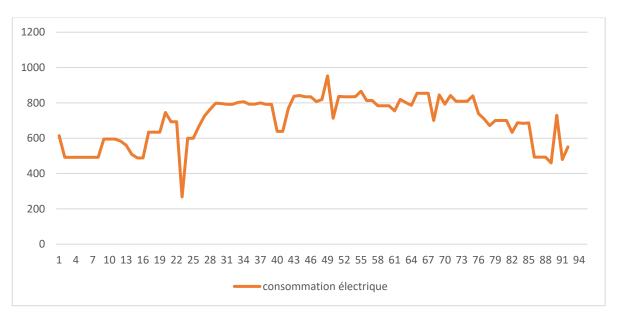


Figure 39 : Représentation graphique des consommations électriques en kWh / j pour la pile n°2 - Écharcon

2.2.1.4 Suivi de la désorption des polluants

2.2.1.4.1 PILOTAGE DE LA DESORPTION THERMIQUE

Au-delà du suivi de la montée en température dans les sols, plusieurs paramètres ou critères clés sont également interprétés :

La teneur en eau dans les sols est un des facteurs significatifs du suivi, dans la mesure où les polluants sont généralement adsorbés à l'interface liquide/solide et sont donc plus facilement libérables dès l'assèchement obtenu. Les vapeurs extraites depuis les tubes d'extraction impliquent une condensation d'eau/produit au niveau du point de retour au « reburn ». Une purge de ces condensats, avec la collecte et la gestion des eaux de

process du site, est assurée de manière quotidienne. L'absence d'eau de purge valide l'assèchement des sols généralement observée en parallèle avec une remontée en température généralisée dans la pile (passage au stage 3).

Le pourcentage de CO et la concentration en composés organiques volatils (quantifiée par le suivi des C_xH_y) au sortir de la chambre de combustion du bruleur permet de suivre la performance du traitement des terres polluées, et de s'assurer du parfait traitement et de l'atteinte d'un épuisement du polluant dans les sols mobilisés en phase gazeuse.

En effet, le « reburn » des polluants extraits en grande quantité lors de la chauffe des sols conduit à la formation de CO ainsi quantifiable dans les vapeurs mesurées en sortie des extracteurs d'air.

Ils sont mesurés à l'aide d'un appareil multi gaz (de type M.R.U.).

 Les pourcentages d'O₂ et CO₂ sont quant à eux des critères de réglage de la combustion dans le corps du bruleur. Ils sont associés à la qualité des vapeurs extraites donc de la quantité de polluant extraite. Ces valeurs sont suivies au niveau de l'entrée et de la sortie du charbon actif.

Les suivis à une fréquence quotidienne permettent d'assurer un réglage optimum des brûleurs et une parfaite dégradation des polluants par « reburn » garantissant une conformité des rejets.

2.2.2 Suivi des rejets à l'atmosphère de l'installation

2.2.2.1 Réflexion sur les modalités de traitement des rejets gazeux

Dans le cadre de la pérennisation du traitement, Englobe souhaiterait voir apportées quelques modifications par rapport aux spécifications de l'AP du 23 avril 2021, et notamment eu égard aux modalités imposées pour le traitement des effluents gazeux. Ces aspects sont développés ci-après.

Les obligations en matière de suivi des rejets à l'atmosphère impliquent un suivi de la qualité des rejets en sortie de cheminée de rejet des gaz de combustion.

Les traitements menés lors de la phase pilote ont été réalisés conformément aux prescriptions de l'AP, et à ce titre, ont intégré la mise en place des traitements des effluents gazeux renforcés basés sur le principe de précaution, combinant le traitement des composés mobilisés en phase gaz dans une chambre de combustion (ce qui est décrit comme le « reburn » dans le document), et une filtration sur charbon actif en second étage de traitement.

- Cf. paragraphe correspondant de l'AP complémentaire <u>n°2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/103 du 23</u> avril 2021.) -

Il est démontré plus loin dans le document que la superposition des deux modules de traitement est effectivement superflue, dans le sens où le traitement par « reburn » permet de s'affranchir d'un filtre à charbon actif en permanence pendant la phase de chauffe (stage 1,2 et 3).

S'il n'est en rien nécessaire pendant le traitement a proprement dit, la connexion d'un filtre à charbon actif de faible volume (généralement 1 m³) est toutefois nécessaire après de l'arrêt des bruleurs et pendant le maintien de la ventilation (sur une dizaine de jour) pour permettre le traitement des éventuels polluants présents encore dans la pile au démarrage du refroidissement.

D'autre part, les opérations de maintenance et d'entretien menées pendant les essais ont mis en évidence un certain nombre de difficultés techniques du fait de la combinaison des deux technologies de traitement des gaz pendant la période de traitement.

En effet, le filtre à charbon actif pluggé en sortie de combustion constitue une réelle limite ou contrainte technique à l'exploitation et au réglage du système de traitement en raison des pertes de charges

créées par le filtre (restriction des débits de rejets) et de la nécessité de refroidir de manière plus importante les gaz de combustion avant leur rejet, pour ne pas risquer de combustion du charbon actif, avec les problèmes de condensations d'eau dans le réseau que cela suscite, et indirectement, un accroissement supplémentaire des pertes de charges. Dans ce contexte, il a été nécessaire de procéder à l'ajout d'un échangeur thermique pour permettre l'abaissement des températures préalablement à l'entrée au charbon actif.

Aussi, Englobe France a procédé dans le cadre des essais à un suivi renforcé avec la réalisation de mesures en entrée de filtre en complément des mesures en sorties de filtre à charbon actif, de manière à justifier de la qualité des effluents en phase de traitement et entrevoir la possibilité de s'affranchir du passage des vapeurs au sein d'un filtre en dehors du début du stage 4.

Les paragraphes suivants présentent l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre du suivi des rejets gazeux.

2.2.2.2 Emplacement des points de mesure et de prélèvement

L'emplacement des points de mesure est présenté dans la Figure 40.

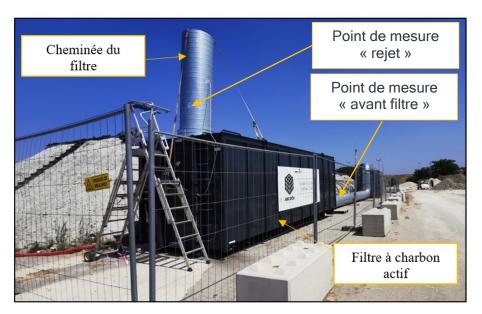


Figure 40 : Points de mesure et échantillonnage avant et après filtre à charbon actif

Les analyses demandées par l'arrêté complémentaire d'avril 2021 sont regroupés dans le **Tableau 3** ci-dessous.

Tableau 3 : Récapitulatif des mesures demandées en sortie de filtre du charbon actif dans l'APC d'avril 2021

Paramètres	Concentration instantanée limite (mg/Nm3) de l'APC d'avril 2021 ou de l'arrêté du 2 février 1998	Contrôle par laboratoire pendant la phase de traitement des terres	Contrôle réalisé par Englobe
COV totaux	110	Oui	Contrôle quotidien C _x H _y Contrôle analytique men- suel
Hydrocarbures	1	Oui	Si pertinent
Composés Organiques Vola- tils Halogénés	1	Oui	Si pertinent
NH_3	1	Oui	Si pertinent
Poussières totales	10	Oui	Si pertinent
HCl	60	Oui	Contrôle mensuel
HF	5	Oui	Si pertinent
$\mathrm{H}_2\mathrm{S}$	5	Oui	Contrôle analytique mensuel
HCN	5	Oui	Contrôle mensuel
NOx	100	Oui	Contrôle Quotidien
СО	250	Oui	Contrôle Quotidien
SO_2	35	Oui	Contrôle mensuel
НАР	0,1 si flux > 0,5 g/h	Oui	Si pertinent
Dioxines	1	Oui	Si pertinent
Furanes	1	Oui	Si pertinent
Métaux (As, Ba, Cd, Cr, Cu, Hg, Mo, Ni, Pb, Se, Zn, Sb)	1	Oui	Si pertinent
CO_2	1	Oui	Contrôle Quotidien
${ m O}_2$	1	Oui	Contrôle Quotidien

Dans le cadre du monitoring des différents paramètres Englobe France s'est attelée à respecter les prescriptions de l'arrêté.

Certaines mesures réalisées dans le cadre du monitoring diffèrent toutefois guelque peu de l'arrêté :

- Les mesures « en continu » ont été réalisées par Englobe France de manière quotidienne pour assurer un suivi en continu sur la durée du traitement (mais non en permanence) pour les paramètres suivants : COV, CO, NO_x, O₂, CO₂
 - Ces suivis étaient réalisés en direct lors de chaque campagne de maintenance et monitoring quotidienne de manière à permettre un réajustement / réglage de l'installation (température de chauffe, extraction d'air etc...).
- Les COV totaux, ont été suivis par la réalisation d'une mesure des C_xH_y , correspondant aux seuls polluants identifiés dans les sols en traitement mais également une mesure semi-quantitative réalisée à l'aide d'un PID (photoioniser) ;
- Les composés SO₂, H₂S et HCl n'ont pas été suivis de manière continue mais uniquement à fréquence mensuelle, dans le cadre de la campagne de suivi complète mensuelle opérée par un bureau externe. Les polluants présents initialement dans les sols ne présentant ni chlore ni soufre, et la pile étant mise en dépression permanente, ces paramètres n'ont pas été considérés dans le suivi quotidien.

Pour le critère CO, indicateur de la « bonne combustion » dans les bruleurs et également de la quantité de polluants traités par « reburn », Englobe a fixé en interne un seuil d'alerte bien en deçà du critère défini dans l'AP, à hauteur de 150 ppm au lien de 250 ppm. Si ce seuil de 150 ppm est dépassé, une intervention pour réglage est réalisée pour définir le ou les bruleurs présentant une dérive dans la qualité de combustion, suite à un ratio déséquilibré entre l'apport d'O₂ comburant et de combustible (propane et composés organiques hydrocarbonés).

Dans le cadre des opérations de suivi des rejets gazeux les paramètres H₂S et HCl n'ont toutefois pas été suivis de manière quotidienne du fait que les composés n'étaient pas présents de base en tant que polluant à traiter et ont donc ont été analysés uniquement dans le cadre des suivis de rejets mensuels.

2.2.2.3 Résultat des mesures effectuées par l'exploitant de manière quotidienne

Les graphiques suivants présentent les résultats des suivis quotidiens réalisés en entrée et sortie du filtre à charbon actif.

Dans la même logique que décrit préalablement, Englobe a procédé systématiquement à un suivi en entrée et sortie du filtre à charbon actif en place de manière à valider la qualité des effluents gazeux au sortir du système de chauffe et ce avec la technique de « reburn » mise en œuvre.

Les graphiques suivants présentent les résultats obtenus dans le cadre de la réalisation des deux piles d'essai.

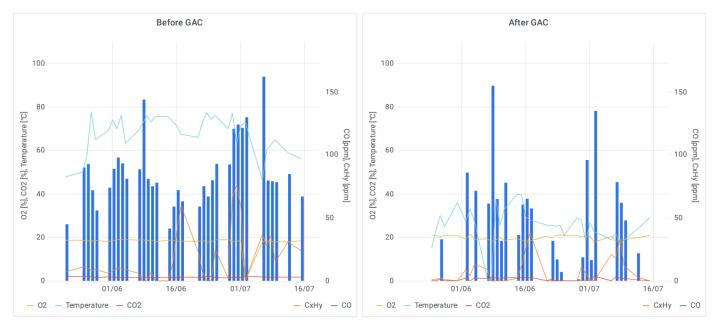


Figure 41: Résultat des suivis quotidiens C_xH_y / CO / O2 / CO2 - Pile 1

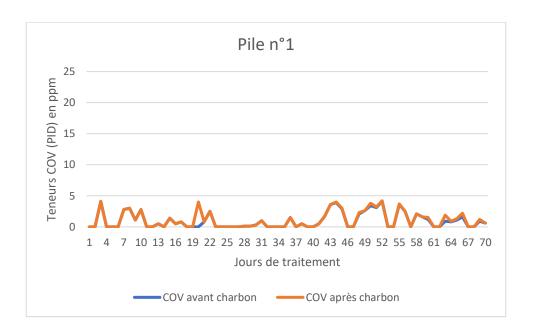


Figure 42 : Résultat des suivis quotidiens des COV au PID - Pile 1

Les graphiques précédents mettent en évidence :

- L'absence de dépassement des critères de rejets, et ce, après comme avant le filtre à charbon actif :
- Des teneurs en CO < 250 ppm mais également inférieures à 150 ppm (sauf 2 points), constituant le seuil d'alerte interne, pour lequel tout dépassement a entraîné un réglage immédiat au niveau des bruleurs, assurant une baisse visible et durable dès le jour suivant ;
- Des teneurs en C_xH_y comme des valeurs en COV mesurées au PID très inférieures au critère de rejet de 110 ppm, là encore, en entrée comme en sortie filtre à charbon actif.



Figure 43 : Résultat des suivis quotidiens C_xH_y / CO / O₂ / CO₂ - Pile 2

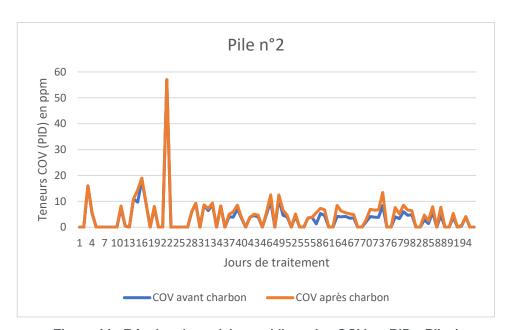


Figure 44 : Résultat des suivis quotidiens des COV au PID - Pile 1

Dans le cadre du suivi de la pile 2, les observations suivantes sont à faire :

Valeurs inférieures aux seuils de rejet pour les valeurs de C_xH_y, avec des teneurs systématiquement inférieures à 110 ppmV en entrée comme en sortie de filtre à charbon actif (max 107 ppm);

La valeur de 50 ppmV pour les C_xH_y constitue un seuil d'alerte interne pour lequel un réajustement des bruleurs et des flux d'extraction de polluant est réalisé.

- Valeurs en COV totaux mesurées au PID toutes inférieures à 110 ppmV en sortie comme en entrée du système de filtration.
- Les teneurs mesurées en CO, présentent des teneurs inférieures à 250 ppmV en sortie du filtre à charbon actif. Un seul dépassement a été constaté en entrée de charbon et a entraîné un réglage immédiat sur l'installation.

D'une manière générale, les commentaires suivants peuvent être soulignés :

- Pour les 2 piles consécutives les teneurs mesurées au PID pour la quantification des COV totaux, sont systématiquement inférieures aux critères de rejet mais dans le cas de la pile 1 il est important de souligner les points suivants et ce pour les valeurs mesurées avant le filtre à charbon actif, ce dernier n'étant en phase de traitement standard non nécessaire :
- Respect systématique des teneurs COV (C_xH_y) avec des teneurs mises en évidence < 110 ppm (critères de rejets) mais également quasi systématiquement < 50 ppmV correspondant au seuil d'alerte interne ;
- Respect des teneurs en CO < 250 ppm systématique en entrée et sortie d'infiltration.

Il convient de préciser qu'en fonction de la typologie de polluants et des concentrations, il n'apparaît donc pas nécessaire de mettre un filtre à charbon en continu, ce qui pourrait permettre d'assurer de meilleurs rendements dans l'extraction et le rejet des gaz.

La mise en place d'un charbon actif restera toutefois effective durant une dizaine de jours en Stage 4 lors du maintien d'un extracteur d'air pour refroidir partiellement en collectant les éventuels polluants encore présents.

Ces observations viennent également confirmer l'efficacité du traitement réalisé par « reburn ».

2.2.2.4 Résultat des prélèvements effectués par les bureaux de contrôle

Le suivi principal à effectuer est celui concernant les rejets gazeux de la cheminée de l'installation, placée à la suite du filtre à charbon.

Le **Tableau 4** ci-dessous récapitule l'ensemble des campagnes d'analyses effectuées par des bureaux de contrôle extérieurs lors des essais.

Tableau 4 : Récapitulatif des dates de compagnes

	Date de la campagne
Dilo 1	17/06/2021
Pile 1	26/07/2021
	27/10/2021
Dil. 2	16/11/2021
Pile 2	20/12/2021
	20/01/2022

Les résultats des mesures effectuées par les bureaux de contrôle au cours des campagnes présentées sont repris dans les tableaux qui suivent et sont joints en **Annexe D**.

Tableau 5 : Tableau représentant les résultats d'analyse de suivi des rejets de la première pile de DT

Paramètre	VLE de l'APC d'avril 2021 ou de l'arrêté du	Juin 2	2021	Juillet 2021	
	2/02/98 mg/Nm3	Amont CA	Aval CA	Aval CA	
COVT (en éq.C)	110	8,8	8,8	4,3	
C6-C12		25,451	26,529	NA	
C9-C12		0	0	NA	
COHV		62,059	122,94	0	
NH ₃		NA	0,065	1	
Poussières totales	10	NA	2,01	9,7	
HCI	60	NA	0,238	3	
HF	5	NA	0	0	
H ₂ S	5	NA	NA	0	
HCN	5	NA	NA	0	
NO _x	100	NA	NA	1,3	
CO	250	NA	NA	36	
SO ₂	35	NA	NA	3	
HAP	0,1	NA	NA	0,00126	
Dioxines/Furanes		NA	0,0004	0,011	
As	1	NA	0,00021	0	
Cr	*	NA	0,00282	0,005	
Cu	*	NA	0,3712	0,014	
Ni	*	NA	0,0039	0,001	
Pb	1	NA	0,0238	0,004	
Sb	*	NA	0	0,0002	
Ва		NA	0	0,004	
Cd	0,05	NA	0,00232	6,828	
Hg	0,05	NA	0	0	
Мо		NA	0,00314	0,004	
Se	1	NA	0,000032	0	
Zn	*	NA	0,0864	0,024	

<u>Légende</u>:

"NA: Non Analysé"

^{*} la somme de ces composés doit être inférieure à 5 mg/m³

Tableau 6 : Tableau représentant les résultats d'analyse de suivi des rejets de la deuxième pile de DT

Paramètre en	VLE de l'APC d'avril	Octobre 2021	Novembre 2021	Décem	bre 2021	Janvier 2022
mg/Nm3	2021 ou de l'arrêté du 2/02/98 mg/Nm3	Aval CA	Aval CA	Amont CA	Aval CA	Aval CA
COVT (en éq.C)	110	6,71	22,05	16	12	16,21
HCT C5-C10		NA	NA	NA	NA	0,18
COHV		0,04	0,53	NA	NA	0
NH ₃		0	0	NA	0,06	1,59
Poussières totales	10	0,85	0,83	NA	37,11**	0,41
HCI	60	0,52	0	NA	0,43	2,4
HF	5	0,15	0,011	NA	0	0,17
H ₂ S	5	2,24	0,3	NA	0	0,12
HCN	5	0,0064	0,0051	NA	0	0,0072
NOx	100	23,21	21,59	NA	14	12,16
CO	250	69,23	128	NA	96	76,89
SO ₂	35	NA	0	NA	0,44	0,6
HAP	0,1	0,00017	0	NA	0	0
Dioxines/Furanes		0,00000032	0,00000017	NA	0,000000033	
As	1	0	0	0	0	0,00026
Cr	*	0,0024	0,0018	0,0023	0,0015	0,0031
Cu	*	0,0042	0,0065	0,1532	0,0259	0,0054
Ni	*	0,0048	0,0016	0,6039	0,0004	0,0023
Pb	1	0,024	0,0037	0,0057	0,0022	0,002
Sb	*	0,00007	0,00016	0	0	0,00026
Ba		0,091	0,0053	0,0288	0,0162	0,0043
Cd	0,05	0,00028	0,0013	0,0005	0	0,0011
Hg	0,05	0	0,00052	0,00091	0	0
Мо		0,006	0,0083	0,0052	0,0035	0,013
Se	1	0	0	0	0	0

Zn 0.0081 0.022 0.1826 0,0722 0.016

Légende :

"NA: Non Analysé"

Un suivi plus poussé, à la demande d'ENGLOBE France, a été effectué par un laboratoire extérieur afin de permettre à ENGLOBE France de retirer toute l'expérience possible sur les essais effectués. De manière globale, les paramètres sont conformes aux prescriptions indiquées dans l'arrêté préfectoral et ceux même en amont du charbon actif.

^{* :} La somme de ces composés doit être inférieure à 5 mg/m3
** : La mesure a été prise lors d'un passage d'un camion à proximité ce qui a faussée la valeur qui ne peut être prise en compte.

2.2.3 Qualité des sols en fin de traitement et catégorisation des terres traitées

2.2.3.1 Modalités d'échantillonnage des terres en fin de traitement

La caractérisation des sols traités est réalisée en fin de traitement, en parallèle des opérations de démantèlement de la pile.

En effet, en période de chauffe, il n'est pas possible d'effectuer des échantillons homogènes, c'est-àdire représentatifs de l'ensemble du massif, du fait du risque d'altération de la pile en traitement et également pour des questions de sécurité du personnel, avec notamment des risques de brûlures et de chute de hauteur.

L'échantillonnage a été réalisé à raison d'un échantillon composite par lot de l'ordre de 300 t en moyenne afin de disposer d'une parfaite représentativité des résultats d'analyses. L'échantillonnage en phase d'exploitation sera mis en œuvre sur des lots d'environ 500/600 t pour des questions techniques et de repérage (liés aux espacements et positionnement des réseaux intégrés dans la pile).

Le protocole d'échantillonnage et d'analyses est réalisé en accord avec les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral d'exploitation actuel du centre (AP n°2013PREF.DRCL/BEPAFI/SSPILL/299 en date du 24/06/2013 - **Annexe C**) à savoir :

- Paramètres suivis :
 - o Analyses complètes requises à l'AP
 - o Inclus les polluants spécifiques traités

Les échantillons de sol sont analysés dans un laboratoire agréé selon les normes en vigueur, les analyses portant sur les composés organiques incriminés et les autres paramètres nécessaires à la définition de l'exutoire approprié (pack ISDI) ou guide valorisation si une sortie du statut de déchet est envisageable.

L'échantillonnage des sols se fait en parallèle de l'opération de démantèlement de la pile. Il est réalisé sur la base de 5 sous-échantillons représentatifs des sols en termes de nature / aspect et proportion. Il s'agit donc d'un échantillon composite en tout point de la pile réalisée à l'avancement du démantèlement.

Le démantèlement est effectué progressivement en suivant les étapes présentées ci-après :

- Démantèlement des brûleurs et réseaux associés ;
- Retrait de la couverture de protection (bâche / béton...) ;
- Sortie des sols avec prélèvement des échantillons et retrait des tubes (chauffe, extraction d'air, tubes de monitoring etc...) (voir Figure 45)

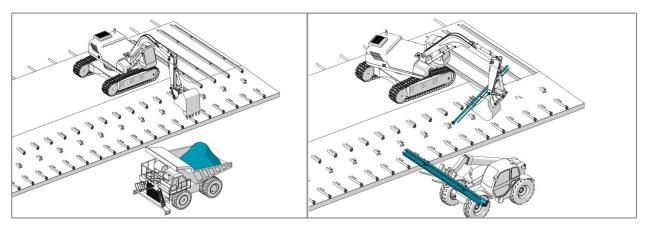


Figure 45: Schémas de principe du démantèlement des tubes et sortie des sols

2.2.3.2 Résultat des mesures effectuées après traitement sur les sols lors des essais

Les éléments présentés ci-après correspondent aux opérations et résultats de la pile n°1 et de la pile n°2

Dans le cas de la pile 1, les terres ont été traitées pour une pollution aux HCT.

Le **Tableau 7** présente l'état des lieux avant et après traitement des teneurs au sein de la pile1. -

Tableau 7 : Synthèse des résultats d'analyses obtenus dans les sols sur l'ensemble des lots en traitement sur la pile 1

				Concentration	s ponctuelles	Concen moyennes	trations dans la pile		
Paramètres	Critère ISDI		MAX avant	MIN avant	MAX après	MIN après	Avant	Après	Abattements
raidifieties	(Brut)		traitement	traitement	traitement	traitement	traitement	traitement	moyen
Matière sèche	-	%	87	78	99	87	82	95	
Carbone Organique Total	30 000,00	mg/kg Ms	21 500	14 900	10 000	4 400	17 622	6 328	√ -64%
Hydrocarbures Totaux (C10-C40)	500	mg/kg Ms	1 410	627	390	20	1 033	105	√ -90%
HCT (nC10 - nC16)	-	mg/kg Ms	78	37	16	4	60	7	√ -88%
HCT (>nC16 - nC22)	-	mg/kg Ms	353	179	156	2	278	40	√ -86%
HCT (>nC22 - nC30)	-	mg/kg Ms	523	253	139	2	398	36	√ -91%
HCT (>nC30 - nC40)	-	mg/kg Ms	462	158	70	2	298	19	√ -94%

L'efficacité du traitement est avérée sur la pile 1 concernant le traitement des hydrocarbures totaux avec des abattements pour cette pile de l'ordre de 90 % sur les HCT C10-C40.

Au-delà des taux d'abattements observés, les résultats obtenus pour l'ensemble des lots ont révélé des valeurs inférieures à 500 mg/kg et donc permettant une sortie des matériaux après traitement en filière de revalorisation avec des teneurs en hydrocarbures inférieures aux critères des filières d'Installation de Stockage de Déchets Inertes.

Le traitement réalisé par désorption thermique permet d'assurer après opération une évacuation en filière de type inerte et ainsi une revalorisation des matériaux. Ces filières présentent l'avantage d'être implantées localement, comme présenté dans le **Tableau 8** ci-après.

Tableau 8 : Récapitulatif des tonnages de la première pile avec les exutoires de sorties associés

Tonnage	Type d'exutoire	Catégorie d'usage finale d'après l'arrêté préfectoral n°2013- PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/299 du 24 juin 2013 (Annexe C)	Adresse
741,28	ISDI	А	Sully sur Loire (45)
2 550,04	ISDI	А	Vert le Grand (91)

Concernant la pile n°2, présentant une contamination mixte dans les matériaux (HCT et HAP majoritairement) les résultats obtenus sur les échantillons composites prélevés en fin de traitement sont présentés dans le tableau de synthèse suivant (**Tableau 9**)

Tableau 9 : Synthèse des résultats d'analyses obtenus dans les sols sur l'ensemble des lots en traitement sur la pile 2

			Concentrations ponctuelles					Moyennes dans pile	
Paramètres	Critères ISDI (Brut)	Unités	MAX avant traitement	MIN avant	MAX après traitement	MIN après traitement		moyenne après traitement	abattement moyen
Matière sèche	-	%	82	67	99	88	77	94	-
Carbone Organique Total	30 000,00	mg/kg Ms	12 000	9 600	15 000	3 100	10773	9736	√ -9,62%
Hydrocarbures totaux C10-C40	500	mg/kg Ms	8 100	3 500	1 300	39	4500	734	√ -83,68%
Fraction C10-C12		mg/kg Ms	650	61	29	4	162	10	√ -93,54%
Fraction C12-C16		mg/kg Ms	3 100	1 200	460	10	1564	207	√ -86,75%
Fraction C16-C20		mg/kg Ms	2 600	1 200	450	13	1518	275	√ -81,89%
Fraction C20-C24		mg/kg Ms	1 100	460	190	7	667	100	√ -85,05%
Fraction C24-C28		mg/kg Ms	420	220	100	4	338	56	√ -83,39%
Fraction C28-C32		mg/kg Ms	200	100	120	3	163	39	√ -76,18%
Fraction C32-C36		mg/kg Ms	110	51	140	2	87	31	√ -64,71%
Fraction C36-C40		mg/kg Ms	40	10	67	2	28	12	√ -56,13%
HAP (EPA) - somme	50	mg/kg Ms	583	261	203	5	464	104	√ -77,63%

L'efficacité du traitement est avérée sur la pile 2 concernant le traitement des hydrocarbures totaux avec des abattements pour cette pile de l'ordre de 83 % sur les HCT C10-C40 sur la base de teneurs initiales de l'ordre de 4.500 mg/kg en HCT en moyenne.

Au-delà des taux d'abattements observés, la majorité des résultats obtenus pour l'ensemble des lots ont révélé des teneurs inférieures à 500 mg/kg en indice HCT (conformes aux critères de l'inerte), et permettent d'envisager une revalorisation des matériaux après traitement.

2.2.3.3 Performance comparée des essais réalisés

Sur la base des résultats obtenus dans le cadre des essais, un abattement de plus de 90 % des teneurs a été mis en évidence pour les hydrocarbures sur la pile 1.

Ces abattements sont en ligne avec les abattements de traitement par désorption thermique, généralement compris entre 90 et 99 % pour le traitement d'hydrocarbures totaux.

Concernant la pile n°2, les performances réelles du traitement sont légèrement inférieures aux performances attendues en théorie. Ces résultats sont expliqués par un taux d'humidité plus élevé que la moyenne dans les sols en traitement, agissant comme un facteur limitant.

Les enjeux relatifs à un meilleur contrôle de l'humidité des sols sont en cours de considération par Englobe, dans l'optique de la pérennisation du traitement.

Au global, les performances obtenues dans le cadre des essais sont en ligne avec des abattements standards de traitement en DT (90%), mais pourraient vraisemblablement être optimisées notamment du fait d'une meilleure gestion de la teneur en eau dans les terres.

2.3 AMENAGEMENTS ENVISAGES À LA SUITE DES ESSAIS PILOTE

2.3.1 Raccordement au gaz de ville et localisation du traitement sur site

ENGLOBE France a réalisé une étude technico-économique afin de définir s'il existe un intérêt à raccorder le site au gaz de ville *via* l'aménagement d'un réseau souterrain pour la désorption thermique.

Le montage financier effectué (comprenant les consommations prévisionnelles et le coût des travaux à prévoir) a permis à ENGLOBE France de conclure quant à l'intérêt économique non négligeable de se raccorder au gaz de ville.

De plus, la société voisine du site est en passe de monter une unité de méthanisation, ce qui permettrait à terme d'utiliser un gaz produit localement.

Le raccordement permettrait également d'éviter les risques associés aux opérations de dépotage vis-à-vis de l'exploitation.

D'après l'étude, le point de raccordement au gaz sur site annoncé par le prestataire consulté est situé à proximité de l'aire 1 (entrée du site). Afin de limiter la taille du réseau de gaz souterrain à déployer sur le site, et donc d'éviter de devoir casser les bitumes du site pour enterrer les réseaux, il a été retenu les aires 1, 2 et 3 comme candidates pour les piles thermiques (**Figure 46**).

Précisons toutefois que ces emplacements ont été définis pour des raisons de simplicité du raccordement au gaz de ville et d'anticipation des besoins du site en termes d'espace disponible pour l'alternance des technologies (biopile, pile thermiques et tri granulométrique). Cela ne sousentend pas que trois piles seront en marche sur le site. ENGLOBE se donne ici juste la possibilité de monter des piles sur l'aire 1, 2 ou 3 en fonction du flux de matériaux à gérer. Ces aires auront toujours la capacité d'accueillir des biopiles. Le choix de la technique à appliquer dépendra des teneurs en pollution des matériaux à traiter. Pour des raisons techniques (quantité de brûleurs disponibles) et humaines (ressources à mobiliser), ENGLOBE ne réalisera qu'une chauffe à la fois. Ce qui n'empêche pas d'envisager de monter et lancer la chauffe d'une nouvelle pile thermique pendant qu'une seconde est en phase de refroidissement passif.

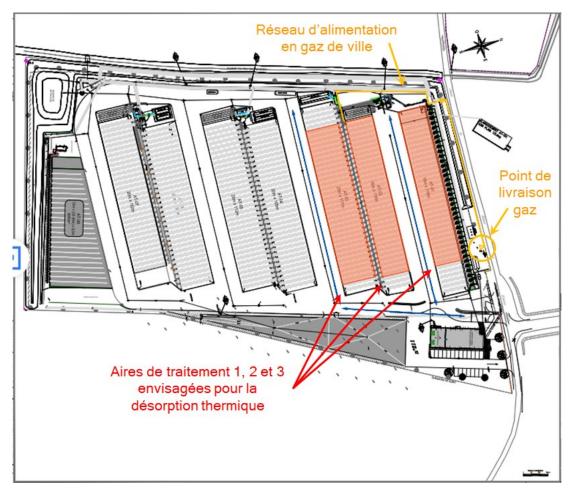


Figure 46 : Localisation et plan de circulation de la désorption thermique à la suite du raccordement au gaz

La localisation de la technologie de désorption thermique s'effectuerait donc sur deux zones différentes en fonction de l'avancement des travaux pour le raccordement au gaz :

- L'aire 7, avec utilisation du propane en cuves, jusqu'à finalisation des travaux de raccordement au gaz de ville,
- Puis l'aire 1, 2 ou 3, en rotation, à compter du raccordement au gaz de ville.

Une fois le site raccordé au gaz de ville, le parc de cuves de propane serait démantelé, et la rubrique 4718 ferait l'objet d'une cessation d'activité.

2.3.2 Modalités du refroidissement des thermopiles

Dans le cadre des essais de traitement, et ce pour les deux piles traitées, le refroidissement des terres a été réalisé de la sorte :

- Arrêt des bruleurs et donc de la chauffe mais maintien de l'extraction des vapeurs pendant une dizaine de jour pour poursuivre une collecte des éventuels polluants résiduels ;
- Retrait de la bâche de couverture et de l'isolant thermique
- Démantèlement des bruleurs et création d'entrée d'air passive, puis démantèlement de la couche d'isolant en béton;

- Maintien du refroidissement passif sur jours à plusieurs semaines :
- Démantèlement progressif de la pile avec au besoin application d'une brumisation pour la gestion du risque poussière.

Le refroidissement à l'eau, utilisé sur les chantiers pour assurer un refroidissement accéléré n'a donc pas été réalisé dans le cadre par aspersion d'eau.

Cette technique de refroidissement passive permet de s'affranchir, quand le temps le permet, d'une consommation d'eau qui avait été estimée entre 5 et 10 % du volume soit entre 100 et 200 m³.

2.3.3 Applications aux polluants et seuils d'acceptation autorisés

2.3.3.1 Introduction

Pour déployer la technologie de traitement par désorption thermique sur ses centres, Englobe s'appuie sur une relation de partenariat solide et éprouvée depuis plusieurs années avec la société HAEMERS Technologie (entreprise belge dont la mise en œuvre de la désorption thermique en pile ou in situ est le cœur de métier). HAEMERS Technologies assure l'ingénierie du procédé (conception), tandis que les équipes d'Englobe prennent en charge les opérations et l'exploitation du traitement.

Depuis plus de 20 ans, la société utilise et optimise le traitement des terres par désorption thermique dans le cadre de chantiers de dépollution des sols et des nappes, et dispose ainsi d'un savoir-faire unique dans le domaine. En 2017, HAEMERS Technologies et Englobe ont notamment pu collaborer pour travailler de pair à la dépollution *in situ* d'un site impacté par du mercure (pollution des sols et de la nappe). La référence du projet est présentée dans l'**Annexe** E.

Au-delà de ce chantier très spécifique, Englobe présente **en Annexe F** certaines références de son partenaire HAEMERS Technologies démontrant l'efficacité de la technologie de traitement par désorption thermique sur un large spectre de composés.

La définition des domaines d'applicabilité du traitement par désorption thermique (composés & seuils de traitabilité), faisant l'objet des paragraphes suivants, résulte de la collecte des informations relatives aux différents retours d'expérience.

2.3.3.2 Applications du traitement par désorption thermique

La nature des pollutions redevables d'un traitement par désorption thermique est plus large que la liste des composés qu'ENGLOBE est actuellement autorisée à recevoir sur son site.

L'objet de ce paragraphe est de préciser la liste des composés qu'Englobe souhaiterait voir intégrés aux autorisations de traitement, via une modification des critères d'acceptation sur le centre d'Echarcon (91).

2.3.3.2.1 POLLUANTS DEJA AUTORISES

Les composés redevables d'un traitement par désorption thermique et déjà couverts pat les autorisations existantes sont listés ci-après. Il convient de préciser que, pour ces contaminants, la

désorption thermique est applicable lorsque les concentrations sont trop élevées pour être gérées par un traitement *via* biodégradation stimulée (biopile).

- BTEX,
- HCT,
- HAP,
- COHV.

Du fait de la performance du traitement par désorption thermique sur ces composés, une augmentation des seuils d'acceptation est demandée dans ce document (plus bas). Cette augmentation a été réfléchie sur la base des retours d'expérience en matière de performances du traitement appliqué.

2.3.3.2.2 POLLUANTS NON ENCORE AUTORISES

ENGLOBE a identifié un certain nombre d'autres familles de composés ou matériaux visés par un traitement par désorption thermique, et qui ne sont, aujourd'hui, pas explicitement autorisés à être réceptionnés sur le centre d'Echarcon. Ces derniers sont listés ci-après :

Les plantes invasives et plus particulièrement la Renouée du Japon

Les plantes invasives constituent un enjeu pour la gestion et l'entretien de friches enherbées (voies ferrées, berges de cours d'eau, ouvrages...), ou encore lors de réaménagement de sites avec des excavations de sols contenant des rhizomes viables. Ces espaces invasives constituent en effet une menace pour l'écosystème dans la mesure où ces variétés exotiques prennent rapidement le pas sur les variétés autochtones, avec des conséquences sur la flore et la faune locale. Englobe a identifié un besoin de prise en compte et de gestion durable de ces espèces afin de davantage maitriser leur propagation.

Dans le cas de la renouée du Japon, les terres présentant des rhizomes sont régulièrement gérées par confinement (sous un massif de remblais), criblage et/ou broyage afin de réduire la taille du rhizome à une taille < 10 mm (0,7g), réputée non viables pour assurer une repousse de la plante. Ces technologies peuvent toutefois laisser passer des rhizomes de longueur plus importante au risque d'entraîner des repousses.

Les plantes issues des opérations de débroussaillage sont quant à elles généralement dirigées vers des installations de compostage. L'effet du compostage sur la vitalité des tiges et des rhizomes a été testé pour la renouée du Japon et le roseau commun (Day et al. 2009). Des fragments de tiges (chacun avec au moins un nœud) et de rhizomes (chacun avec au moins deux bourgeons) de renouée du Japon ont été enfouis dans du matériel en compostage puis exposés à des températures variant de 55 à 68 °C (moyenne : 61 °C) pendant au moins trois jours, ce qui fut suffisant pour dévitaliser les tiges et les rhizomes. Un autre court document produit par l'Université de Reading et r3 Environmental Technology (Xian et al. 2012) mentionne que des fragments de rhizome de 2 cm de long sont détruits par une exposition pendant 72 heures à une chaleur de compostage de 40 °C.

En 2021, étant confrontée à la présence de plantes invasives dans quelques lots de terres réceptionnés, Englobe a réalisé une série d'essais en pleine grandeur sur son centre de traitement de Chalandry Elaire (08), avec le support d'un laboratoire spécialisé (MicroHumus) pour les tests de repousse notamment.

Des essais d'éradication ont ainsi été menés via :

- Une étape de préparation des terres via un scalpage à 20mm, un broyage du 0-20mm, puis un criblage à 10mmm;
- un test en étuve sur des échantillons représentatifs pour les paliers de températures suivants : 40°C pendant 72h ; 60 °C pendant 72h ; 80 °C pendant 48h ;
- un rehaussement thermique au sein d'une pile ventilée de quelques 100aines de tonnes (type biotertre dynamique) fortement amendée et fertilisée, permettant d'assurer une montée en température conséquente au sein des terres via l'activité des micro-organismes jusqu'à atteindre 40°C pendant 5 jours '(essai 1), puis 60 °C pendant 5 jours (essai 2, similaire au procédé d'hygiénisation appliqué sur les matières organiques fertiles).

Les résultats des essais portés jusqu' à température de sols de 60°C ont été particulièrement encourageants, concluant à l'absence complète de repousse après 6 mois d'observation des échantillons témoins, placés sous serre.

En revanche, les résultats sont beaucoup moins probants dès lors que la température stagne à 40°C, malgré les étapes préalables de broyage / criblage à 10mm, avec des repousses observées sur 50% des échantillons témoins.

Englobe a statué sur l'efficacité de la méthode de traitement combinant une étape préalable de broyage et de criblage, puis à une montée en température des sols jusqu'à 65°C en tout point du lot traité.

L'application d'un traitement par désorption thermique « basse température » post préparation des terres revêt un intérêt évident.

Englobe demande par conséquent à ce que la possibilité de prendre en charge des terres contenant des rhizomes de plantes invasives soit explicitement autorisée sur son centre d'Echarcon (91), du fait de l'existence de la technologie de traitement par désorption thermique.

Les Polluants Organiques Persistants (POP)

La demande croissante de gestion hors-site des POPs est un enjeu technique et commercial. Ces POPs étant désormais caractérisés plus systématiquement, ils sont excavés dans le cadre d'opération de réhabilitation et évacués en filières de traitement.

Ces filières sont toutefois peu nombreuses en France (incinération, ISDD avec stabilisation...) et font bien souvent l'objet d'évacuations à l'étranger vers des installations de traitement par désorption thermique (exploitants ATM, THEO PAUW).

Ces polluants sont de facto stables et non biodégradables. Parmi ces POPs, sont à considérer : pesticides, fongicides, PFAS, PFOA, PCB, dioxines et furanes ...

Il est reconnu que ces familles de composés sont redevables d'un traitement par désorption thermique, avec une température cible comprise entre 280 et 450 °C selon les molécules concernées.

2.3.3.3 Révision des seuils d'acceptation pour les composés ciblés par la désorption thermique

Les tableaux ci-après définissent les critères de traitable *via* la désorption thermique, et donc les seuils d'acceptation à l'entrée du centre, offrant ainsi une alternative à des évacuations en ISDD ou filières étrangères.

Il convient de préciser que ces composés ont été divisés en deux tableaux afin de différencier les composés nécessitant une caractérisation systématique à l'entrée du centre d'une part (que ces composés soient véritablement concernés ou non), et ceux qui feront l'objet d'une procédure d'acceptation spécifique au cas par cas dès lors que la problématique sera rencontrée.

En effet, le premier tableau (**Tableau 10**) couvre les demandes les plus régulières, et par conséquent, les composés réputés comme redevables d'un traitement thermique et les plus couramment mesurés dans les sols. Le second tableau (**Tableau 11**) cible des demandes ponctuelles, qui ne correspondent pas au « tout-venant » rencontré dans le cadre d'opérations de réhabilitation de sites.

Englobe propose par conséquent de régir les acceptations de sols selon deux packs analytiques et procédures d'acceptation distinctes : « base » et « spécifique ».

Tableau 10 : Contaminants et seuils associés faisant l'objet d'une caractérisation systématique

Noms usuels des contaminants	Seuils de l'arrêté préfectoral n°2013- PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/299 du 24 juin 2013 (Annexe C)	Rehaussement des seuils ou seuil d'acceptation demandé	Unité
PCB et équivalents	50	300	mg/kg
HCT	100 000	250 000	mg/kg
HAP	5 000	25 000	mg/kg
COHV	100 000	100 000	mg/kg
Cyanures totaux		20 000	mg/kg

Tableau 11 : Contaminants et seuils associés soumis à une procédure d'acceptation spécifique (en sus du sytèmatique)

Noms usuels des contaminants	Seuil d'acceptation demandé	Unité
PFAS-PFOS	50 000	μg/kg
Pesticides	5 000	mg/kg
Dioxines et furanes	50	μg/kg TEQ
Mercure total	200	mg/kg
Plantes invasives (par exemple : Renouée du Japon, Ailanthus altissima (faux vernis du Japon), Buddleja davidii (arbre à papillons), Ambrosia artemisiifolia (ambroisie à feuille d'armoise), Senecio inaequidens (séneçon du Cap), Heracleum mantegazzianum (berce du Caucase), Cortaderia selloana (herbe de la pampa)	Pas de seuil associé - la notion suffit	de présence

2.3.3.4 Benchmarking

Sur demande de l'inspection des installations classées en amont du dépôt du dossier, Englobe a réalisé un inventaire des solutions du même type (désorption thermique) disponibles sur le marché français, et des critères / seuils d'acceptation délivrés pour ces mêmes installations.

Il existe deux manières de conduire le traitement par désorption thermique : en four rotatif, ou en thermopile. Le fondement du procédé de désorption est le même, seule la mise en œuvre diffère.

Aussi, le **Tableau 12** récapitule les seuils autorisés chez les autres entreprises (françaises ou non) identifiés par ENGLOBE France. Les autorisations sont présentées dans l'**Annexe G**. Le tableau ci-après résume les informations essentielles.

Tableau 12 : Récapitulatif des seuils d'autorisations similaires

Société	Unité	GRS VALTECH	LHOTELLIER DEPOLLUTION	LINGENHELD	BIOTERRA
Lieu		St Pierre de Chandieu	Alizay	Oberschaef- folsheim	Belgique
n° AP		DDPP-DREAL 2021-321	DELE/BERPE/1 9/1265	02-août-18	-
Type de DT		Four rotatif	Thermopile	Thermopile	Four rotatif
n° rubrique		2770, 2771	2770	2770	-
Seuil HAP	Mg/kg MS	50 000	50 000	-	50 000
Seuil BTEX	Mg/kg MS	25 000	20 000	-	50 000
Seuil COHV	Mg/kg MS	25 000	1 000	-	10 000
Seuil HCT	Mg/kg MS	250 000	100 000	-	50 000
Seuil PCB	Mg/kg MS	50	50	50	1 500
Seuil Cyanures	Mg/kg MS	10 000	-	10 000	2 000
Seuil Mercure	Mg/kg MS	20	-	1	5

2.3.3.5 Processus d'acceptation des matériaux

Le processus d'acceptation des matériaux traités en désorption thermique reprend la même méthodologie qui est présentée à l'article 8.3.5 de l'arrêté préfectoral n°2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/299 du 24 juin 2013 (Annexe C). Néanmoins, la particularité de l'acceptation des matériaux, dont les seuils ont été cités précédemment (Partie 2.3.3.3), s'effectuera des deux manières différentes selon le type de polluant.

Par défaut, les composés présentés dans le **Tableau 10** feront l'objet d'une caractérisation systématique en entrée pour vérifier la conformité aux seuils associés avant la mise en traitement (pratiques habituelles d'ENGLOBE France). Concernant les contaminants présents dans le **Tableau 11**, les analyses pour l'acceptation définitive seront menées uniquement s'il y a eu détection de ce type de contamination en phase de consultation par les clients.

Ce qui signifie que lors de l'élaboration du devis, les commerciaux et/ou chargés d'affaires valideront cette absence de composés *via* les historiques de pollution des sites d'où proviennent les matériaux impactés et les résultats des diagnostics environnementaux du site (Voir Mode opératoire acceptation des matériaux sur les centres -*P5-MODOP-1221036* - **Annexe H**).

2.3.4 Modalités de traitement des vapeurs de polluants

Du fait des nouveaux polluants et concentrations à intégrer dans les possibilités de traitement susmentionnées, il convient ici de présenter la méthode de traitement à appliquer sur les effluents ainsi que les suivis règlementaires de ces derniers. Aussi, deux points sont abordés : les méthodes de traitement des effluents puis, les paramètres et fréquences associées des suivis en complément de ceux déjà identifiés dans l'APC de 2021.

2.3.4.1 Les modalités de traitement des effluents gazeux

Le retour d'expérience d'Haemers en termes de désorption thermique permet à ENGLOBE France de proposer une adaptation de la gestion des effluents gazeux en fonction du niveau de concentration des contaminants dans les terres en traitement. En effet, trois méthodes de gestion des effluents existent et le choix de la méthode à appliquer va dépendre de la concentration de chacun des paramètres présents dans les terres (**Tableau 13**).

Tableau 13 : Technique à appliquer en fonction de la méthode

	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3
Intitulé	Le Reburn	Reburn + Charbon Actif Gra- nulé	Unité de traitement des Vapeurs

Description des méthodes :

Le Reburn:

Les vapeurs générées lors du chauffage sont aspirées et directement réinjectées dans le corps de brûleur pour subir une oxydation complète. Les produits de combustion circulent ensuite dans le tube de chauffe avant d'être dirigées vers la cheminée. Des unités catalytiques peuvent potentiellement être placées à la sortie des tubes de chauffe. Le Reburn est par défaut mis en place sur les piles thermiques et a été également testé lors des essais. Son efficacité est reflétée par les mesures effectuées en aval du filtre à charbon qui sont présentées dans la **Partie 2.2.2.**

Le Reburn associé à un filtre à charbon actif granulé :

Les vapeurs générées au sein de la pile thermique sont aspirées et réinjectées dans le corps de brûleurs pour subir une oxydation. Les produits de combustion restants sont ensuite renvoyés vers une unité de charbon actif. Les pollutions halogénées sont quant à elles directement envoyées vers un charbon actif. Cette méthode correspond à celle déployée pendant les essais de 2021.

Unité de traitement des Vapeurs :

Le réseau de chauffage des terres contaminées est indépendant du réseau d'aspiration des vapeurs. Les vapeurs générées sont dès lors aspirées et dirigées vers une unité de traitement des vapeurs adéquate. L'unité de traitement des vapeurs est dimensionnée en fonction du type de polluant. Elle est généralement constituée de plusieurs organes de traitement adaptables et/ou ajustables suivant les polluants (condensation / filtration sur substrat actif - résine ou charbon actif / postcombustion en option).

La composition du système de traitement des effluents par une unité de traitement des Vapeurs spécifique est expliquée plus précisément dans les figures suivantes.

La Figure 47 présente le schéma d'une installation de traitement complète des vapeurs :

Unité de traitement des vapeurs (VTU)

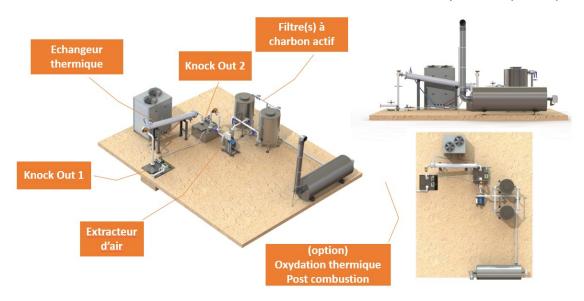


Figure 47 : installation de traitement des vapeurs - VTU - Source Haemers Technologies

L'installation se compose des éléments suivants :

Knock-out : la vapeur du sol extraite est acheminée dans un knockout suivi d'un échangeur de chaleur qui condense les vapeurs et d'un filtre à charbon actif qui adsorbe certains contaminants





Échangeur thermique: L'échangeur de chaleur recevra les vapeurs du réservoir knock-out et les condensera. Les liquides seront récupérés dans des réservoirs et les vapeurs restantes seront dirigées vers le filtre à charbon actif

En complément de l'installation de condensation, un système de filtration sur charbon actif sera mis en place pour traiter les reliquats de contaminants non condensés au sein de l'unité et permettre un traitement de finition. Enfin un dispositif de postcombustion ou d'oxydation thermique peut-être ajouter pour parfaire le traitement des vapeurs.



Le choix de la méthode à mettre en place va dépendre des concentrations initiales dans les terres à traiter. Le tableau ci-après définit le spectre de contamination couvert par les méthodes décrites ci-dessus. L'essentiel à retenir est que : les concentrations initiales en contaminants dans les terres définissent la méthode de traitement des effluents gazeux. Le tableau ci-après présente donc la méthode à appliquer en fonction du spectre de concentration dans les terres (Tableau 14).

Tableau 14 : Méthode à appliquer en fonction de la concentration dans les terres à traiter

Espèce	Unité	Seuil de la méthode 1	Seuil de la méthode 2	Seuil de la méthode 3
PCB et équivalents	mg/kg	< 20	< 300	<300
Dioxines et furanes	μg/kg TEQ	< 3	< 3	< 50
НСТ	mg/kg	< 15 000	< 20 000	< 250 000
CN	mg/kg	< 5 000	< 5 000	< 20 000
НАР	mg/kg	< 1 500	< 2 000	< 25 000
PFAS-PFOS	μg/kg	< 2 500	< 5 000	< 50 000
Mercure Total	mg/kg	< 2	< 20	< 200
Pesticides	mg/kg	< 20	< 500	< 5 000
COHV	mg/kg	< 250	< 2500	< 100 000

2.3.4.2 Les modalités de suivi des effluents

Sur la base des méthodes à appliquer et de retour d'expérience d'ENGLOBE, il est proposé de réaliser les suivis des paramètres selon les fréquences identifiées dans le **Tableau 15**.

Précisons qu'Englobe a pris soin d'identifier des seuils potentiels au niveau de l'<u>Arrêté Ministériel du 2 février 1998</u> et de l'<u>Arrêté Ministériel du 20 septembre 2022</u> lorsque nécessaire.

Sont identifiés **en gras** dans le tableau les paramètres à ajouter par rapport aux suivis identifiés dans l'arrêté préfectoral. Une précision utile à la compréhension du tableau ci-après concerne la définition du contrôle : par « contrôle quotidien » il est entendu la réalisation d'une mesure par jour par des techniciens habilités (hors week-end et jours fériés) ; par « contrôle mensuel » il est entendu une mesure par mois de chauffe par un laboratoire certifié ; et par « contrôle continu », il est entendu une mesure en continue par l'installation de monitoring via des sondes.

Tableau 15 : Paramètres à suivre au niveau des rejets gazeux et fréquences associées

Paramètres	Concentration instantanée limite (mg/Nm3)	Contrôle par laboratoire pendant la phase de traitement des terres	Contrôle proposé par Englobe pour l'AP définitif
COV totaux	110	Oui	Contrôle quotidien C _x H _y Contrôle analytique mensuel
H ₂ S	5	Non	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
HCN	5	Non	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
НАР	0,1 si flux > 0,5 g/h	Non	Si pertinent
NO _x	100	Non	Contrôle Quotidien
СО	250	Non	Contrôle Quotidien
CO ₂	/	Non	Contrôle Quotidien
O_2	/	Non	Contrôle Quotidien
SO_2	35	Non	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
Poussières totales	10	Oui	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
HCl	60	Oui	Contrôle continu
Dioxines	/	Oui	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
Furanes	/	Oui	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
Métaux (As, Ba, Cd, Cr, Cu, Hg, Mo, Ni, Pb, Se, Zn, Sb)	/	Oui	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
HF	5	Oui	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
NH ₃	/	Oui	Si pertinent
Hydrocarbures (HCT)	/	Oui	Contrôle mensuel pendant la période de chauffe
Composés Organiques Vola- tils Halogénés	/	Oui	S Contrôle mensuel pendant la période de chauffe

2.3.5 Seuils par rubrique de la nomenclature

Pour mémoire, le présent porter à connaissance a pour objet d'obtenir la mise en place pérenne des 3 rubriques de la nomenclature relative à la désorption thermique, initialement accordées pour une durée de 6 mois. Pour un fonctionnement optimal du site, suite aux essais réalisés, de nouveaux seuils sont demandés.

Les seuils associés aux rubriques 2770 et 2771 viennent en déduction des volumes autorisés par les rubriques 2790 et 2791, correspondant, respectivement, aux rubriques 3510 et 3532.

Tableau 16 : Récapitulatif des rubriques identifiées pour la mise en place pérenne de la technologie de Désorption Thermique

N° Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Seuil autorisé par AP provisoire	Seuil proposé par ENGLOBE France
2770	Α	Installation de traitement thermique de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2792 et 2793 et des installations de combustion consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910	Installation de traitement de terres polluées et boues	Traitement de 6 700t sur 6 mois	Traitement de 24 000 t par an
2771	Α	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2971 et des installations de combustion consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910	par désorption thermique	Stock sur site : 2 piles de 3 350 t environ	Stock sur site : 2 piles de 4 000 t environ
4718	DC	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).	Cuves de propane	Plusieurs cuves aériennes de propane de 6 t max chacune pour un total de 26 t	ldem jusqu'à raccordement au gaz de ville

2.3.6 Synthèse des aménagements demandés

Faisant suite à la réalisation des essais réalisés au travers des 2 piles de désorption thermique, Englobe souhaite pérenniser la technologie de traitement sur son installation d'Echarcon et envisage également d'assurer un développement technologique (optimisations et améliorations).

Dans ce cadre Englobe France souhaite disposer d'une emprise suffisante pour permettre la présence de deux piles thermiques sur le site, sachant que la phase principale d'exploitation étant la chauffe, cette dernière ne sera effective que sur une pile à la fois. Il n'est, en effet, pas envisageable de lancer la

chauffe sur deux piles en même temps. L'idée étant de pouvoir, en cas de besoin, laisser refroidir une pile pendant le montage et la chauffe d'une seconde pile en parallèle.

Des travaux d'aménagements sont à prévoir :

- Mise en œuvre sur les aires 1, 2 et 3;
- Raccordement au gaz (amené en limite de site) avec mise en œuvre de 2 points de connexion : au bout de l'aire 1 et au bout de l'aire 2/3 :
- Déploiement des réseaux au besoin, de manière adaptée aux volumes à traiter.

La technique de traitement permet l'acceptation de nouveaux composés et une évolution de certains seuils. Ces contaminants et leurs seuils sont présentés dans les **Tableau 10** et **Tableau 11**.

Parmi ces seuils Englobe France propose l'adaptation des analyses d'acceptation pour certains paramètres en fonction de la présence ou non dans les sols à traiter.

Ces paramètres sols sont les suivants :

- Dioxines / furanes.
- CN sur brut.
- POP.
- Plantes invasives

Concernant l'acceptation es matériaux et leur caractérisation analytique, Englobe propose de maintenir le suivi de la qualité des sols est basé sur le même principe que les acceptations sur le site d'Echarcon, à savoir pack ISDI avec en complément comme présenté dans le **paragraphe 2.3.3.3**.

La technique de désorption thermique proposée doit également être adaptée spécifiquement aux composés et aux taux de polluants à traiter. Trois types de traitement des vapeurs sont ainsi proposés suivant des critères d'acceptation spécifiques (détails au **chapitre 2.3.4**) :

- Traitement par « reburn »
- Traitement par reburn et charbon actif;
- Traitement avec unité de traitement spécifique (condensation, oxydation thermique...) adaptée au polluants et teneurs ciblées

A noter que pour l'ensemble des techniques proposée une fois le traitement défini comme terminé, le système de chauffe est arrêté et un maintien de la ventilation est assuré sur une dizaine de jour pour permettre d'une part la mise en place du refroidissement des terres. Un traitement sur un filtre à charbon actif est alors assuré pour traiter les éventuelles teneurs en polluant encore libérée par inertie thermique. La poursuite du refroidissement est réalisée à la discrétion d'Englobe soit de manière passive, soit par ajout d'eau en aspersion.

Le traitement des vapeurs impose dans tous les cas un suivi de la qualité de l'air dont les paramètres sont présentés et détaillés dans le **paragraphe 2.3.4.2**.



3 ANALYSE DE LA SUBSTANTIALITE DU PROJET DE MODIFICATION

Étant donné les modifications récentes de la règlementation en matière de modification d'ICPE soumise à autorisation, la chargée de missions réglementaire d'ENGLOBE France a participé au mardi de la DGPR ayant eu lieu le 8 mars 2022 afin de clarifier la compréhension des textes. Il en ressort l'analyse suivante.

La <u>note du 20 décembre 2021</u> relative aux modifications des ICPE présente un logigramme concernant les projets de modifications pour des installations soumises à autorisation. Le logigramme présenté dans cette note a été scindé afin de suivre les différentes étapes pour établir la substantialité du projet, comme présenté par DGPR lors de la présentation du 8 mars dernier. L'objectif de la présente partie est de dérouler les étapes du logigramme afin de proposer la suite potentielle à donner au présent PAC de notre point de vue d'exploitant.

3.1 ÉTAPE 1 : LES AMENAGEMENTS ENVISAGES SONT-ILS SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ?

3.1.1 Étape 1a : Cas systématiques

Les aménagements envisagés ne relèvent d'aucun des cas prévus à la colonne de gauche du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement.

3.1.2 Étape 1b : Examen au cas par cas

Les aménagements envisagés ne font franchir aucun des seuils prévus à la colonne de droite du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Une démarche relative au dépôt d'un CERFA de demande d'examen au cas par cas a déjà été réalisée et les autorités ont statués sur une dispense d'évaluation environnementale (Annexe I). Cependant, il est à noter que le projet a subi des modifications depuis cette demande effectuée en octobre 2021.

3.1.3 Étape 1c : Vérification à mener lors de l'examen au cas par cas

Les aménagements envisagés ne font franchir aucun des seuils prévus à la colonne de droite du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement.

Les rubriques éventuellement concernées par cette partie sont les suivantes :

2771 - Condition : Augmentation de capacité de traitement de 100 t/j ou plus

L'augmentation de capacité de traitement demandée est de passer de 6 700 t sur 6 mois, soit 36,8 t/j à 24 000 t/an, soit 65,8 t/j, ce qui représente une augmentation de 29 t/j, inférieure au critère.

<u>2770 - Condition : modification ou extension présentant des risques similaires au projet initial lui-</u> <u>même (doublement de la capacité)</u>

L'augmentation de capacité de traitement demandée est de passer de 6 700 t sur 6 mois, soit 13 400 t/an, à 24 000 t/ an, ce qui est inférieur au critère de doublement de 26 800 t/an.

L'étape 1 de l'analyse ne conduit donc pas à la nécessité de mener une évaluation environnementale.

3.2 ETAPE 2: LES AMENAGEMENTS ENVISAGES SONT ILS QUAND MEME SUBSTANTIELS?

3.2.1 Étape 2a : Cas sans marge d'appréciation

Les aménagements envisagés ne remplissent aucune des conditions listées à l'étape 2a.

3.2.2 Étape 2b : Cas avec marge d'appréciation

Les aménagements envisagés répondent au critère « prolongation de plus de 2 ans de la durée d'exploitation autorisée d'une installation d'élimination de déchets ou d'une carrière ». En conséquence, une étude des dangers et inconvénients relative aux aménagements proposés est détaillée ci-après.

3.2.2.1 Etude des dangers liés aux aménagements envisagés

Les dangers liés aux aménagements envisagés sont repris dans le Tableau 17.

Tableau 17 : Tableau comparatif entre les aménagements envisagés et les dangers

Aménagements souhaités	Danger identifié	Commentaire
Pérennisation des rubriques	Cuves de propane	Il n'y a pas de dangers supplémentaires par rapport au dossier de demande des essais. De plus, la rubrique liée aux cuves de propane sera retirée à la suite du raccordement au gaz
Raccordement au gaz	Cuves de propane	Le raccordement au gaz permettra de retirer le parc à cuves, ce qui retire toutes les problématiques d'explosion ou de fuites.
Modalités de refroidissement	Manipulation	La méthode de refroidissement a été modifiée afin de passer en mode passif qui permet d'éviter toute manipulation des matériaux encore chaud et permet de diminuer la consommation de ressources naturelles
Modalités de traitement des vapeurs	Emissions de gaz dans l'atmosphère	Le traitement des gaz sera différent et adapté aux pollutions rencontrées ainsi qu'à leur teneur
Type de polluants acceptés	Emissions de gaz dans l'atmosphère	Le traitement des gaz sera différent et adapté aux pollutions rencontrées ainsi qu'à leur teneur
Seuils d'acceptation	-	Les types de polluant acceptés sont en accord avec le type de traitement et sera encadré par une procédure d'acceptation. De plus, grâce au traitement des rejets toute pollution sera maîtrisée. Enfin, ENGLOBE France dispose déjà d'équipes compétentes pour garantir une caractérisation et un suivi optimal.

Les dangers sont décrits plus amplement dans les paragraphes suivants.

3.2.2.1.1 <u>DESCRIPTION DES DANGERS LIES A L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE</u>

En premier lieu, un site industriel est exposé aux dangers liés aux conditions météorologiques extrêmes :

- Foudre.
- Vent violent.
- Neige.

Selon la fiche climatologique de la station Météo France d'Orly (91), ces conditions sont rares. Les moyennes annuelles sur 30 ans sont les suivantes :

- 22,7 jours d'orages par an,
- 1,2 jours par an avec des rafales de vents supérieures à 28 m/s (>100 km/h),
- 2,6 jours de grêle par an,
- 15,7 jours de neige par an,
- Température moyenne annuelle de 11,7°C (variant de 4,1 à 20°C).

Le site ENGLOBE France est situé dans une région peu exposée aux conditions extrêmes.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Essonne identifie 2 risques majeurs sur la commune d'Echarcon :

- L'inondation.
- Les mouvements de terrain par retrait-gonflement d'argiles.

La commune d'Echarcon est concernée par le risque inondation par crue de l'Essonne mais le site ENGLOBE France n'est pas situé en zone inondable (voir **Figure 48**) d'après le règlement du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de l'Essonne.

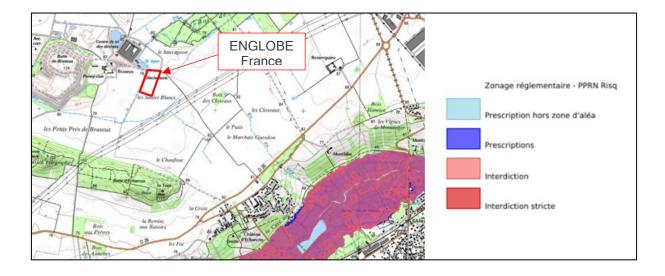


Figure 48 : Zonage du PPRI de la Vallée de l'Essonne

La commune ne présente aucun risque lié à la présence de cavités souterraines. La commune se situe en zone de sismicité très faible.

La commune est concernée par l'exposition au retrait-gonflement des argiles. L'exposition sur le site ENGLOBE France est jugé moyen (cf **Figure 49**).

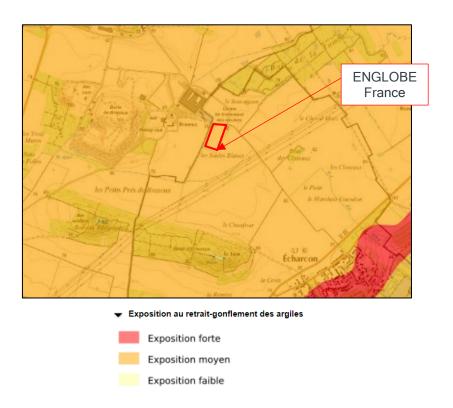


Figure 49 : Exposition au retrait-gonflement des argiles sur la commune d'Écharcon

Du point de vue des risques technologiques, le site ENGLOBE France fait partie des 5 installations classées présentes sur la commune d'Echarcon. Sur ces 5 installations, seules 3 sont classées pour l'autorisation, dont ENGLOBE France, les 2 autres sont classées pour l'enregistrement et à l'arrêt. Les 3 autres installations classées, en fonctionnement, sont situées dans l'Ecosite de Vert-le-Grand, donc dans le voisinage proche du site. Aucun site SEVESO (seuil haut ou bas) n'est présent sur la commune.

La commune d'Echarcon n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. Elle n'est pas traversée par des canalisations de matières dangereuses.

Au vu des probabilités faibles d'occurrence des évènements d'ordre naturel (évènement climatique) et des barrières de sécurité existantes (paratonnerre, étude foudre...) au sein du site d'ENGLOBE France d'Echarcon, les dangers liés à l'environnement proche du site sont maîtrisés et les risques sont négligeables.

Les principaux axes routiers présents dans les environs du site sont la route départementale D31, située à 1,6 km à l'ouest du site, et la route départementale D26, localisée à 1,5km au sud-est. Le trafic routier dans l'environnement proche du site, c'est-à-dire dans l'Ecosite de Vert-le-Grand est faible et dû principalement aux poids lourds de chargement et de déchargement de déchets alimentant les entreprises de traitement de déchets voisines et ENGLOBE France.

La voie ferrée du RER D est située à 2.8 km au Sud du site.

Au vu du niveau de trafic autour du site et de la distance d'éloignement entre la voie ferrée et le site, i a un risque faible d'agressions liées aux activité humaines.					

3.2.2.1.2 ACCIDENTOLOGIE

ACCIDENTOLOGIE SUR SITE

Les activités du projet ayant été mises en œuvre sur le site depuis mai 2021, aucun accident n'impliquant ces activités n'a été recensé sur le site d'Echarcon (91) durant cette période, ni même pour les activités actuelles du site (traitement par biodégradation stimulée).

ACCIDENTOLOGIE SUR D'AUTRES SITES

Une analyse de l'accidentologie a été menée d'après les renseignements fournis par le « Ministère de l'écologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement et du Développement Durable - DPPR/SEI/BARPI » à partir de la base de données ARIA.

Pour effectuer l'analyse des accidents survenus dans le même type de traitement, une recherche pour les mots clés « désorption » et « thermique » a été effectuée.

Ce tri par mot clé aboutit au recensement de 4 accidents du 27 janvier 2006 au 16 avril 2019. La liste et les détails des 4 accidents sont consultables en **Annexe J**.

Parmi ces accidents, aucun n'implique le traitement par désorption thermique comme cause ou lieu de départ de l'accident.

Aucun accident n'a été recensé en France ou dans le monde impliquant le traitement par désorption thermique.

3.2.2.1.3 DANGERS LIÉS AUX PRODUITS

Dans le cadre des essais et jusqu'à raccordement au gaz (et donc retrait des cuves), l'installation de traitement par désorption thermique met en œuvre le produit indiqué dans le **Tableau 18** :

Tableau 18 : Caractéristiques des produits présents sur la zone du projet

Matière	Etat physique	CAS	Mentions de danger	Point d'ébullition (°C)	Point éclair (°C)	Température d'auto- inflammation (°C)	LIE (%)	LSE (%)	Pression de vapeur à 15°C (hPa)	Masse volumique à 15°C (kg/m³)	Quantité maximale stockée
Propane	Gaz liquéfié	68512- 91-4	H220 Gaz extrêmement inflammable	- 43	< - 50	> 400 °C	2,4	9,4	7 500	Phase gazeuse : 1,9 Phase liquide : ≥ 502	26 tonnes

Le propane est un gaz liquéfié extrêmement inflammable, de catégorie 1. Il fait partie des Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL) et peut former un mélange explosif avec l'air.

Pour le projet, il servira à alimenter les brûleurs d'une pile en cours de traitement. Le stockage de propane sera soumis à déclaration contrôlée au titre de la rubrique 4718, au vu de la quantité maximale stockée pour le projet (26 tonnes réparties dans 8 cuves aériennes d'une capacité unitaire d'environ 3,2 t). Cependant ce danger sera donc limité dans le temps car les cuves seront amenées à disparaître au profit du raccordement au gaz.

3.2.2.1.4 DANGERS LIES AUX INSTALLATIONS

Les dangers liés aux installations de désorption thermique concernent principalement les brûleurs gaz dans lesquels aura lieu la combustion du gaz propane. Les dangers identifiés sont répertoriés dans le **Tableau** 19 :

Tableau 19 : Risques liés aux installations de désorption thermique

Équipement	Nature du risque	Origine	Conséquences	Traitement du risque
Brûleur gaz	Fuite puis inflammation retardée	Usure Défaut de flamme Source d'inflammation	Explosion des vapeurs inflammables	Interdiction de fumer Permis de feu Contrôle périodique des installations Système intégré de sécurité des brûleurs
Brûleur gaz	Fuite puis inflammation immédiate	Usure Défaut de flamme Source d'inflammation	Jet enflammé	Interdiction de fumer Permis de feu Contrôle périodique des installations Système intégré de sécurité des brûleurs

3.2.2.1.5 ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

Ce chapitre s'intéresse aux principaux dangers identifiés précédemment afin de ressortir les scénarii conduisant à des événements indésirables. La criticité de ces événements est évaluée par le couple de gravité-probabilité qui leur est associé.

ÉLEMENTS POUR LA COTATION

Les classes de probabilité et de gravité sont celles définies par l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation et sont présentées dans le **Tableau 20** et le **Tableau 21**.

Tableau 20 : Classe de fréquence d'occurrence

Terminologie	Critères de qualification	Probabilité	Correspondance par unité et par an	Classe de fréquence selon l'arrêté du 29/09/2005
Évènement possible, mais extrêmement peu probable	N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années	10 ⁻⁶	1 fois tous les 1 000 000 d'années	E
Évènement très improbable	S'est déjà produit dans ce secteur d'activité, mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	10 ⁻⁵	1 fois tous les 100 000 ans	D
Évènement improbable	Un évènement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	10 ⁻⁴	1 fois tous les 10 000 ans	С
Évènement probable	S'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation	10-3	1 fois tous les 1 000 ans	В
Évènement courant	Se produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation, malgré d'éventuelles mesures correctives	10 ⁻² 10 ⁻¹ 10 ⁰ 10 ¹ 10 ²	1 fois tous les 100 ans 1 fois tous les 10 ans 1 fois par an 10 fois par an 100 fois par an	Α

Tableau 21 : Niveau gravité en fonction des conséquences des phénomènes dangereux

Niveau de gravité des conséquences	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
1 - Modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement	Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à 1 personne	
2 - Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
3 - Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
4 - Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1000 personnes exposées
5 - Désastreux	Plus de 10 personnes exposées (1)	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1000 personnes exposées

⁽¹⁾ Personne exposée : en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et de la propagation de ces effets le permet.

Les différents phénomènes étudiés seront placés dans la grille de criticité définie dans la circulaire du 29 septembre 2005 relative aux critères d'appréciation de la démarche de maitrise des risques d'accidents susceptibles de survenir dans les établissements dits « SEVESO », visés par l'arrêté du 10 mai 2000 modifié (**Tableau 22**).

Tableau 22 : Grille de criticité

Gravité des	Probabilité (sens croissant de E vers A)					
conséquences sur les personnes exposées au risque	E Possible mais extrêmement peu probable	D Très improbable	C Improbable	B Probable	A Courant	
5 - Désastreux	MMR Rang 2	NON Rang 1	NON Rang 2	NON Rang 3	NON Rang 4	
4 - Catastrophique	MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON Rang 1	NON Rang 2	NON Rang 3	
3 - Important	MMR Rang 1	MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON Rang 1	NON Rang 2	
2 - Sérieux			MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON Rang 1	
1 - Modéré					MMR Rang 1	

Cette grille délimite trois zones de risque accidentel :

- Une zone de risque élevé, figurée par le mot « NON »,
- Une zone de risque intermédiaire, figurée par le sigle « MMR » (mesures de maîtrise des risques), dans laquelle une démarche d'amélioration continue est particulièrement pertinente, en vue d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation.
- Une zone de risque moindre, qui ne comporte ni « NON » ni « MMR ».

La gradation des cases « NON » ou « MMR » en « rangs », correspond à un risque croissant, depuis le rang 1 jusqu'au rang 4 pour les cases « NON » et depuis le rang 1 jusqu'au rang 2 pour les cases « MMR ». Cette gradation correspond à la priorité que l'on peut accorder à la réduction des risques, en s'attachant d'abord à réduire les risques les plus importants (rangs les plus élevés).

ANALYSE DES SCENARIOS ACCIDENTELS

Les barrières de protection et de prévention mises en place pour réduire la gravité et la probabilité d'occurrence sont présentées dans le **Tableau 23**, ainsi que la criticité résiduelle du scénario prenant en compte les barrières de prévention et de protection.

Tableau 23 : Récapitulatif des scénarios accidentels

Scénario	Évènement initial	Évènement redouté	Causes principales	Conséquences	Prévention	Protection / Intervention	Cotat résidu F G	
1	Perte de confinement sur la canalisation d'alimentation d'un brûleur au propane	Inflammation immédiate : Jet enflammé	Choc par un véhicule ou une chargeuse Perte de confinement par usure + Source d'ignition : Malveillance Cigarette Foudre Dysfonctionnement électrique ou matériel (éclairage, armoire électrique)	Dégâts matériels et blessures par effet thermique Effets toxiques des fumées d'incendie Pollution des eaux et sols par les eaux d'extinction d'incendie	Limite de vitesse sur le site Plan de circulation Formation CACES Canalisation protégée contre les chocs Entretien des canalisations Site clôturé avec barrière de sécurité Plan de prévention et permis de feux Interdiction de fumer Protection contre la foudre Contrôle périodique des installations électriques	Moyens d'intervention internes (extincteurs) Couverture anti-feu Douche de sécurité Consignes incendie Aire de traitement n°7 sur rétention Récupération des eaux incendie Vanne de coupure d'alimentation de gaz Distance entre aire de traitement n°7 et bâtiment	E 2	E2
		Inflammation retardée : UVCE	Choc par un véhicule ou une chargeuse Perte de confinement par usure	Dégâts matériels et blessures par effet thermique et de surpression	Limite de vitesse sur le site Plan de circulation Formation CACES Canalisation protégée contre les chocs	Moyens d'intervention internes (extincteurs) Couverture anti-feu Douche de sécurité Consignes incendie	E 2	E2

Scénario	Évènement initial	Évènement redouté	Causes principales	Conséquences	Prévention	Protection / Intervention	Cotation résidue F G	
			+ Source d'ignition : Malveillance Cigarette Foudre Dysfonctionnement électrique ou matériel (éclairage, armoire électrique)		Entretien des canalisations Site clôturé avec barrière de sécurité Permis de feux Interdiction de fumer Protection contre la foudre Contrôle périodique des installations	Aire de traitement n°7 sur rétention Vanne de coupure d'alimentation de gaz Distance entre aire de traitement n°7 et bâtiment		
			Perte de confinement par usure					
2	Perte de confinement sur une cuve de stockage de propane	Inflammation retardée : UVCE	+ Source d'ignition : Malveillance Cigarette Foudre Dysfonctionnement électrique ou matériel (éclairage, armoire électrique)	Dégâts matériels et blessures par effet thermique et de surpression	Entretien de la cuve Détecteur de gaz sur les cuves Site clôturé avec barrière de sécurité Permis de feux Interdiction de fumer Protection contre la foudre Contrôle périodique des installations	Moyens d'intervention internes (extincteurs) Couverture anti-feu Douche de sécurité Consignes incendie Aire de traitement n°7 sur rétention Distance entre aire de traitement n°7 et bâtiment	E 2	E2

3.2.2.2 Etude des avantages et inconvénients liés aux aménagements envisagés

Les inconvénients liés aux aménagements envisagés sont repris dans le Tableau 24.

Tableau 24: Tableau comparatif des aménagements envisagés par rapport aux inconvénients

Aménagements souhaités	Inconvénient identifié	Commentaire
Pérennisation des rubriques	-	Technologie qui permet d'abattre des polluants exotiques et des polluants à plus fortes teneurs par rapport au biotraitement.
Raccordement au gaz	Trafic routier et augmentation en consommation de ressources.	Le raccordement permettra d'éviter le trafic des camions venant remplir les cuves de propane. Il permettra également à terme d'utiliser des ressources locales pour alimenter la technologie
Raccordement au gaz	Présence de points de raccordement sur le site	Localisation des points au niveau des bords du sites non atteignable par des engins
Modalités de refroidissement	Consommation d'eau palier par le refroidissement passif. Immobilisation d'une aire le temps du refroidissement.	Le refroidissement passif permet d'éviter la consommation d'eau.
Modalités de traitement des vapeurs	Consommation charbon actif	Les différentes modalités de traitement des rejets permettent l'économie de charbon actif lorsque ce n'est pas nécessaire.
Type de polluants acceptés et seuils associés	_	Augmentation du panel de polluants présents sur le site mais dont la caractérisation et la gestion sécuritaire nécessite de respecter les mêmes méthodes que les polluants actuellement réceptionnés.

3.2.2.2.1 NECESSITE DU PROCEDE DE DESORPTION THERMIQUE DU PLATEFORME DE TRAITEMENT

Dans son processus d'acceptation des terres, ENGLOBE France vérifie systématiquement la compatibilité entre les seuils de pollution annoncés par le client, sa capacité à traiter les polluants en fonction de la typologie du sol et les seuils de l'Arrêté Préfectoral de la plateforme concernée. Ces dernières années, du fait de l'amélioration du cadre règlementaire en matière de diagnostic environnemental, de l'amélioration des techniques d'analyse des polluants dans les terres et de l'augmentation de la diversité des polluants présents dans les sols Français (du moins l'augmentation de la caractérisation de ces derniers). ENGLOBE France est de plus en plus sollicitée pour des terres de plus en plus impactées. Malheureusement, ce phénomène implique qu'ENGLOBE France soit contrainte de refuser la prise en charge de terres du fait des limites techniques que présente l'utilisation de biopile et du fait des seuils de l'Arrêté Préfectoral bien que la biopile soit alors une piste envisageable pour traiter. En effet, même si les biopiles font largement leurs preuves (comme présenté plus haut), le besoin actuel montre que cette technologie ne suffit plus pour répondre aux besoins environnementaux et il devient donc indispensable de développer de nouvelles méthodes de traitement sur plateforme. La Désorption Thermique (dont la méthode a été éprouvée en in situ par ENGLOBE France sur chantier bien avant de lancer des essais pilotes sur la plateforme d'Écharcon) est une réponse incontestable à ces besoins. Aussi, il devient nécessaire pour l'entreprise d'identifier de nouvelles méthodes de traitement et de faire évoluer ses autorisations préfectorales pour répondre au besoin d'améliorer les traitements et la valorisation de sol à l'échelle régionale mais aussi nationale. Afin d'argumenter ce

besoin, ENGLOBE France détaille ci-après les quelques éléments de contexte économique et environnemental en la matière.

CONTEXTE POLITIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Les politiques et besoins nationaux actuels visent à permettre d'une part de réduire la part de déchets envoyés en enfouissement et d'autre part à augmenter les taux de valorisation des déchets. Au regard des règlementations en vigueur, les terres et matériaux traités sur nos plateformes sont considérés comme des déchets et la mise en place d'une nouvelle technologie sur la plateforme d'ENGLOBE France va contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en termes de gestion. Le présent paragraphe vise à rappeler ces objectifs et à démontrer l'intérêt environnementale, règlementaire et économique du projet tant sur le plan national que régional.

En termes de règlementation Nationale, la partie législative du Code de l'Environnement mentionne les objectifs souhaités pour la France et on peut citer notamment l'article L541-1 du code de l'Environnement portant sur la prévention et la gestion des déchets. Sachant que les terres issues de chantiers d'aménagement constituent la majeure partie des déchets produits par le BTP, on peut citer les alinéas 6 et 7 de l'article susmentionné :

6° Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020 ;

7° Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. Dans ce cadre, la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite;

De plus, l'article L541-1 souligne également l'importance de filières locales pour la gestion des déchets comme le stipule l'alinéa suivant :

« Le principe de proximité mentionné au 4° consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes. Le respect de ce principe, et notamment l'échelle territoriale pertinente, s'apprécie en fonction de la nature des déchets considérés, de l'efficacité environnementale et technique, de la viabilité économique des modes de traitement envisagés et disponibles à proximité pour ces déchets, des débouchés existant pour ces flux et des conditions techniques et économiques associées à ces débouchés, dans le respect de la hiérarchie de la gestion des déchets et des règles de concurrence et de libre circulation des marchandises. »

Afin de décliner, entres autres, ces objectifs et principes, et conformément à l'article L541-13 du code de l'environnement, la région IDF a édité en mai 2019 son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'objectif ici est de mettre en parallèle certaines « grandes orientations » du PRPGD avec la mise en place de la Désorption Thermique sur la plateforme d'Echarcon. Deux ont été retenues pour la démonstration qui suit et font l'objet des sous-parties qui suivent.

Mettre le cap sur le « zéro déchet enfoui »

D'après l'état des lieux de 2016 du PRPGD, 2 446 432 tonnes de déchets sont réceptionnées dans les ISDND (**Figure 50**). 10% de ce volume, soit 244 643 tonnes appartiennent à la catégorie des terres et gravats pollués. Le PRPGD fixe un objectif de réduction de 60% du volume de DND à enfouir à l'horizon 2031. De plus, la prospective des capacités annuelles autorisées par les sites francilien (Figure 50) montre une diminution régulière jusqu'en 2026 et, passé cette date, une baisse drastique des capacités est à noter.

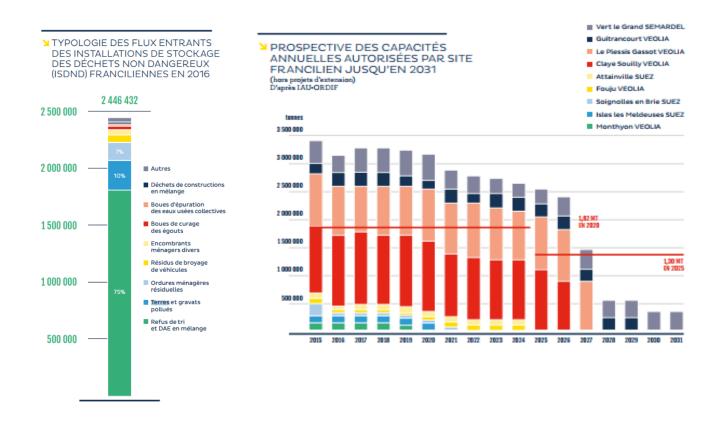


Figure 50 : Extrait du PRPGD d'IDF sur la répartition selon le type d'entrants des installations de stockage des déchets non dangereux et le prévisionnel sur les capacités de stockage

Aussi, en ce qui concerne les terres polluées, il devient donc indispensable de trouver de nouvelles méthodes de traitement permettant d'abattre les polluants et/ou concentrations qui ne sont pas prises en charges par les méthodes conventionnelles. La Désorption Thermique, comme détaillée plus bas, est un outil qui permettrait de répondre à ce besoin et ainsi de préserver, en partie, les capacités de stockage des ISDND et de trouver des solutions pérennes en prévision de l'arrêt des installations de type ISDND.

Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers

Le PRPGD définit la classification des flux de déchets liés au BTP. Le document précise que les terres et cailloux pollués peuvent entrer dans deux catégories : les déchets dangereux et les déchets non inertes non dangereux. Il mentionne l'impact du niveau de pollution sur leur appartenance à l'une ou l'autre des classes. Ces deux classes de matériaux, si le niveau de pollution ou le type de polluant l'exige pourrait être traitée *via* la réalisation de piles thermiques. L'état des lieux dur la répartition des flux (**Figure 51**) précise que sur les 23,5 Mt de déchets dus aux activités de terrassement, 85% sont des déblais. Catégorie qui entre dans les matériaux traitables en désorption thermique.

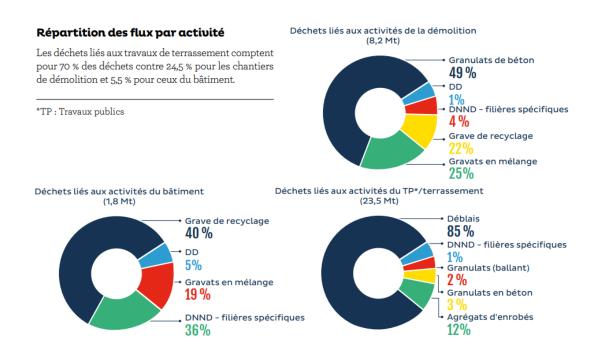


Figure 51 : Extrait du PRPGD d'IDF faisant état de la répartition des flux de déchets par activité du BTP

Le PRPGD stipule, qu'en 2018, les 10 installations de dépollution identifiées permettent de détourner 78% des déblais reçus vers des ISDI plutôt que des ISDND ou ISDD. ENGLOBE France ayant largement contribuer à cet état de fait propose aujourd'hui un projet qui permettrait d'augmenter ce pourcentage. De plus, parmi les préconisations du plan, on peut citer l'extrait suivant : « Pérenniser au plus proche des chantiers un réseau de plateformes pour assurer tri/transit/ massification des flux et les traiter dans un objectif de dépollution pour les rendre valorisables, notamment en aménagement, ou dans un objectif de production de matériaux alternatifs aux matériaux naturels dans une logique d'économie de ressource. » En effet, non seulement la mise en place de la Désorption Thermique permettrait de dépolluer des matériaux non traitables par les technologies existantes en IDF, mais en sus, l'outil mettrait à disposition, à proximité des chantiers une solution pérenne pour inerter les matériaux. On peut rajouter à cela, la réalisation par ENGLOBE France en 2021, de ses premiers lots de terres végétales sur la base de matériaux candidats à l'issus du traitement. Ces lots, sont les premiers d'une longue série dont la production s'intègre parfaitement dans le point du plan portant sur le renforcement de l'offre et de la demande en matériaux secondaire issus du réemploi et du recyclage qui présente explicitement l'objectif de : « Atteindre un taux de recyclage des terres en terres végétales de 0,6 Mt en 2020-2025 et de 1 Mt en 2025-2031 ». Si les essais n'ont pas encore été réalisés, ENGLOBE France prévoit en effet de lancer, dès l'obtention des autorisations définitives pour la désorption thermique, des essais pour convertir les matériaux issus de traitement par désorption thermique en terres végétales ou matériaux de réaménagements.

Aussi, l'obtention d'une autorisation définitive pour la mise en œuvre pérenne de la désorption thermique permettrait à l'Essonne de s'intégrer parfaitement tant dans les objectifs du PRPGD susmentionnés que dans les objectifs nationaux. La désorption thermique sur plateforme n'existant, sous ce format et à l'heure actuelle, nulle part ailleurs, le département se démarquerait largement sur le sujet et se placerait comme le précurseur incontestable de la mise en œuvre pleine grandeur d'une technique de dépollution innovantes et efficaces.

La pollution atmosphérique : enjeu sanitaire et environnemental

Suite à la mise en place du premier Plan de Protection de l'Atmosphère en Ile-de-France en 2005, la qualité de l'air s'est améliorée mais reste néanmoins un défi pour les années à venir.

Le nouveau <u>Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de 2018</u> a pour but d'améliorer la qualité de l'air francilien en deçà des seuils européens à l'horizon 2025.

Le PPA annonce un plan d'action pour l'Île de France et notamment pour les émissions industrielles.

Comme indiqué dans les fiches défis au niveau du secteur industriel (<u>PPA de 2018</u> - pages 90 à 105), les défis imposés sont adressés aux industriels ayant des installations de combustion ou d'incinération (notamment de biomasse).

Le projet de désorption thermique d'ENGLOBE France ne s'inscrit donc pas dans ce type d'installation.

Néanmoins, un des polluants sur lequel les efforts sont concentrés via ce PPA, les NO_x, font l'objet d'un suivi rapproché dans le cadre du projet de désorption thermique (voir Tableau 3) ce qui permet, malgré le fait que le PPA ne s'applique à ce projet, de suivre la même ambition que celle présenté dans ce Plan de Protection.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Le marché de la désorption thermique représente environ 300 000 tonnes de matériaux par an dont 50% sur le secteur parisien. Aujourd'hui les solutions de prises en charge de ces matériaux se trouvent souvent hors du territoire national notamment en Belgique et au Pays Bas.

Couplé au traitement biologique, nous pouvons adapter la solution de chaque chantier et répartir les volumes sur nos différentes technologies en fonction des analyses que nous effectuons dès l'entrée sur notre centre. Les solutions extranationales ne permettent pas cette agilité et entrainent le transport inutile de matériaux qui auraient pu trouver une solution locale de traitement. En illustration, dans le cadre de notre chantier pilote, nous avons pu trier et traiter les matériaux de la piscine olympique en les orientant soit en désorption thermique soit en traitement biologique. Nos concurrents auraient dans un premier temps transporté ces matériaux sur de longues distances avant de faire ce constat.

Ainsi nous permettons de réduire les impacts liés au transport et réduire drastiquement l'empreinte carbone des flux routiers nécessaires à l'évacuation de ces matériaux. La solution de la désorption thermique sur notre centre d'Echarcon répond donc aux besoins de ce marché et permet une solution agile et locale avec un impact environnemental réduit et contrôlé.

Étant donné le potentiel de la désorption thermique pour traiter des terres fortement impactées, ces aménagements sont mineurs en comparaison du bénéfice que représente cette technologie. Elle permettrait, à l'échelle régionale, de s'inscrire pleinement dans les objectifs de valorisation régionaux et nationaux mentionnés dans le PRPGD de l'IDF

3.2.2.2.2 ETUDE D'IMPACT

IMPACTS SUR L'EAU

Consommation en eau : :

La consommation d'eau a été de 1 090 m³ en 2020 sur le site d'ENGLOBE France. Les modes d'utilisation des eaux du site sont les suivants :

- Sanitaires.
- Procédé de traitement des terres polluées par biopile: Pour le développement des microorganismes qui vont venir dégrader les polluants organiques, il est nécessaire de contrôler l'humidité. Pour cela un arrosage des biopiles s'effectue en circuit fermé: les eaux qui ont percolé au travers des terres sont récupérées au travers du réseau de ventilation par l'intermédiaire d'un séparateur air eau et servent à nouveau à l'arrosage des biopiles. Afin de compenser les pertes potentielles du circuit, un apport d'eau peut être nécessaire dans les biopiles.

Du fait des circuits de récupération et réutilisation d'eau sur le site, le projet n'est pas de nature à engendrer une hausse de la consommation en eau sur le site.

Rejets aqueux :

Les rejets aqueux sur le site sont de 3 types :

- Eaux usées (sanitaires) : collectées et traitées sur le site par un dégrilleur et un filtre à sable avant d'être rejetées dans le milieu naturel,
- Eaux de process, ayant transité dans les biopiles : récupérées et réutilisées pour l'arrosage des biopiles, puis en dernier recours éliminées vers une STEP industrielle,
- Eaux pluviales, n'ayant jamais été en contact avec les terres polluées : collectées et stockées dans un bassin de rétention, puis traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Ainsi aucun rejet en eau de process n'est effectué dans le milieu naturel.

Le <u>traitement par désorption thermique</u> n'implique pas de rejets aqueux directs, sauf dans le cas d'un traitement des gaz autre que par le procédé de « reburn ». En effet, le cas échéant, l'humidité piégée dans les sols est désorbée et extraite sous forme de vapeur d'eau, puis recondensée et collectée dans des cuves, à l'instar des eaux de process des biopiles.

En termes d'eaux pluviales, les eaux de ruissellement seront collectées dans le réseau d'eaux pluviales du site. De plus, le projet ne conduit pas à une augmentation de surfaces imperméabilisées, il n'y aura donc pas de hausse des volumes d'eaux pluviales rejetés.

Le projet n'est pas de nature à engendrer de hausse des volumes d'eaux usées.

Impact global :

Le projet ne présente pas d'impact significatif sur la ressource en eau du fait des circuits de récupération et de réutilisation d'eau du site.

IMPACTS SUR L'AIR

Il convient de préciser que tant que l'installation n'est pas démarrée (i.e. pas de chauffe), il n'y a aucun rejet gazeux au niveau de la cheminée. Aussi, il faut considérer que les rejets gazeux n'existent que pendant les périodes actives du traitement par désorption thermique, soit entre 50 à 110 jours par an (en cumulant les périodes de chauffe et de refroidissement); le reste du temps est véritablement consacré aux travaux d'installation, montage et démontage des organes de traitement par désorption thermique en pile.

Lorsque la chauffe est arrêtée un maintien de l'extraction d'air est assuré pendant le début du refroidissement pour permettre un contrôle des vapeurs. A noter que ce système permet également en cas d'arrêt des brûleurs d'éviter aussi en phase de chauffe l'apparition d'émanations fugitives.

Concernant le <u>traitement par désorption thermique</u>, les rejets atmosphériques pouvant être générés par le projet sont les suivants :

- L'air issu du réseau d'extraction des gaz chauds générés par la désorption thermique. Il est à noter qu'un système d'aspiration des gaz chaud au sein de la pile permet de renvoyer ces gaz vers les brûleurs. C'est ce qu'on appelle le « reburn ». Cela permet notamment de traiter les COV présents dans les gaz extraits des terres.
- Les gaz de combustion générés par les brûleurs gaz.

Dans le cas où le procédé de traitement par « reburn » ne sera pas adapté (fonction de la nature des composés à traiter), une unité de traitement des vapeurs spécifique sera mise en place consistant en :

- Condensation des vapeurs, séparation « air / eau », collecte des condensats et élimination en filière agréée;
- Traitement des effluents gazeux sur charbon actif (air) avant rejet.

La pile de terres traitée par désorption thermique est recouverte d'une couche de béton afin d'éviter les émissions diffuses.

Un réseau d'aspiration des gaz permet d'extraire l'ensemble des gaz émis par la désorption thermique (gaz évaporés des terres et gaz de combustion) vers un rejet canalisé.

Dans le cadre de l'essai pilote, un traitement des rejets atmosphériques par adsorption sur charbon actif a été mis en œuvre conformément aux exigences et ce, par principe de précaution.

Les résultats des mesures sur les rejets atmosphériques ont été conformes lors des campagnes.

Vis-à-vis des paramètres ne disposant pas de VLE dans <u>l'arrêté du 23 avril 2021</u>, les résultats sont faibles et inférieurs aux valeurs limites standard (arrêté du 02/02/98).

Il est observé que les rejets sont déjà conformes en amont du charbon actif pour le paramètre COV totaux grâce à la technique de « reburn » des gaz désorbés (oxydation catalytique). Il n'est donc pas prévu de maintenir le traitement par adsorption sur charbon actif en phase définitive d'exploitation de la désorption thermique. Voir **partie 2.2.2**.

Impact global :

L'impact du projet sur les émissions atmosphériques sera limité et maitrisé.

IMPACTS SUR LES ODEURS

Par rapport au projet, le seul produit odorant qui sera utilisé lors de la désorption thermique sera le gaz naturel propane, avec un seuil olfactif de 1 800 mg/m³. Celui-ci sera consommé dans les brûleurs et ne sera donc pas émis à l'atmosphère. En sachant également que la pile étant constituée avec une couche béton et mise en dépression (extraction de l'air), aucune odeur n'est émise.

De plus, l'utilisation du propane reste une solution temporaire et sera donc supprimé avec l'utilisation du gaz de ville, ce qui réduira l'impact futur de la technologie en comparaison aux essais effectués.

Impact global :

Le projet de désorption n'aura pas d'impact significatif sur les odeurs.

IMPACTS SUR LE SOL

Les aires de traitement utilisées pour le projet, sont toutes étanches, garantissant l'absence de pollution par infiltration directe dans les sols. L'étanchéité est assurée par une géomembrane en PEHD.

Les eaux pluviales du site sont collectées et stockées dans un bassin de rétention.

Impact global :

Le projet ne présente pas d'impact sur le sol ou le sous-sol étant donné la configuration du site.

DECHETS

Les types de déchets générés par le procédé sur le site sont :

- Des condensats évacués vers les filières adaptées (dans le cas d'un traitement par condensation),
- · Des charbons actifs.

La technologie de désorption thermique des terres polluées vise à améliorer la capacité à traiter des terres polluées à l'échelle de la région et donc à améliorer la valorisation des déchets.

La production de déchet associée au projet est extrêmement faible étant donné que le déchet principal à considérer est la ferraille (tubes) et qu'il bénéficie déjà de voies de valorisation optimisées. De plus, l'évacuation ne sera pas systématique (réutilisation sur plusieurs cycles). Les résidus de démolition des bétons de recouvrement seront revalorisés en matériaux inertes. Le **Tableau 25** ci-après reprend les types de déchet pour 1 cycle (1 pile thermique) et leurs volumes estimés.

Tableau 25 : Listing des déchets générés par une thermopile avec leurs volumes associés

Nature du déchet	Description	Code déchet	Filière de valorisation ou traitement
Tubes usés	Sont réutilisés pour 5 cycles en moyenne	19 12 02	Valorisation matière
Condensats	Sont récoltées et gérés spécifiquement	16 10 02	Élimination
Bétons	Valoriser par campagne de concassage	17 01 01	Valorisation matière
Isolation (laine de roche)	Sont réutilisées durant plusieurs cycles.	20 01 99	Valorisation énergétique
Tuyaux souples (galva)	Quantité faible. Amélioration prévue du process : passage en matériaux inox	20 01 99	Valorisation énergétique

Impact global :

L'impact du projet sur les déchets est donc faible et maîtrisé.

TRANSPORT

Étant donné que l'intégration de la technologie de désorption thermique n'ajoute pas de capacité supplémentaire à l'autorisation actuelle, te trafic routier lié au projet ne sera pas modifié.

De plus, la seule livraison actuelle lié au projet est l'apport du propane en citerne et ce trafic supplémentaire sera donc supprimé avec le raccordement au gaz de ville.

Impact global :

L'impact du projet sur le trafic routier est positif en comparaison aux essais effectués.

BRUIT

Les nuisances sonores du site d'ENGLOBE France peuvent être causées par :

- La circulation des camions venant charger et décharger les terres,
- Les ventilations des biofiltres.

Les mesures de bruit réalisées sur le site en mars 2020 montrent que le bruit généré par l'activité du site ne dépasse pas les valeurs limites inscrites dans l'arrêté préfectoral du site du 24/06/2013 (Annexe C). Les résultats de ces mesures sont présentés dans le **Tableau 26** suivant :

Tableau 26 : Résultats de mesures de bruit en limites de propriété - Mars 2020

Période		Jour 7	h-22h		Nuit 22h-7h			
Point	1	2	3	4	1	2	3	4
Localisation	Limites de propriété							
LA eq	48	43	43	51	47,5	43,5	41,5	40,5
Seuil réglementaire de l'AP du 24/06/2013 (Annexe C)		56		62		48		52
Conformité	С	С	С	С	С	С	C	C

Quant au projet de désorption thermique, les seules sources sonores potentielles sont le ventilateur (du réseau d'extraction des gaz) et les brûleurs. Les niveaux sonores associés à ces installations sont faibles.

Le projet ne conduisant pas à une augmentation du trafic routier sur le site, il n'induit donc pas d'augmentation des nuisances sonores liées aux camions.

Impact global :

L'impact sonore du projet reste donc limité

PAYSAGE

Le site d'ENGLOBE France est situé dans l'Ecosite de Vert-le-Grand, comprenant d'autres sites de traitements et de gestion des déchets (Semavert, CITD de Vert-le-Grand, ...). Le site est aussi bordé sur l'un de ses côtés par des champs.

Le site est clôturé et entouré de végétations. Les piles du projet, d'une hauteur maximale de 4 m ne sont pas visibles depuis l'extérieur du site grâce aux végétations.

L'apparence du site en lui-même ne sera pas modifiée par le projet, étant entendu que ce dernier sera mis en œuvre au droit d'une aire de traitement existante, et qu'une thermopile présente les mêmes volumes qu'une biopile. Le projet s'intègre donc parfaitement dans le reste des installations du site de ENGLOBE France.

Impact global :

L'impact du projet sur le paysage n'est pas significatif considérant l'environnement voisin et les activités déjà existantes du site.

CONSOMMATION ENERGITIQUE

Le **Tableau 27** illustre la consommation actuelle (sans désorption thermique) en gaz et électricité du site :

Tableau 27 : Consommation énergétique totale du site

Energie	2020	2019	2018	2017
Gaz (en t)	0	0	0	0
Électricité (en kWh)	497 000	586 013	489 916	516 486

Avec une consommation en gaz de l'ordre de 130 tonnes pour le fonctionnement d'une thermopile dans le cadre de l'installation pilote, la consommation est estimée à 1 000 tonnes max par an pour le traitement de 30 000 tonnes de terre par an.

La consommation électrique est évaluée à 36 500 kWh par thermopile (pour le fonctionnement du réseau d'extraction d'air), soit une consommation d'électricité estimée à 200 000 kWh max par an pour la désorption thermique. Néanmoins, le traitement des terres par désorption thermique sera réalisé en lieu et place du traitement par biodégradation qui nécessite également de l'électricité pour le fonctionnement du venting des biopiles. Il n'est donc pas attendu de hausse significative de la consommation électrique du fait du projet.

De plus, à l'heure actuelle plusieurs pistes de réflexions sont en cours afin de réduire les impacts sur la consommation énergétique du projets menés par deux axes principaux :

- Récupération de la chaleur pour assécher / prétraiter des boues minérales ou des terres destinées au traitement par désorption thermique de manière à améliorer leur siccité ;
- Réduction ou substitution du gaz par du biogaz produit sur l'ISDND à proximité (et la future unité de méthanisation du site voisin).
 - Impact global :

Le projet génèrera principalement de la consommation en gaz mais uniquement sur les périodes de chauffe.

EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS

D'autres projets recensés sur la commune d'Echarcon ont fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (DRIEAT Ile-de-France) :

- Avis délibéré le 07/01/2021 : demande d'autorisation d'exploiter concernant le projet de réorganisation et d'extension de la plateforme de traitement de déchets du BTP Semavert, situé dans l'Ecosite de Vert-le-Grand, en bordure Est du site ENGLOBE France,
- Avis délibéré le 04/02/2016 : demande d'autorisation d'exploiter une ICPE de centre de tri pour la société SEMAVAL, situé dans l'Ecosite de Vert-le-Grand, à 200m du site ENGLOBE France
- Avis délibéré le 29/04/2014 : demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers pour la société COLAS
- Avis délibéré le 26/04/2013 : demande d'autorisation d'exploiter une ICPE de méthanisation pour la société SEMAVERT, situé dans l'Ecosite de Vert-le-Grand, à 1300 m du site EN-GLOBE France
- Avis délibéré le 21/03/2013 : demande d'autorisation temporaire d'exploiter une installation d'enrobage à chaud pour une période de 6 mois, pour la société SIORAT, situé dans l'Ecosite de Vert-le-Grand

Deux de ces projets sont temporaires et doivent être terminés à l'heure actuelle. Les autres projets, permanents, sont situés dans le voisinage du site d'ENGLOBE France (Ecosite). Toutefois, aucun projet n'a identifié d'effets significatifs sortant des limites de propriétés et/ou qui pourraient atteindre le site du projet d'ENGLOBE France.

PHASE TRAVAUX

Englobe France prévoit des aménagements sommaires :

- L'installation d'un réseau de conduites et de nourrices alimentant des brûleurs (équipés d'organes de sécurité) (déjà existant),
- L'installation d'un réseau de collecte des gaz extraits et de modules de ventilation (20 000 m³/h) (déjà existant),
- La création d'ouvrages de soutènement (de type murs maçonnés) pour accrocher les différents réseaux,
- Le raccordement au gaz de ville à l'obtention de l'autorisation définitive.

Les seuls travaux importants à effectuer seront donc ceux pour raccorder le site au réseau de gaz. Cependant, le déplacement de la localisation de la technologie sur les aires 1, 2 et 3 permettra de les limiter dans les limites du site.

3.2.2.2.3 IMPACT SUR LE RESPECT DES MTD

Dans ce paragraphe, le détail des Meilleures Techniques Disponibles (MTD), qui pourraient être applicables pour ce traitement soit le paragraphe VI de l'annexe 3.4 de <u>l'arrêté du 17 décembre 2019</u> relatif aux MTD, va être présenté de manière synthétique dans le **Tableau 28** et ainsi démontrer la conformité de la mise en place pérenne de la désorption thermique.

Tableau 28 : Applicabilité des MTD sur le traitement de désorption thermique

Prescriptions	Applicabi- lité (O/N)	Confor- mité (O/N)	Justifications
L'exploitant met en œuvre les techniques suivantes pour le traitement thermique : - la récupération de la chaleur des effluents gazeux issus du four ; - des techniques intégrées aux procédés visant à réduire les émissions dans l'air (choix du combustible, contrôle de la température du four et de la vitesse de rotation du four rotatif, utilisation d'un four hermétique ou fonctionnement d'un four à une pression réduite) ; - l'utilisation d'un four à combustion indirecte pour les installations autorisées après le 17 août 2018 et en l'absence de risques de corrosion.	O	O	Les prescriptions indiquées s'appliquent explicitement à un traitement par désorption thermique en four rotatif. Or la technologie de traitement envisagée par Englobe, même si elle s'appuie sur le principe de la désorption par voie thermique, consiste à chauffer des terres disposées en pile (complètement calfeutrée) jusqu'à porter la température au point de volatilisation des composés incriminés et extraire l'air chaud par des drains connectés à des extracteurs d'air et dispositifs de refroidissement et de traitement des effluents avant rejet. La mise en chauffe de la pile n'est lancée que lorsqu'elle est complètement constituée et isolée. Contrairement à un four rotatif, il n'y pas d'alimentation continue en terres à traiter. C'est un fonctionnement séquencé. Les prescriptions demeurent transposables, moyennant quelques nuances eut égard à une mise en œuvre du traitement différente. - Le procédé de « reburn » permet d'utiliser le pouvoir calorifique des composés désorbés sous l'effet de la montée en température des terres dans la pile, et mobilisés en phase gazeuse en les réintroduisant dans la chambre de combustion des brûleurs afin d'alimenter celle-ci, en plus du propane (co-combustible). - Le procédé de « reburn » permet de réduire le volume des émissions dans l'air dans la mesure où les composés organiques sont brûlés "in situ" dans la chambre de combustion des brûleurs. - D'autre part, la structure même de la pile est rendue complètement hermétique à l'air et à l'eau, étant recouverte d'une couche de béton de 20 à 30cm et surmontée d'une toile en PE sur son top. - [Nota : Cette MTD fait référence à la technique présentée au 5.5.1.1 du BREF WT relatif aux techniques de régénération de charbon actif usé, pour laquelle il est question de chauffage indirect et non de combustion indirecte] Le gaz propane est consommé dans la chambre de combustion des brûleurs, à l'extérieur de la pile. Les fumées des bruleurs sont acheminées jusqu'à l'intérieur de la pile de terres par des tubes. De fait, les éléments cha

Prescriptions	Applicabi- lité (O/N)	Confor- mité (O/N)	Justifications
L'exploitant confine, collecte et traite ses émissions conformément au d du VI de l'annexe 3.1. Les techniques de confinement, collecte et traitement des émissions diffuses incluent des techniques telles que : « - le stockage, le traitement et la manutention des déchets et matières susceptibles de générer des émissions diffuses dans des bâtiments fermés ou dans des équipements capotés (bandes transporteuses, par exemple); - le maintien à une pression adéquate des équipements capotés ou des bâtiments fermés; - la collecte et l'acheminement des émissions vers un système de réduction des émissions approprié au moyen d'un système d'extraction d'air ou de systèmes d'aspiration proches des sources d'émissions. L'utilisation de bâtiments fermés ou d'équipements capotés peut être limitée par des considérations de sécurité, telles que le risque d'explosion ou d'appauvrissement en oxygène. Cette technique peut aussi être difficile à mettre en place en raison du volume des déchets. »	O	O	 La mise en chauffe de la pile n'est lancée que lorsqu'elle est complètement constituée et isolée. Contrairement à un four rotatif, il n'y pas d'alimentation continue en terres à traiter. C'est un fonctionnement séquencé. Après disposition des terres en pile, et insertion des différents tubes (chauffe, extraction) nécessaires au traitement par désorption thermique, la thermo-pile est recouverte d'une croute de béton de 20 à 30 cm, elle-même surmontée d'une bâche au top de l'ouvrage. Cette couche étanche n'est retirée qu'à la fin du traitement, une fois que la pile a été refroidie. Cette étanchéité, combinée à l'application d'une légère dépression au sein de la pile, permet de contenir les émissions fugitives d'air chaud et les infiltrations d'eau de pluie. De plus, les émissions générées à l'intérieur de la pile sont réinjectées au niveau des brûleurs et sont donc traités par le biais du procédé de « reburn ». La pression à l'intérieur de la pile est surveillée tout au long du traitement par le biais de capteurs de pression. De même, la pression de l'alimentation en gaz au niveau des brûleurs est contrôlée par des pressostats connectés à une électrovanne, et placés en amont sur la conduite de gaz. La thermopile est constamment maintenue en pression réduite. Le reburn permet un premier traitement des émissions "in situ", les composés désorbés étant brûlés dans la chambre de combustion des brûleurs. L'air chaud extrait est refroidi à travers un échangeur air/air. Les condensats sont collectés dans une cuve et éliminés en filière de traitement agréée selon leur nature. Les effluents gazeux asséchés sont dirigés vers une unité de filtration par charbon actif, avant d'être rejetés à l'atmosphère par le biais d'une cheminée. Les mesures réalisées pendant l'essai pilote sur le site ENGLOBE d'Echarcon montrent que les émissions dans l'air sont conformes aux valeurs limites applicables pour les paramètres suivis conformément aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral n
L'exploitant réduit ses émissions atmosphériques de HCl, HF, de poussières et de composés organiques en utilisant au moins une des techniques suivantes : cyclone, électrofiltre, filtre en tissu, épuration par voie humide, adsorption, condensation, oxydation thermique. L'utilisation d'un cyclone est associée à une autre des techniques susmentionnées.	Ο	0	Les émissions atmosphériques sont réduites via la combinaison de deux pro- cédés : - Le procédé de « reburn », qui est une technique d'oxydation thermique mise en œuvre au sein de la chambre de combustion des brûleurs. La température portée à 850 °C permet une oxydation complète des molécules organiques ; - Le procédé de condensation de l'air chaud, puis adsorption de la fraction ré- siduelle en phase gazeuse sur un media filtrant de type charbon actif. Les contrôles réalisés lors de l'essai pilote sur le site Englobe à Echarcon montrent que les émissions sont conformes aux valeurs limites applicables pour les différents paramètres : COVT, poussières, HCl et HF

Prescriptions	Applicabi- lité (O/N)	Confor- mité (O/N)	Justifications
Pour la régénération du charbon actif, l'oxydation thermique est mise en œuvre dans les conditions suivantes: - si le charbon actif a été utilisé dans des applications industrielles susceptibles de faire appel à des substances réfractaires halogénées ou à d'autres substances résistantes à la chaleur, l'oxydation thermique est réalisée à une température minimale de 1 100 °C avec un temps de séjour de deux secondes; - si les charbons actifs ont servi au traitement de l'eau potable et dans des applications de qualité alimentaire, un dispositif de postcombustion est mis en place permettant une température minimale de chauffage de 850 °C et un temps de séjour de deux secondes.	N	-	L'installation projetée ne vise pas la régénération du charbon actif.

L'étude menée sur les dangers et inconvénient permet de démontrer que les modifications envisagées ne semblent pas significatives. La réalisation des essais pilotes vient conforter cette position. Aussi, les modifications demandées ne semblent pas substant ielles.

3.3 ETAPE 3: SUITE A DONNER

3.3.1 Consultation du public

Les aménagements envisagés répondent au critère « prolongation de plus de 2 ans de la durée d'exploitation autorisée d'une installation d'élimination de déchets ou d'une carrière, lorsque la modification n'est pas jugée substantielle ». En conséquence, une consultation du public de 15 jours, selon les modalités de l'article L123-19-2 du code de l'environnement, devra être organisée.

Néanmoins si les autorités souhaitent une consultation publique, ENGLOBE France souhaiterait avoir la liste des éléments qui y seront soumis afin de protéger les intérêts d'ENGLOBE France ainsi que de son partenaire (secret industriel).

3.3.2 Proposition de nouvelles prescriptions nécessaires à l'encadrement de l'activité

Les modifications souhaitées des arrêtés actuels (<u>arrêté complémentaire des essais d'avril 2021</u> et l'arrêté du 24 juin 2013 - **Annexe C**) sont listées dans le tableau suivant :

Tableau 29 : Tableau récapitulatif des demandes de révisions des AP existants

n° article des arrêtés préfectoraux	Contenu de l'article	Révision de l'article pour l'AP définitif
Article 1.1 de l'APC avril 2021	La société BIOGENIE EUROPE SAS	Remplacer Biogénie par Englobe France
Article 1.2 de l'APC avril 2021 Article 3 de l'AP n° 2013- PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILU299 du 24 juin 2013	Tableau des rubriques	2770 et 2271 Traitement de 9 000 t à l'instant t avec un traitement annuel de 27 000 t
Article 1.2 de l'APC avril 2021	Tableau des rubriques	Cessation d'activité de la 4718 après raccordement au gaz
Article 1.4 de l'APC avril 2021	L'unité de traitement est constituée notamment de : - deux piles de traitement implantées sur l'aire 7, - de plusieurs cuves de propane de capacité unitaire de 6 t maximale protégée contre les chocs d'engins et de camions	L'unité de traitement est constituée notamment de : - de piles de traitement positionnées dans un premier temps sur l'aire 7 puis potentiellement sur les aires 1, 2 et 3 - de plusieurs cuves de propane de capacité unitaire de 6 t maximale protégée contre les chocs d'engins et de camions de manière temporaire avant le raccordement au gaz - raccordement au gaz
Article 1.5 de l'APC avril 2021	Toute modification apportée par le demandeur aux installa- tions, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage et de na- ture à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'(autorisation, est portée avant sa réali- sation à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation	A voir comment redéfinir cette phrase afin de ne pas être bloqué pour de futures améliorations
Article 1.6 de l'APC avril 2021	La présente autorisation est délivrée pour une période de 6 mois à compter de la date de démarrage du traitement de la première biopile.	La présente autorisation est pérenne
Article 1.7 de l'APC avril 2021	REAMENAGEMENT	"Fin d'un cycle de vie d'une thermopile"
Article 1.7 de l'APC avril 2021	Au terme de l'essai pilote, le site est réaménagé en procédant aux opérations suivantes : - évacuation des terres traitées par désorption thermique dans des filières autorisées, - nettoyage de la zone d'accueil de l'installation de traitement de désorption thermique par évacuation de l'ensemble des dispositifs de ventilation/aspiration/collecte des rejets atmosphériques, - évacuation des systèmes de chauffe	Au terme de l'essai pilote, le site est réaménagé en procédant aux opérations suivantes : - évacuation des terres traitées par désorption thermique dans des filières autorisées, - nettoyage de la zone d'accueil de l'installation de traitement de désorption thermique par rangement de l'ensemble des dispositifs de ventilation/aspiration/collecte des rejets atmosphériques, - évacuation des systèmes de chauffe
Article 1.8 de l'APC avril 2021 Article 8.3.1 de l'AP n° 2013- PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILU299 du 24 juin 2013	Seules sont admises sur l'installation de traitement par désorption thermique les terres polluées présentant : - une contamination par des polluants organiques hydrocarbonés (HCT et HAP),	Supprimer le paragraphe et le remplacer par les seuils du paragraphe 2.3.3.3

r	° article des arrêtés préfectoraux	Contenu de l'article	Révision de l'article pour l'AP définitif
		- une concentration en solvants chlorés inférieure à 20 mg/kg.	
	TITRE 2 de l'APC avril 2021	La hauteur des piles est limitée à 4 m. L'aire de traitement par désorption thermique est clairement identifiée. La dalle support des deux piles est isolée des terres traitées par désorption thermique par une couche de 50 cm de matériaux au minimum ou tout autre dispositif équivalent. Les piles de traitement sont isolées des autres lots de terres (biopiles} par la mise en place de dispositifs techniques assurant la séparation physique des lots ou par le respect d'une distance d'éloignement minimale de 3 m. En dehors des périodes de manipulation des matériaux, les piles de traitement sont recouvertes pour éviter les infiltrations d'eau et les émissions de poussières. L'exploitant établit un plan de prévention relatif à la gestion des engins de manutention pouvant opérer sur des piles situées sur l'aire 7 de traitement.	La hauteur des piles est limitée à 4 m. Les aires potentielles par désorption thermique est clairement identifiée. La dalle support des deux piles est isolée des terres traitées par désorption thermique par une couche de 50 cm de matériaux au minimum ou tout autre dispositif équivalent. Les piles de traitement sont isolées des autres lots de terres (biopiles} par la mise en place de dispositifs techniques assurant la séparation physique des lots ou par le respect d'une distance d'éloignement minimale de 3 m. En dehors des périodes de manipulation des matériaux, les piles de traitement sont recouvertes pour éviter les infiltrations d'eau et les émissions de poussières. L'exploitant établit un plan de prévention relatif à la gestion des engins de manutention pouvant opérer sur des piles situées sur les aires 1, 2 et 3 de traitement.
	TITRE 3 de l'APC avril 2021	A l'issue du traitement des terres, la couverture de la pile considérée est retirée et la pile est refroidie par aspersion d'eau pendant 48 heures. Cette aspersion est arrêtée dès que la température des matériaux de la pile au niveau du sol est compatible avec leur manipulation. Une procédure encadrant le refroidissement des terres est établie et tenue à disposition de l'inspection. Les eaux utilisées pour l'aspersion proviennent des eaux industrielles et/ou des eaux· pluviales. Après utilisation, les eaux deviennent des eaux industrielles et sont réutilisées dans le cadre du traitement biologique ou de désorption thermique ou traitées en tant que déchets.	A l'issue du traitement des terres, la couverture de la pile considérée est retirée et la pile est refroidie de manière passive. Dès que la température des matériaux de la pile au niveau du sol est compatible, leur manipulation peut commencer.
	TITRE 3 de l'APC avril 2021	Les vapeurs issues du traitement ainsi que les gaz issus des brûleurs (ainsi que ceux issus de la double combustion) sont dirigés après un échangeur vers un filtre à charbon actif.	Identifier les différents types de traitement des rejets gazeux selon la méthode de traitement décrite dans le paragraphe 2.3.4.1

	Contenu de l'article L'exploitant contrôle en continu la qualité des rejets en sortie du filtre à charbon actif sur le paramètre COV Totaux, HCI, H2S, NOx, CO, CO2, O2, SO2 et de tout autre paramètre rendu pertinent par la caractérisation du lot de terres traité. Le paramètre HCN est contrôlé au minimum mensuellement. Les rejets issus des installations doivent respecter les valeurs limites suivantes en concentration, les volumes de gaz étant rapportés: - à des conditions normalisées de température (273 kelvins) et de pression (101,3 kilopascals) après déduction de la vapeur d'eau (gaz secs); - à une teneur réelle en O2, L'exploitant fait réaliser par un laboratoire extérieur agréé ou, s'il n'existe pas d'agrément pour le paramètre analysé, accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par un organisme signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la Coordination européenne des organismes d'accréditation (European Cooperation for Accreditation ou EA), pendant la phase de traitement des terres (hors période transitoire correspondant aux phases de réglage, démarrage, arrêt), une analyse de la qualité des rejets en sortie de filtre sur les paramètres suivants: - dioxines - furannes - métaux (As, Ba, Cd, Cr, Cu, Hg, Mo, Ni, Pb, Se, Zn, Sb) - HCl - HF - poussières totales, - NH3, - hydrocarbures - COV totaux - Composés organiques volatils halogénés	Supprimer tout le paragraphe et le remplacer par un tableau clair et concis des polluants à analyser, à quel niveau de l'installation ils sont analysés, par qui (extérieur ou exploitant), fréquence, seuil à respecter décrits dans le paragraphe 2.3.4.2
TITRE 4 de l'APC avril 2021	Le suivi du traitement est assuré par le contrôle de la température à différents endroits de la pile. Ce suivi doit être représentatif de la configuration de la pile. Ce suivi est complété par la surveillance de la consommation en propane ainsi que des paramètres de fonctionnement des brûleurs. Un suivi de la qualité des rejets envoyés vers le dispositif de traitement est également réalisé afin de pouvoir établir un bilan des performances de l'unité de traitement. Les paramètres vérifiés sont les suivants : NOx, CO et CO2, O2, SO2, hydrocar-	Le suivi du traitement est assuré par le contrôle de la température à différents endroits de la pile. Ce suivi doit être représentatif de la configuration de la pile. Ce suivi est complété par la surveillance de la consommation en propane ainsi que des paramètres de fonctionnement des brûleurs.

bures.

	Contonu do lloutiale	Dávision de llegisle permulAD déficiés
n° article des arrêtés préfectoraux Article 6.2 de l'APC avril 2021	Contenu de l'article Le stockage de gaz inflammable liquéfié est accessible pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours.	Révision de l'article pour l'AP définitif Ajouter un article en indiquant que c'est une installation temporaire et que les cuves de propane seront retirées dès le raccordement au gaz
Article 6.4 de l'APC avril 2021	A. Pompes Lorsque le groupe de pompage du gaz inflammable liquéfié entre le réservoir de stockage et les appareils d'utilisation n'est pas immergé ou n'est pas dans la configuration aérienne (à privilégier), il peut être en fosse, mais celle-ci est maçonnée et protégée contre les intempéries. De plus, une ventilation mécanique à laquelle est asservi le fonctionnement de la ou des pompes (ou tout autre procédé présentant les mêmes garanties) est installée pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. En particulier la ventilation mécanique peut être remplacée par un ou plusieurs appareils de contrôle de la teneur en gaz, placés au point bas des fosses ou caniveaux, auxquels est asservi un dispositif d'arrêt des pompes dès que la teneur dépasse 25 % de la limite inférieure d'explosivité, et déclenchant dans ce cas une alarme. L'accès au dispositif de pompage et à ses vannes de sectionnement est aisé pour le personnel d'exploitation. B. Vaporiseurs Les vaporiseurs sont conformes à la réglementation des équipements sous pression en vigueur. Outre les équipements destinés à l'exploitation, ils sont munis d'équipements permettant de surveiller et réguler la température et la pression de sorte à prévenir tout relâchement de gaz par la soupape. L'accès au vaporiseur est aisé pour le personnel d'exploitation. Les soupapes du vaporiseur sont placées de sorte à ne pas rejeter en direction d'un réservoir de gaz.	A. Pompes Lorsque le groupe de pompage du gaz inflammable liquéfié entre le réservoir de stockage et les appareils d'utilisation n'est pas immergé ou n'est pas dans la configuration aérienne (à privilégier), il peut être en fosse, mais celle-ci est maçonnée et protégée contre les intempéries. De plus, une ventilation mécanique à laquelle est asservi le fonctionnement de la ou des pompes (ou tout autre procédé présentant les mêmes garanties) est installée pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. En particulier la ventilation mécanique peut être remplacée par un ou plusieurs appareils de contrôle de la teneur en gaz, placés au point bas des fosses ou caniveaux, auxquels est asservi un dispositif d'arrêt des pompes dès que la teneur dépasse 25 % de la limite inférieure d'explosivité, et déclenchant dans ce cas une alarme. L'accès au dispositif de pompage et à ses vannes de sectionnement est aisé pour le personnel d'exploitation.



4 CONCLUSION

En 2021, ENGLOBE France a sollicité les services de la préfecture et de la DRIEAT afin de lancer des essais de pile thermique sur son site d'Echarcon dans le 91. L'objectif de ce projet étant de répondre aux besoins actuels en termes de solutions locales de traitement de terres contaminées performantes, pour diminuer la part de matériaux non valorisés et actuellement orientés vers des filières de type enfouissement ou des filières étrangères situées aux Pays Bas ou en Allemagne notamment.

Les essais conduits de pairs par ENGLOBE et son partenaire ont permis de mettre en évidence des abattements de pollutions conformes aux attentes.

En complément, les suivis réalisés sur les émissions au niveau de la cheminée en sortie de l'unité de charbon montrent une conformité règlementaire des rejets atmosphériques. Plus encore, la technologie de « Reburn » éprouvée au cours des essais a fait ses preuves puisque ces mêmes rejets sont conformes avant même le passage sur le filtre à charbon. Force est de constater que cette unité de charbon constitue plus un frein sur la performance du traitement au cours de la chauffe impliquant des taux d'abattement très satisfaisant mais en deçà de ce qui pourrait être fait sans le filtre. Dans tous les cas, ces premiers retours d'expérience montrent que la technologie fait ses preuves et va pouvoir offrir des solutions de traitement sur matériaux non gérables en biopile et actuellement orientés vers des filières d'enfouissement. Filières qui se raréfient et dont les capacités de stockage s'amenuisent du fait des politiques nationales en vigueur. De plus, ENGLOBE a déjà identifiée des pistes d'optimisation du traitement très prometteuses dont la mise en œuvre permettra d'aller valoriser des matériaux encore plus impactés que ceux des essais, que ce soit en termes de typologie de polluants ou de concentrations. Cet « échauffement » marque donc le début d'une nouvelle ère dans le monde de la valorisation des terres.

Sur la base de cette conclusion ENGLOBE France sollicite à travers ce porté à connaissance les services de la préfecture pour pérenniser les rubriques permettant d'exploiter cette technologie (2770 et 2771) et donc l'Arrêté Préfectoral complémentaire d'avril 2021. A ceci près que des modifications dans les prescriptions des arrêtés préfectoraux sont indispensables pour permettre à l'exploitant de performer dans

les traitements tout en respectant la règlementation déclinée sur ces autorisations. Modifications identifiées sur la base : des besoins actuels du pays et de la région (comme l'arrivée de nouveaux polluants tels que les POPs dans la règlementation), des besoins techniques (comme la modification dans la gestion des effluents) et des besoins organisationnels (comme la modification de l'emplacement du fait du raccordement au réseau de gaz).

Au regard de l'étude menée sur les inconvénients, ces modifications ne semblent pas constituer une demande substantielle. De plus, leur raison d'être principale est l'optimisation du traitement pour améliorer la valorisation de matériaux aujourd'hui, malheureusement orientés vers des centres d'enfouissement, bien que présentant un potentiel de valorisation non négligeable au regard de l'état des ressources en terre de notre pays. Il convient de préciser que depuis la réalisation des essais, ENGLOBE France reçoit de nombreuses sollicitations de ses clients qui ne trouvent aujourd'hui aucune autre solution pour ces matériaux (outre l'enfouissement et l'export bien évidemment) ... L'exploitant se tient désormais à disposition des services de la DREAL et de la préfecture pour la suite de l'instruction du dossier.

Annexe A: Kbis



englobe

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry

1 Rue de la Patinoire

91011 Évry-Courcouronnes Cedex

N° de gestion 2006B02311



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 8 décembre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 408 295 012 R.C.S. Evry

Date d'immatriculation 03/08/2006

Transfert du R.C.S. de Pontoise en date du 12/06/2006

Dénomination ou raison sociale Englobe France

Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)

Capital social 126 000,00 Euros

Adresse du siège Ecosite de Vert-Le-Grand Chemin De Braseux-Bp 69 91540 Écharcon

Durée de la personne morale Jusqu'au 25/07/2095

Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination Englobe Corp.

Forme juridique Société de droit étranger

Adresse 200-505 Boulevard du Parc-Technologique G1P 4S9 QUEBEC QC

(CANADA)

Numéro et lieu d'immatriculation 1181153-3 CANADA

Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel

Nom, prénoms YOUDEN Robert Paul

Date et lieu de naissance Le 17/08/1954 à TORONTO (CANADA)

Nationalité Canadienne

Domicile personnel 50 Frances Avenue E2E 1W9 Rothesay NB (CANADA)

Directeur général

Nom, prénoms BOURGET Franck

Date et lieu de naissance Le 01/08/1974 à Angers (49)

Nationalité Française

Domicile personnel 31 Rue Isambart 27120 Pacy-sur-Eure

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination ERNST & YOUNG AUDIT

Forme juridique Société par actions simplifiée à capital variable

Adresse Paris la Défense 1 1-2 Place des Saisons - 92400 Courbevoie

Immatriculation au RCS, numéro 344 366 315 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination AUDITEX

Forme juridique Société par actions simplifiée à capital variable

Adresse Paris la Défense 1 1-2 Place des Saisons - 92400 Courbevoie

Immatriculation au RCS, numéro 377 652 938 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Ecosite de Vert-Le-Grand Chemin De Braseux-Bp 69 91540 Écharcon

Activité(s) exercée(s) Décontamination, dépollution et réhabilitation de sites contaminés.

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry

1 Rue de la Patinoire 91011 Évry-Courcouronnes Cedex

 N° de gestion 2006B02311

20/06/1996 Date de commencement d'activité

Origine du fonds ou de l'activité Création

Exploitation directe Mode d'exploitation

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg-en-Bresse

R.C.S. Sedan

R.C.S. Rennes

R.C.S. Pontoise

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 03/08/2006

La société ne conserve aucune activité à son ancien siège

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe B : Description des activités d'ENGLOBE France



englobe

La terre est une richesse, nous lui redonnons toute sa valeur.





A propos:

Implantée en France depuis 1996, ENGLOBE FRANCE est une société créée au Canada en 1986 et spécialisée dans la réhabilitation des sites pollués. Notre objectif est d'offrir des produits et des services complets pour l'assainissement des sols et de l'eau.

ENGLOBE FRANCE est aujourd'hui un acteur majeur du marché de la dépollution.

Des solutions de dépollution optimales

ENGLOBE FRANCE est l'un des rares professionnels à pouvoir proposer des solutions optimales de dépollution efficaces et définitives avec un engagement sur les résultats. Ces solutions sont assorties de garanties d'exécution qui facilitent l'acquisition de terrains pollués et accélèrent leur mise en valeur.

Des technologies high-tech

Depuis 1986, ENGLOBE FRANCE développe et utilise notamment des technologies de type biologique assurant un bilan écologique neutre. Les expériences acquises confèrent à ENGLOBE FRANCE une étiquette de spécialiste du traitement « BIO » et nous permet d'être à l'avant-garde sur notre secteur. Cependant Biogénie c'est aussi des technologies comme la désorption thermique, le dry screening, le slurping, le sparging /venting...

Des interventions « sur site » et « hors site »

ENGLOBE FRANCE intervient « sur site », dans l'aménagement de solutions de dépollution clefs en mains, adaptées à chaque problématique (hydrocarbures, solvants, nappes phréatiques, ...) ou « hors site », avec l'appui de ses centres de traitement multi-technologiques.



Retrouvez-nous sur:







Englobe France c'est:

- Plus de 500 000 tonnes de terres traitées chaque année
- Une force internationale pour être plus solide à vos cotés
- Une société Eco-Responsable qui choisit une alternative à l'enfouissement en revalorisant les déchets
- Une traçabilité de vos déchets de leur arrivée vers leur destination finale
- Un pôle logistique qui supporte vos opérations de transport et de traitement de terres tout en permettant d'optimiser les flux

Nos agences:



1 - ECHARCON (91)

2 - CHATEAU GAILLARD (01)

3-BRUYERES SUR OISE (95)

4- CHALANDRY ELAIRE (08)

5- SAINT GREGOIRE (35)

Nos certifications et labels :



Réhabiliter vos sites, c'est votre impératif, c'est notre métier.





Travaux de réhabilitation

La dépollution sur sites

ENGLOBE FRANCE a réhabilité avec succès un très grand nombre de sites industriels tels que des usines à gaz, des dépôts pétroliers et des ateliers de créosotage, qui ont nécessité la gestion de plusieurs centaines de milliers de tonnes de matériaux et de mètres cubes d'eaux souterraines contaminés.

Notre expertise nous permet de proposer des solutions forfaitaires assorties de garanties de réalisation spécifiques à chaque projet.

ENGLOBE FRANCE certifie que les traitements appliqués seront efficaces et réalisés dans les délais impartis. Nos solutions globales de dépollution comportent trois étapes clés : l'analyse, la conception et la mise en œuvre.

1. Analyse

Dans un premier temps, ENGLOBE FRANCE effectue une analyse approfondie du cahier des charges client et opère des essais de traitement pilotes.

2. Conception

Dans une deuxième phase, ENGLOBE FRANCE élabore une stratégie de dépollution optimale en fonction des contraintes, des objectifs et des besoins du client.

3. Mise en œuvre

Enfin, ENGLOBE FRANCE réalise les travaux avec l'appui de son équipe de professionnels hautement qualifiés et son important parc d'équipements adaptés.



Centre de traitement

La dépollution hors sites

Pour répondre à la demande du marché toujours croissante vis-à-vis de la gestion des déblais contaminés, ENGLOBE FRANCE a développé et construit ses propres centres de traitement de très grandes capacités, véritables plateformes multi-technologiques dédiées au traitement des terres polluées. Ces outils sont en ligne avec notre ferme volonté de réduire notre empreinte écologique, en minimisant la part de déchets ultimes destinés au stockage d'une part, et en redonnant une seconde vie aux sols après dépollution d'autre part.

Des solutions de dépollution hors site multi-technologiques

Ces centres de traitement, plateformes permanentes de terres polluées, utilisent le procédé de biodégradation stimulée, dryscreening, le soil washing et enfin la désorption thermique en pile. Ces procédés complémentaires offrent une solution globale à l'ensemble des problématiques des sols pollués et permettent de traiter une large gamme de polluants tels que des hydrocarbures pétroliers, des produits volatils, des hydrocarbures lourds, des solvants chlorés, des produits de traitement du bois, sables de fonderie, plantes invasives, des produits non organiques types métaux lourds.

Des centres de traitement opérationnels

A ce jour, quatre centres de traitement, installations classées pour la protection de l'environnement, ont été mis en service par ENGLOBE à Echarcon (91) avec une capacité de 300 000 tonnes, Bruyères sur Oise (95) avec une capacité de 300 000 tonnes, Château Gaillard (01) avec une capacité de 100 000 tonnes et Chalandry Elaire (08) avec une capacité de 60 000 tonnes.

Des plateformes de transit

ENGLOBE FRANCE dispose d'une plateforme de transit à **Plessis Belleville (60)** avec une capacité de 15 000 tonnes et d'un ISDI attenant au Centre de traitement de **Château Gaillard (01).**

Valorisation

Nos centres de traitement constituent de véritables dispositifs dédiés au recyclage et à la valorisation. Ils permettent d'offrir au marché une large gamme de matériaux non soumis à TGAP (sables, bétons concassés, gravas...), utiles à l'aménagement du territoire, mais aussi de la terre fertile et végétale.



Ecosite de Vert-le-Grand - Chemin de Braseux 91540 - ECHARCON 01 64 56 78 00 - contact@englobecorp.com www.englobecorp.com

Annexe E : Fiche projet Mercure



englobe

Réhabilitation d'un établissement sensible

Hors site, Sur Ste et In Situ



LOCALISATION

Ivry sur Seine (94)

CLIENT

Aménageur

PÉRIODE DE RÉALISATION

06/2015 à 07/2022

COÛT TOTAL DU PROJET (CAD)

>10 M €

ETENDUE DES TRAVAUX

Terrassement classique et en taupe de plus de 17 000 m³ de matériaux

Traitement des eaux de nappe impactées par des COHV, du mercure et du Nickel

Traitement de près de 4 500 tonnes par désorption thermique

PRINCIPAUX POLLUANTS

Mercure (Hg0)

CODES NORMES

C321a C324b C333 C334

TYPE DE MILIEU TRAITÉ

Sol et Eau

TECHNIQUES UTILISÉES

Terrassement, désorption thermique, pompage et traitement

PERSONNEL CLÉ

DIRECTEUR DE PROJET Julien Chibleur

CHARGE DE PROJET Frank Perochon

CHARGE DE PROJET Julien Kressmann

Description

Dans le cadre de travaux de mise en conformité sanitaire d'un établissement sensible situé à lvry Sur Seine (94), Englobe est intervenue pour gérer une problématique Mercure complexe.

Étendue des travaux

- Installation de chantier (zone de travaux, aire de stockage des terres, etc.);
- Terrassement en taupe sous bâtiment ;
- Démolition des éléments de surface ;
- Terrassement à proximité de lignes électriques enterrées 25 000 V et 225 000 V;
- Transport et élimination des terres polluées en filières adaptées et autorisées ;
- Traitement des eaux de rabattement de nappe (jusqu'à 320 m³/h);
- Mise en place d'un traitement par désorption thermique In Situ et sur site;
- Remblaiement au moyen de remblais liquides autoplaçant et de coulis bentonitique;

 Mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité drainant les gaz du sols.



Quelques chiffres

Gestion hors site des matériaux

- Plus de 15 000 m³ orientés en ISDND;
- Près de 1 200 m³ orientés en ISDD ;
- Près de 1 300 m³ orientés en ISDD avec Stabilisation.





Traitement par désorption thermique

- Traitement en thermopile de 250 m³ de terres mélangés à des billes de mercure;
- Traitement par désorption thermique In Situ mixte (horizontale et verticale) de 2 250 m³ de terrains impactés.

Traitement des eaux de rabattement à 320 m³/h max

- Mise en place de 4 lignes de filtrations en parallèle ;
- Traitement des COHV sur charbons actifs classiques;
- Traitement du mercure sur charbons actifs soufrés ;
- Traitement du nickel sur résines échangeuses d'ions;
- Mise en place de 4 cuves de stockage temporaire avec rejet de 70 m³ avant rejet.

Remblaiement

- Mise en place de plus de 3 000 m² de complexe d'étanchéité drainant;
- Remblaiement au moyen de remblais liquides autoplaçant et de coulis bentonitique;
- Remblaiement avec matériaux d'apport naturels de type 0/20.



Résultats

Plus de 100 kg de mercure liquide pur récupérer (8 litres).

Défis et innovations

Intervention en permanence sous masque complet à ventilation assistée et combinaison chimique jetable

Traitement pleine grandeur du mercure par désorption thermique : températures à atteindre au point froid entre 250 et 350 °C.







Annexe F : Références HAEMERS



englobe



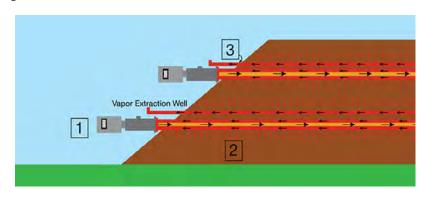


ESTD/ E-11-01 LIVAROT

Context

In a small Norman town (France), a tarry substance was found in the soil near a former railway station. Haemers technologies was called to treat this soil with the ESTD (on pile) technology. The treatment area was located near the polluted area, on the same site. This site was surrounded by a residential area and a country road. Haemers technologies has placed the polluted soil in a pile equipped with heating tubes.

The polluted soil was excavated and placed in a pile, in layers. On each layer, heating or return tubes were placed. In total 15 concentric tubes heated by individual burners and 5 return tubes were used. The return tubes collect the gases coming out of heating tubes to use the residual heat.



- A fan at the end of the circuit causes the gases circulation in the installation and the aspiration of the contaminants out of the soil.
- Burners on the heating tubes produce air at high temperature because of combustion of propane and contaminants extracted from the soil.

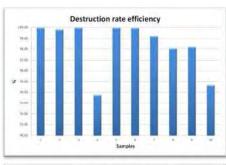
Monitoring

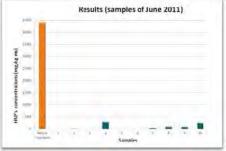
Temperature: with 32 thermocouples placed in strategic points

- Gas composition: with gas analyzer (CO, CxHy, CO2, O2, NOx)
- All data recorded on a computer remotely accessible

Planning

Mobilization: 2 weeks
Treatment: 5 weeks
Sampling & Analysis: 1 day
Demobilization: 1 weeks





Key words

Contaminants PAH

Max. concentration 50.000

Volume 620

Tonnage 992

Nb of heating tubes

Temperature Target

Heating duration

Treatment targets

Location Livarot - France

> Future Use Residential

Client EPF Normandie

> Partner Boutté

Consultant BURGEAP





ESTD/ E-14-01 KINKASI FULLSCALE

Context

The project took place in Kinkasi, Democratic Republic of Congo, on the site of an oil tanker Industrial. The floors were impacted by crude oil to average concentrations of 15,000 mg / kg.

Grit treatment impacted by the hydrocarbons was performed with Smart Burners™ Technology, developed by HAEMERS Technologies. In first phase, a pilot was carried out on site in July / August 2012. It preceded the execution of the full scale which begins in late February 2013 and will involve the treatment of a minimum of 12 000 tonnes of impacted sands.



The pilot was carried out on a sandy mound of 60m³, equipped with heating tubes 5, 5 burners and exchanger tubes 2. The full scale will be realized on the basis of 6 batches of 2,000 tons each. The hot air from the batch being processed will be reused for pre-heating the batch n° 1 in order to optimize the processing time.

Treatment Target

After treatment (28 days of heating), the average concentration of the pilot samples showed a value of 3660 mg / kg sc, for a target of 5000 mg.kg ms. The goal has been reached.

Planning

Mobilisation: 2 weeksTreatment: 5 weeksSampling: 1 day

Demobilisation: 1 weeks



Key words

Contaminants

Max. concentration 65.000

Volume 190

Tonnage 12.000

Nb of heating tubes

Temperature Target

Heating duration 30 days / batch

Treatment targets <5000

Location Kinkasi - DRC

Future Use Industrial

Client Perenco

Partner

Consultant





ESTD/ E-18-01 XINXIN - Gansu, CHINA

Context

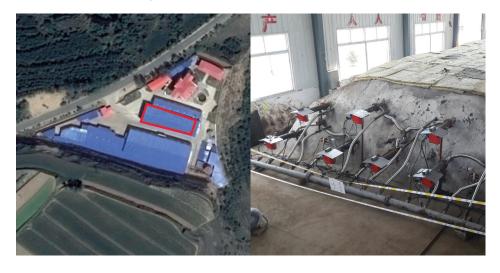
The site is located in the Province of Gansu in People's Republic of China, near the town of Qingyang. The treatment zone is in an industrial area. The contaminated soils come from various sites in the region.



Project Description

The project is setup in a hangar on a surface of about 250m² with 9 diesel burners and a vapor treatment unit. The treatment area is impacted with various solvents. The targeted concentration at the end of the treatment is 3000 mg/kg. The treatment began on July 27th, 2017 and ended on October 27th of 2017, which gives a total treatment time from the beginning of 90 days.

Before the build-up of the pile, stability tests were done with different types of soil to select the appropriate wetness and consistency of soil to build the pile. Since the pile was build up in a hangar, the access to the pile was limited. During the building of the pile, different layers of more or less contaminated soil were setup. The ESTD treatment facility was set as shown on the picture below.



Planning

- Installation: From 13th of July to 20th of July
- Treatment: From 27th of July to 27th of October
- Analyses & reports: 1 week
- Demobilization: From 27th of October to 10th of November

Key words

Contaminants TPH

Max. concentration 150 000 mg/kg DM

Volume 217 m³

Tonnage 340 Tons

Nb of Heating elements Burners : 9 Exchanger Tubes: 3 Vapor Tubes: 12

Temperature Target 220°C

Heating duration 33 days

Treatment targets 3000 mg/kg DM

Location Xinxin, Gansu- China

Future Use Industrial

Client Vision & Action

Partner Vision & Action

Key words

Contaminants TPH

Max. concentration 150 000 mg/kg DM

Volume 217 m³

Tonnage 340 Tons

Nb of Heating elements Burners: 9 Exchanger Tubes: 3 Vapor Tubes: 12

Temperature Target 220°C

Heating duration 33 days

Treatment targets 3000 mg/kg DM

Location Xinxin, Gansu- China

Future Use Industrial

Client
Vision & Action

Partner Vision & Action

Date **2017**

Monitoring



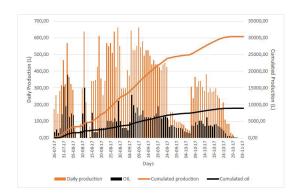
The hot sampling procedure was executed on the 29th of October. 8 samples were taken from the pile. The pile was divided in four areas where samples were done at 2 different depths in the same sampling points. The soil was analyzed in the Xinxin laboratory with infrared technology. The table summarizes the soil analysis results. The results show that the oil content in the soil is still well above the target of 0,3%.

	Oil concentration in s	oil samples (%)
Zone	1m	2m
1	2,62	3,32
2	3,76	3,67
3	3,98	4,09
4	3,33	3,55 (1.6m)

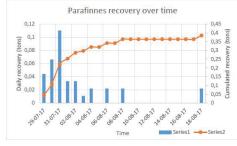
Condensate Recovery

The contaminants extracted from the soil were recovered from 2 different knock-out setup in the vapor treatment unit. The first knock-out was installed between the vapor collector and the heat exchanger. The liquids were pumped out of the tank on a daily base. The second knock-out which was installed after the heat exchanger was emptied manually into the first knock-out. The liquids were recuperated by the client. The graph below describes the amount of condensate (water + contaminant) recovered from the soil during the heating process.

A total of 30,4m³ of liquids was recovered from the soil during the heating process. With a total treatment volume of 217m³ this means 14% of the liquids in the soil were recovered. The volume of liquids recovered at the end of treatment was still around 100L per day. This means that the soil was still contaminated.



During the treatment, liquids categorized as paraffines came out of the pile through the holes around the tubes. Since the amount of liquids was very important, a brick wall was built to protect the multiple networks and to recover the liquids. The graph below shows an estimation of the paraffines recovered from the pile over time..





Conclusion

The oil content was drastically reduced. More than 70% of the contaminants were extracted from the soil. The contaminant concentration in the treated soil is below two of the three target levels of contamination (respectively 20 000, 10 000 and 3000 mg/kg). Treating the soil for a longer period and/or optimizing the treatment for heavy impacted soils such as sludges would reduce the concentration below 3000mg/kg. From challenge to success, many issues (technical, operational and communication) have been faced and answered which must be recorded as lessons learned for the next projects.

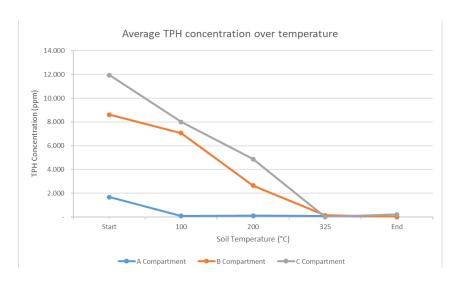


ESTD/ E-18-02 Grønnedal (GR)

Context & Project Description

The site is the former Grønnedal military base in Greenland. Three types of hydrocarbon contaminant were considered for the remediation: one was contaminated with C6-C15 hydrocarbons (helicopter fuel), the second one was contaminated with C10-C20 hydrocarbons (diesel fuel) and the third one was contaminated with C20-C35 hydrocarbons (heavy fuel/oil). In order to treat the tree types of contaminants, it had been decided to build a container made with sheet piles. The volume was divided in 3 parts to treat the three contaminated soils concurrently.

The operations started in July 2019 for the building of the container and ended in October 2019.



Conclusion

The treatment of the soil was complete after a total cumulated heating time of less than 20 days. The remediation was effective at most locations of the container at a rate of contamination reduction superior to 95% for all types of hydrocarbons, with respected gas emissions.

The ex-situ pilot project demonstrated to be a fast and reliable approach for the remediation of contaminated soil with hydrocarbons. Such technology and the way it is applied does not need much equipment to mobilize with a relatively low fuel consumption to heat the soil.



Key words

Contaminants

C6-C15 (helicopter fuel) C10-C20 (diesel fuel) C20-C35 (heavy fuel/oil)

Max. concentration C6-C15: 1.665 mg/kg C10-C20: 8.620 mg/kg C20-C35: 11.956 mg/kg

> Volume **79 m**³

Tonnage
142 Tons

Nb of heating tubes

Temperature Target
______ 325°C

Heating duration **20 days**

Treatment efficiency C6-C15: 95.7% C10-C20: 98.2% C20-C35: 99.9%

Location Grønnedal, Greenland

> Goal Kinetic Study

Client
The Danish Defense Ministry

Partner **ARKIL**

General Contractor

ARKIL



ESTD/ E-19-01 NOROXO (FR)

Context & Project Description

The whole Noroxo site covered about 34 hectares. It was located between a commercial area and an agricultural area. In order to build the stockpiles (ESTD), 7.566 m² located at the extreme North West of the site were allocated for the thermal treatment.

The main issue with high concentrated spots on a large area is the difficulty to treat all the spots onsite, and therefore an Ex-Situ Thermal Desorption (ESTD) was selected by the client. Soils with hydrocarbons concentrations higher than the remediation target were excavated and stored in a single location and eventually erected in several polluted soil piles. The treatment area was chosen to be able to run 2 piles simultaneously, with a third one in mobilization/demobilization.



Conclusion

The project was achieved after 9 months of treatment. All the improvements applied from Pile 3 and the weather led to a decrease of the treatment time from 53 days to 39 days. Each batch was accepted and validated by the client which means than HT remediated about 12.000 m3 of polluted soil.

Emission standards were respected throughout the treatment. The demobilization was achieved in 1,5 months and almost all the equipments were brought back to Brussels to be reused in future projects.

Key words

Contaminants C5-C40, BTEX,HAP

Max. concentration C5-C40: 4145.5 mg/kg DM BTEX: 1.16 mg/kg DM HAP: 30.3 mg/kg DM

Volume 2000 m³

Tonnage 3800 Tons

Nb of heating tubes **75**

Temperature Target 150-200°C

Project duration 39-52 days

Treatment targets C5-C40: <2000 mg/kg (silt) <1000 mg/kg (backfill)

BTEX: <1.5 mg/kg (benzene) <5 mg/kg (toluene) <10 mg/kg (ethylbenzene) <40 mg/kg (xylene)

HAP: <50 mg/kg

Location Harnes, France

Future Use **Commercial and Leisure**

Client **Exxon**

Partner Seché EcoService

Consultant Golder Associates



ESTD/ E-19-10 SAINT-NAZAIRE (FR)

Context & Project Description

This site was part of a rehabilitation project in an urban area of the city of Saint-Nazaire (France). The contamination of the site was presumably caused by the previous activities of a gas plant. Two ESTD piles (respectively 1.500m³ and 2000m³ of soil) were built to treat the contaminated soil.



Equipment

75 Gas Fired burners with the reburn technology.

Treatment target

 $\label{eq:hydrocarbons} \mbox{C10-C40} < 2.250 \mbox{ mg/kg}$ $\mbox{BTEX} < 1.6 \mbox{ mg/kg}$ $\mbox{PAH} < 500 \mbox{ mg/kg}$

Monitoring

Soil temperature in cold points
Soil Pressure
Burner combustion gases
Chimney Emissions (with activated carbon filter)

Planning

October 2019 to February 2020 for pile 1 November 2020 to January 2021 for pile 2

Conclusion

All the soil was remediated from its original pollution, with all samples below targets.

Key words

Contaminants THC (C10-C40) BTEX PAH

Max. concentration C10-C40: 33.000 mg/kg DM BTEX: 20 mg/kg DM HAP: 12.000 mg/kg DM

Volume **3.500 m³**

Tonnage **6720 T**

Nb of heating tubes **75**

Temperature Target 250°C

Project duration 65 days per pile

Treatment targets C10-C40: 2.250 mg/kg BTEX: 1,6 mg/kg HAP: 500 mg/kg

Location Saint-Nazaire, France

Future Use Commercial Area

Client

Partner Séché Eco Services

Consultant

,

Date **2019-2021**



ESTD/ E-21-06 STRASBOURG (FR)

Context & Project Description

This project was carried out under licence in collaboration with the company OGD – Ortec from October 2019 and June 2021.

The contamination was due to the discharge of HAP and hydrocarbons (C>12).

The soil came from various places along the canal (Citadelle Nord, Ouest and Sud, Starlette Nord and Sud). A thermal treatment platform was set up near the polluted soil, which was excavated and gradually brought to this platform.

Equipment

41 Natural Gas Smart Burners – Reburn treatment (Vapor Treatment with granulated activated carbon from the seventh batch)

Heating tubes

- 41 Heating tubes and 14 Exchanger tubes (batch 1, 2, 5, 6 and 7)
- 35 Heating tubes and 12 Exchanger tubes (batch 3)
- 29 Heating tubes and 10 Exchanger tubes (batch 4)

Treatment target

- 250°C at the cold points
- Batch 1 to 4: 640 mg/kg of Hydrocarbons (C10-C40) and 136 mg/kg of HAP
- From the 5 batch: 500 mg/kg of Hydrocarbons (C10-C40) and 50 mg/kg of HAP

Heating duration

2 days (batch 1), 43 days (batch 2), 55 days (batch 3), 56 days (batch 4), 51 days (batch 5), 49 days (batch 6) and 50 days (batch 7).

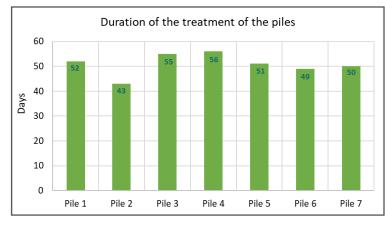


Figure 1: Duration of the treatment of the piles

Key words

Contaminants HAP C10-C40

Max. concentration HAP: 1872 mg/kg DM C10-C40: 3907 mg/kg DM

> Volume 10.000 m³

Tonnage **18.720 T**

Nb of heating tubes **105**

Temperature Target 250°C

Project duration **356 days in total**

Treatment targets
Batch 1 to 4:
HAP: 136 mg/kg
C10-C40: 640 mg/kg

Batch 5 to 7: HAP: 50 mg/kg C10-C40: 500 mg/kg

Location Strasbourg, France

Future Use Residential

Client OGD, Groupe Ortec

Partner OGD, Groupe Ortec

Date **2019-2021**



Key words

Contaminants HAP C10-C40

Max. concentration HAP: 1872 mg/kg DM C10-C40: 3907 mg/kg DM

Volume **10.000 m³**

Tonnage **18.720 T**

Nb of heating tubes **105**

Temperature Target **250°C**

Project duration **356 days in total**

Treatment targets
Batch 1 to 4:
HAP: 136 mg/kg
C10-C40: 640 mg/kg

Batch 5 to 7: HAP: 50 mg/kg C10-C40: 500 mg/kg

Location Strasbourg, France

Future Use **Residential**

Client OGD, Groupe Ortec

Partner OGD, Groupe Ortec

Date **2019-2021**

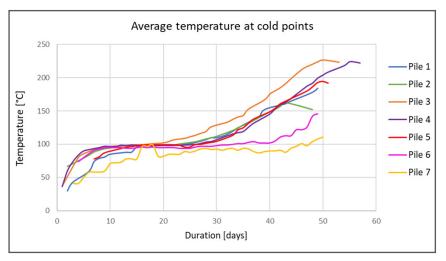


Figure 2: Average temperature at cold points

Monitoring

- 5 temperature probe wells in the Bottom (at depths 2.3 m, 7.1 m, and 11.9 m)
- 5 temperature probe wells in the Middle (at depths 2.3m, 6.35 m, and 10.4 m)
- 5 temperature probe wells in the Top (at depths 2.3m, 5.6 m, and 8.9 m)
- 5 pressure wells
- 1 Gaz analyser (CO, CO2, O2, T°, NO, NOX, SO2, CxHy and CH4)

Planning

October 2019 to June 2021

Conclusion

The heat treatment of $10,000 \, \text{m}^3$ in 7 piles was a great success. The percentage of burner operation during the treatment of the 7 piles was of 97% on average. This project has become a reference in terms of heating control and energy consumption.

Annexe H : Procédure d'acceptation des matériaux



englobe

Procédure d'acceptation de matériaux sur les centres de Traitement

Cette procédure a pour objectif d'accompagner les équipes des Centres de Traitement pour l'acceptation de matériaux. Elle précise notamment les modalités à intégrer dans les méthodes de travail pour l'acceptation de matériaux destinés à un traitement en désorption thermique.

Étape 1 : Analyse du dossier au stade de l'offre

☐ A l'instar du fonctionnement habituel, les Chargé(e)s d'Affaires ou Commerciaux analysent en phase amont les données analytiques afin d'effectuer un devis correspondant aux matériaux impactés. Les données nécessaires sont :
 Lieu du chantier, Tonnage estimatif des matériaux, Diagnostic du site avec analyses chimiques, Lithologie des terres, Planning d'évacuation.
Selon les teneurs et le type de polluant, le(a) Chargé(e) d'Affaires identifie la meilleure technologie adaptée à la problématique et effectue un devis en conséquence (Voir Mode opératoire Faire un devis sur Globetrack - <i>P4-MODOP-0622176</i>). Pour cela, il peut s'appuyer sur les fonctions supports (service technique et Excellence Opérationnelle) et les Responsables d'Exploitation.
Le(a) Chargé(e) d'Affaires identifie les polluants éventuellement exotiques de type pesticides, PFAS, PFOS, dioxines, furanesgrâce aux analyses (si elles ont été effectuées) ou par l'analyse de l'historique du site. A l'instar des pratiques habituelles, il (ou elle) consulte les Arrêtés Préfectoraux pour contrôler le respect des seuils et peut consulter le service Excellence Opérationnelle en cas de doute sur la compréhension de l'AP.
☐ Dès lors qu'un polluant exotique a été identifié dans cette phase, il faut renseigner dans l'outil interne Globetrack cette information afin qu'elle soit diffusée à l'exploitation.
Étape 2 : Émission du CAP en cas d'obtention de l'affaire
Afin d'effectuer un Certificat d'Acceptation au Préalable (CAP), le client doit retourner les informations suivantes au pôle Ventes - Centres de Traitement :
Le devis signé,





Mode opératoire d'acceptation de matériaux sur les centres de Traitement

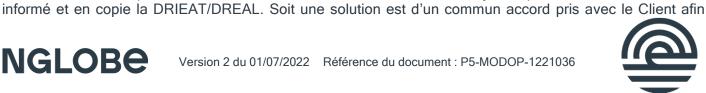


- La Fiche d'Information Déchet (FID) complété,
- Les analyses chimiques des matériaux.

Une fois tous ces documents en leur possession, le service Ventes - Centres de Traitement va pouvoir réaliser un CAP via le logiciel interne Globetrack.

Étape 3 : Réception sur le centre de Traitement
Lorsqu'un camion arrive d'un chantier, un BSD conforme (Voir Mode opératoire BSD - <i>P6-MODOP-0721019)</i> avec un CAP en cours de validité est demandé par la personne chargée de la bascule. S'il s'agit de déchet dangereux, la vérification du BSD s'effectue via l'outil gouvernementale TrackDéchet (Voir Guide d'utilisation TrackDéchet - <i>P5-MODOP-1221035</i>).
Une fois la vérification des documents administratifs effectuée, la personne chargée de la bascule renseigne les informations sur l'outil interne Globetrack.
☐ Le camion peut vider à l'emplacement désigné par le personnel au sol afin qu'il soit imputé dans un lot prédéfini.
Nb : toutes les personnes amenées à utiliser Trackdéchet doivent avoir été formé en amont. Pour rappel, la vidéo de formation a été publié sous DayForce. En cas de difficulté, les collaborateurs peuvent solliciter la Chargée de mission Qualité, Environnement et Règlementaire.
Étape 4 : Acceptation définitive
Afin de valider l'acceptation définitive des matériaux sur le centre de traitement, l'exploitant va effectuer une analyse dite « CAP » afin de vérifier la conformité des matériaux avec les seuils de l'arrêté préfectoral et la conformité des résultats d'analyse par rapport aux éléments fournis au moment de la consultation par le client. Pour cela, l'exploitant vérifie via l'outil interne Globetrack le type d'analyse à effectuer et également, comme mentionné en phase amont, s'il y a présence ou suspicion de polluant exotique.
☐ Une fois, la liste des analyses à effectuer établit, l'exploitant envoi un échantillon représentatif en analyse dans un laboratoire accrédité COFRAC.
☐ En cas de non-respect des seuils annoncés, le service Ventes contacte le client afin de voir ensemble les possibilités de traitement supplémentaire sur le centre ou l'organisation de son évacuation dans une installation adantée





☐ En cas de non-respect des seuils de l'arrêté à la vérification de cette analyse, le producteur du déchet en est

Mode opératoire d'acceptation de matériaux sur les centres de Traitement



qu'ENGLOBE France trouve une filière adaptée soit le Client organise les évacuations des matériaux refusés en informant ENGLOBE France de la destination et en transmettant les BSD complétés.

□ Dès lors que l	l'analyse	respecte	les	seuils	de	l'arrêté	préfectoral,	les	matériaux	peuvent	être	acceptés
définitivement sur	le centre	de Traite	mer	nt.								





Annexe J: Liste des accidents recensés



englobe

Nombre de résultats répertoriés : 3 - 23/12/2020

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI

Résultats de la recherche "désorption thermique" sur la base de données ARIA - État au 23/12/2020

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Nombre de résultats répertoriés : 3 - 23/12/2020

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "désorption thermique":

• Contient : désorption thermique

Accident

Fuite d'acide chlorhydrique dans une usine de chlorosilanes N° 50052 - 28/05/2009 - ALLEMAGNE - 00 - RHEINFELDEN .

C20 - Industrie chimique

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50052/



Dans l'unité de désorption d'une usine de chlorosilanes, un début de fuite est découvert sur une conduite d'acide chlorhydrique (HCl) en composite PVC-GRP (plastique renforcé par fibres de verre ou « glass fibre reinforced plastic »), en service depuis plusieurs années. Il s'agit d'une conduite de dérivation d'un échangeur de chaleur. La conduite, mise hors service, est remplacée par une conduite en PVC simple, conforme aux spécifications relatives à l'HCl.

Une semaine plus tard, vers 10 h, une importante fuite d'acide chlorhydrique à 32 % se produit sur cette même tuyauterie. L'acide s'écoule dans le bassin de récupération situé sous l'installation de désorption. La présence d'HCl est détectée par un capteur et une alarme se déclenche. Les pompiers identifient la fuite. La pompe d'alimentation en HCl est mise hors service ; 7 m³ d'HCl se sont échappés. Vers 10h30, des personnes travaillant sur une centrale électrique voisine se plaignent d'irritations des voies respiratoires et 6 d'entre elles sont transportées à l'hôpital.

L'événement est lié à une erreur. Suite à la première détection de fuite, la conduite a été remplacée par une tuyauterie en PVC sans renforcement en fibre de verre. Celle-ci, bien qu'adaptée à la nature du produit transporté (HCl), n'a pas résisté à l'agression thermique (surface chaude à proximité immédiate de la conduite).

Après l'accident, la pièce impliquée est remplacée par une conduite en PVC avec renforcement en fibre de verre. Un écran thermique est installé à 10 cm de l'échangeur de chaleur. L'exploitant révise sa procédure sur la gestion des modifications.

Accident

Incendie dans une entreprise de traitement de déchets mercuriels N° 53520 - 16/04/2019 - FRANCE - 04 - CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53520/



Vers 7 h, dans une société spécialisée dans le traitement de déchets contenant du mercure par désorption thermique, un feu se déclare sur des catalyseurs remplis de poussières de mercure, stockés en extérieur en attente de traitement. Des témoins apercevant de la fumée donnent l'alerte. Les pompiers maîtrisent l'incendie. D'après la presse, l'incendie serait dû à une erreur de manipulation. L'entreprise avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure en juillet 2018 pour plusieurs non-conformités générant des pollutions chroniques (rejet de poussières, pollution des eaux par lessivage météorique) et des risques accidentels.

Accident

Fuite de fioul sur une canalisation

Nombre de résultats répertoriés : 3 - 23/12/2020

N° 31370 - 27/01/2006 - FRANCE - 69 - LYON.

H52.10 - Entreposage et stockage



Dans un entrepôt pétrolier, une fuite se produit sur une tuyauterie de fioul au niveau du passage d'un merlon entre une sous-cuvette et la pomperie de chargement. Après détection de l'anomalie en début d'après-midi, les chargements de fioul sont interrompus et les tuyauteries correspondantes sont isolées. L'hydrocarbure qui fuit, se déverse sur la zone étanche de la pomperie reliée à un décanteur. Ce dernier est alors fermé pour collecter le fioul (quantité non déterminée, mais faible a priori). L'exploitant dégage les tuyauteries le lendemain pour localiser l'origine de la fuite, la neutraliser et effectuer les réparations nécessaires dans les meilleurs délais. La tuyauterie de remplacement et les tuyauteries voisines seront protégées de la corrosion par des bandes « élastomères ». Les travaux nécessitant de couper le mur de béton assurant initialement le volume de rétention ; un merlon provisoire constitué de sacs de sable, consolidé à la base par du béton projeté et étanchéifié par une membrane imperméable est construit. Le nouvel aménagement des merlons sera constitué d'un coffrage en béton empli de sable fin, dont la dalle supérieure contiendra des trappes de visite permettant de contrôler les tuyauteries, le passage des canalisations dans les murs de béton est étanchéifié par un joint résistant au feu 4 h ; 5 t de terre constituant le merlon, polluée par les hydrocarbures, est stockée sur une rétention étanche puis est traitée par désorption thermique par une société spécialisée.